

FAMILLE MISSIONNAIRE DE NOTRE-DAME

**LES 10 COMMANDEMENTS
FACE AUX
IDÉOLOGIES DE LA DÉCONSTRUCTION**

Actes du forum

SENS

18-19 FÉVRIER 2023



Famille Missionnaire
de Notre-Dame

Famille Missionnaire de Notre-Dame
Les 10 commandements
face aux idéologies de la déconstruction
Actes du forum
Sens – février 2023

SOMMAIRE

FORUM 1 – Comprendre les idéologies de la déconstruction	4
<i>Brève histoire critique des idéologies de la déconstruction.....</i>	<i>5</i>
<i>Le risque d'une Église ouverte aux idéologies du monde.....</i>	<i>19</i>
FORUM 2 – Retrouver le sens de la Loi	32
<i>L'homme peut-il vivre sans loi ?.....</i>	<i>33</i>
<i>La révélation des dix commandements, fondements de l'Alliance.....</i>	<i>43</i>
<i>Les Béatitudes ont-elles aboli la Loi ancienne ?.....</i>	<i>51</i>
FORUM 3 – Les dix Commandements	60
<i>Les trois premiers commandements et l'amour de Dieu.....</i>	<i>61</i>
<i>La deuxième table de la Loi ou comment aimer en vérité son prochain.....</i>	<i>73</i>
FORUM 4 – Bâtir la civilisation de l'amour sur la Loi de Dieu	79
<i>Les dix Commandements, fondements de toute civilisation authentique.....</i>	<i>81</i>

Comprendre les idéologies de la déconstruction

1^{er} forum

BRÈVE HISTOIRE CRITIQUE DES IDÉOLOGIES DE LA DÉCONSTRUCTION

Frère Benoît DOMINI

INTRODUCTION

Le 10 décembre 1957, Albert Camus recevait le prix Nobel de littérature. Invité pour l'occasion à prononcer un discours, le romancier et philosophe français avait surpris son auditoire en déclarant :

Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse. [...] Devant un monde menacé de désintégration, où nos grands inquisiteurs risquent d'établir pour toujours les royaumes de la mort, elle sait qu'elle devrait, dans une sorte de course folle contre la montre, restaurer entre les nations une paix qui ne soit pas celle de la servitude [...] et refaire avec tous les hommes une arche d'alliance¹.

Replacés dans leur contexte si particulier, ces mots reflètent le traumatisme qui, dans les années 1950, frappait alors les esprits. En effet, Camus s'exprimait au lendemain de la seconde Guerre mondiale et de son cortège de millions de morts, après les bombes atomiques, et à l'aube de la Guerre froide. Pour la première fois, l'humanité, prise de vertige devant ses capacités d'autodestruction, se posait la question de sa survie.

Presque soixante-dix ans plus tard, la menace concrète de l'autodestruction de l'humanité est devenue plus réelle que jamais. S'ajoutant au risque d'un conflit atomique à l'échelle planétaire, la crise de l'environnement alimente chez beaucoup la crainte que nous puissions nous détruire et disparaître corps et biens.

Cela étant, il faut reconnaître qu'à cette crainte – parfois exagérée – de l'autodestruction de l'humanité s'associe assez paradoxalement chez nos contemporains une véritable fascination pour la déconstruction. Ainsi, il y a encore peu, Sandrine Rousseau, candidate aux primaires écologistes, créait l'émoi sur les ré-

¹ A. CAMUS, « Discours au Banquet du prix Nobel au City Hall de Stockholm », 10-12-1957 [<https://www.nobelprize.org/prizes/literature/1957/camus/25232-albert-camus-banquet-speech-1957/>, consulté le 3/01/2023].

seaux sociaux en déclarant : « Je vis avec un homme déconstruit, et j'en suis très heureuse. » À l'en croire, être « déconstruit » semblait pour M^{me} Rousseau le plus beau compliment qu'elle puisse adresser à son compagnon.

En fait, malgré son outrance, une telle anecdote n'a malheureusement rien d'isolé. Car depuis les années 1970, l'Occident semble avoir mis un véritable point d'honneur à « déconstruire » d'une manière réfléchie et volontaire tous les aspects de la vie sociale : de la politique à la culture, en passant par la famille et la bioéthique, l'éducation, les arts et la science elle-même. Tout paraît d'ailleurs avoir été tellement déconstruit que le sociologue Zygmunt Baumann, pour décrire notre monde, parlait d'une « société liquide », dans laquelle tout ce qui jusqu'alors passait pour un point d'appui solide et ferme s'est comme « liquéfié » sous l'effet de notre passion pour le changement².

On remarquera en ce sens que notre vocabulaire peine à suivre nos évolutions dites « sociétales ». « Transgenre », « wokisme », « intersectionnalité », « mégenrage », « antisécisme », « queer », etc. : tous ces mots apparus en l'espace d'une décennie, et dont la liste s'allonge presque chaque mois, sont les témoins d'un effondrement vertigineux de notre civilisation.

Dans ce premier enseignement, nous allons chercher à présenter aussi simplement que possible ce mouvement de déconstruction qui frappe actuellement l'Occident, spécialement depuis mai 1968. Nous chercherons à montrer que celui-ci procède d'une véritable idéologie, soit d'un projet réfléchi, avec ses principes théoriques et ses règles d'application. Autrement dit, nous allons essayer de comprendre que la déconstruction dont nous subissons aujourd'hui les ravages n'est pas l'effet des aléas de l'histoire, mais aussi le fruit d'un véritable plan, reposant sur des fondements bien identifiables, lesquels peuvent, et même doivent, être critiqués³.

Comme on a pu le souligner⁴, les idéologies de la déconstruction se sont déployées en trois étapes à chacune desquelles correspond une révolution : la première de ces étapes a été la modernité, incarnée par la Révolution de 1789.

² Voir Z. BAUMAN, *La Vie liquide*, Rodez, Le Rouergue/Chambon, 2006.

³ Cf. J. MARITAIN, *Antimoderne* [1922], ch. 3, I, in *Œuvres complètes*, 2, Paris-Fribourg, Éditions universitaires/Éditions saint-Paul, 1987, p. 1009-1010 : « Dans l'élaboration de ce monde nouveau, le rôle capital, en dépit des apparences, et sans négliger pour cela l'immense importance des facteurs économiques dans l'ordre de la causalité matérielle, le rôle capital et formellement décisif sera tenu par les idées. »

⁴ Voir E. HÉNIN et P.-H. TAVOILLOT, « Pourquoi la "déconstruction" est devenue une impasse intellectuelle », *FigaroVox*, 13-01-2022 [<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/pourquoi-la-deconstruction-est-devenue-une-impasse-intellectuelle-20220103> ; consulté le 05/01/2023].

La seconde est celle dite de la « postmodernité », bien représentée par la révolution de mai 1968. La dernière étape, quant à elle, vient de commencer et prépare elle aussi sa révolution. Bien que n'ayant pas encore de nom, cette nouvelle étape possède cependant un objectif que ses promoteurs ne cachent pas : la destruction de l'homme lui-même. En présentant maintenant chacune de ces trois étapes, nous montrerons comment celles-ci ne sont pas inéluctables, mais que la déconstruction peut elle-même aujourd'hui être déconstruite.

I. LE PROJET MODERNE OU LA NAISSANCE DES IDÉOLOGIES DE LA DÉCONSTRUCTION

L'idéologie de la déconstruction s'enracine dans un mouvement assez ancien. En effet, le monde moderne, en rompant avec le Moyen-âge, s'est fondé sur l'impératif de déconstruire ce qui l'a précédé. Dans la première partie de cet exposé, nous parlerons donc du projet moderne comme première étape du déploiement des idéologies de la déconstruction.

A. La déconstruction méthodique des traditions (René Descartes)

Ce que les historiens appellent « l'époque moderne » est né aux confins du XV^e siècle. S'il est difficile de dater précisément son apparition, il est plus facile en revanche de l'identifier par une attitude très caractéristique : est en effet moderne celui qui considère que ce qui le précède est quelque chose de dépassé, ou plutôt, comme quelque chose à dépasser. La modernité est donc le projet de reconstruire le monde sur des bases vraiment dignes de l'homme après avoir préalablement déconstruit ce qui le précédait⁵.

On devine ici l'idéologie qui était celle des révolutionnaires français. Pour reconstruire un monde fondé sur la raison, la liberté, l'égalité, nos révolutionnaires pensaient qu'il fallait tout d'abord détruire – y compris physiquement – ce qui était supposé être en contradiction avec ces valeurs : l'Église, la monarchie, les corps intermédiaires et, plus largement, tous les individus qui n'allaient pas dans le sens de leurs idées. On estimait ainsi qu'il fallait s'affranchir du passé, de toutes les traditions – notamment chrétiennes – pour créer de

⁵ Z. BAUMAN, *Vies perdues : la modernité et ses exclus*, Paris, Payot, 2006, p. 61 : « L'esprit moderne naquit en même temps que l'idée que le monde peut être changé. L'esprit moderne consiste à rejeter le monde tel qu'il a été jusque-là, et à prendre la résolution de le changer. La façon moderne d'être consiste en un changement obsessionnel et compulsif : dans la réfutation de ce qui « est simplement » au nom de ce qui pourrait être [...] Le choix se situe entre se moderniser ou périr. L'histoire moderne a par conséquent une histoire de dessein, et un musée/cimetière de projets tentés, dépassés, rejetés et abandonnés dans une guerre qui se poursuit, guerre de conquête et/ou d'usure contre la nature. »

rien un monde nouveau. « Notre histoire n'est pas notre code » pouvait ainsi déclarer le révolutionnaire Rabaut Saint-Étienne.

Les révolutionnaires avaient le sentiment de faire l'Histoire. En réalité, ils étaient surtout les instruments d'un programme idéologique rédigé avant eux, lequel avait été précisé au XVIII^e siècle par les philosophes des Lumières et promu par la franc-maçonnerie, mais dont il faut dater l'apparition au XVI^e et au XVII^e siècles⁶.

Ce projet est déjà visible chez René Descartes (1596-1650), que l'on peut considérer à bon droit comme l'un des « pères de la modernité »⁷. À le croire, les seize siècles qui l'ont précédé n'ont été qu'une suite stérile et sans fin de disputes qui ont freiné la marche de la science. Descartes, quant à lui, s'estime capable de refonder le savoir humain en forgeant pour cela une nouvelle méthode.

Pour parvenir à ses fins, comme il le raconte lui-même, il se serait enfermé dans sa chambre durant l'un de ses voyages en Bavière⁸. Dans cette pièce, coupé du monde et replié sur lui-même, Descartes se met à douter de tout : de la valeur des connaissances qu'il avait reçues durant sa jeunesse chez les Jésuites, de sa formation scientifique, mais aussi des idées qui lui paraissaient les plus évidentes jusqu'à présent. Ayant détruit méthodiquement toutes ses croyances, Descartes va donc rebâtir l'édifice des sciences sur le seul fondement qui résiste à son doute : l'évidence de lui-même, c'est-à-dire le fait que certaines connaissances s'imposent à son esprit comme claires et distinctes.

Avec Descartes, l'idéologie de la déconstruction est en marche. Car, jusqu'à présent, on pensait que, pour connaître la vérité, il fallait sortir de soi pour aller vers le réel, extérieur à nous. Comment ? En se mettant à l'école de notre expérience sensible et intellectuelle des choses, et en interrogeant avec confiance les maîtres qui nous ont précédés sur le chemin du savoir. En revanche, après Descartes, la première attitude à adopter pour parvenir à la vérité sera celle du doute et de la destruction méthodique de toutes croyances et de toutes opinions, afin de retrouver par soi et en soi seul la vérité⁹.

⁶ Le lien historique entre les loges maçonniques et la diffusion de la pensée des Lumières est un fait historique incontesté. Cf. P.-Y. BEAUREPAIRE, *L'Europe des Lumières*, Paris, Puf (Coll. « Que sais-je ? »), 2004², p. 96 : « On le sait, les relations entre la franc-maçonnerie et les Lumières remontent aux origines ».

⁷ Cf. J. MARITAIN, *Trois réformateurs* [1925], in *Œuvres complètes*, vol. 3, Fribourg/Paris, Éditions universitaires/Éditions saint-Paul, 1993, p. 429-655 [p. 483-521].

⁸ Cf. R. DESCARTES, *Discours de la méthode* [1637], Seconde partie.

⁹ Les choses ont profondément changé avec Descartes. Car, après lui, la vérité n'est plus l'adéquation de l'esprit à la réalité mais, inversement, est désormais considéré comme réel ce qui se conforme à la raison et à ses règles. Autrement dit, le point de référence n'est plus la réalité exté-

La modernité sera donc fondée sur l'impératif de la déconstruction, à entendre ici comme la contestation méthodique de toutes croyances au nom de la raison. Envisagée sur le temps long, il s'agissait là d'une véritable révolution, dont celle de 1789 ne sera qu'un avatar¹⁰.

En fait, parmi les nombreuses limites du projet moderne, on peut souligner la grande méprise sur laquelle celui-ci repose. Comme le rappellera saint Jean-Paul II dans son encyclique *Fides et ratio*, la modernité a oublié que nous accédons à la vérité par la croyance, c'est-à-dire par la confiance que nous accordons à ceux qui nous entourent, et par l'acceptation de traditions de pensée qui nous précèdent et dans lesquelles nous nous insérons tous, que nous le voulions ou non¹¹. Ainsi en va-t-il de Descartes lui-même, qui pensait s'être affranchi de toute croyance et de toute influence et qui, en réalité, comme le disent aujourd'hui les historiens, était lui-même influencé par des croyances dont il était le jouet inconscient. En fait, nous ne sommes pas de purs individus affranchis de toute influence, parfaitement indépendants. Nous sommes des personnes qui recevons la vérité par une culture et une éducation que nous devons faire fructifier ; nous sommes des héritiers et non des créateurs. La première attitude de l'esprit humain en quête de vérité n'est donc pas le doute, mais la confiance. Le rêve de la modernité de tout déconstruire pour tout reconstruire était une dangereuse illusion, dont les conséquences allaient être funestes.

B. S'affranchir de la nature et de la foi chrétienne (Emmanuel Kant)

En effet, bien que conscient du geste fondateur qu'il inaugurerait, R. Descartes était cependant loin d'en mesurer toute la portée. Car tout, estimera-t-on après lui, devra être soumis au doute et déconstruit. Et, particulièrement, les deux piliers qui étaient considérés depuis l'Antiquité et le Moyen-âge comme les fondements de la vie morale et politique, à savoir la nature humaine et Dieu. Désormais, l'homme moderne devra fonder sa vie et le monde comme s'il n'y avait pas de nature et comme si Dieu n'existait pas.

Si l'on trouve des expressions de cette remise en cause dès la fin de la Renaissance¹², le représentant le plus emblématique de cette nouvelle attitude est

rieure à l'homme mais l'homme lui-même auquel la réalité est tenue de se conformer.

¹⁰ Notons que Descartes, qui était catholique, espérait retrouver par sa seule raison le contenu des traditions. Les Modernes, à l'image des Lumières, seront plus radicaux, allant jusqu'à considérer la foi et l'Église catholiques comme les ennemis de la raison et du progrès.

¹¹ Cf. JEAN-PAUL II, Encyclique *Fides et ratio*, 14-09-1998, n°31-33 ; n°85.

¹² Qu'il suffise ici de rappeler le projet de Francis Bacon (1561-1626) d'un « règne de l'homme » sur la nature au moyen du développement de la technique ou encore l'opinion du juriste hollandais Hugo Grotius (1563-1645) qui pensait possible d'organiser la vie sociale sans se référer à

un penseur protestant d'origine allemande : Emmanuel Kant (1724-1804). Lui aussi, comme Descartes, n'estimait vrai que ce qui avait résisté à l'examen de ce qu'il appelait le « tribunal de la raison », c'est-à-dire que ce qui entrait dans les catégories de l'entendement humain¹³. Le reste n'était à ses yeux que croyances infondées ou foi religieuse.

Mais Kant va plus loin encore lorsqu'il entend également refonder la vie morale et politique. La nature humaine, pense-t-il, ne peut être le fondement de la loi morale. Il faut dire que Kant considère la nature à la manière de Galilée ou de Newton, c'est-à-dire comme un immense système de causes régies par une nécessité absolue. La nature est donc radicalement différente de la liberté humaine qui, justement, n'est pas mue par la nécessité. Pour Kant, l'homme est une liberté affranchie de la nature. Par le fait même, le déploiement de la liberté sera alors défini « non pas comme une humanisation ou une transfiguration de la nature par l'esprit mais comme une négation pure et simple de la nature¹⁴ ».

Pour le dire autrement, la liberté n'est plus seulement chez les Modernes une propriété de la personne humaine, mais elle devient le fruit de sa conquête, laquelle est un « arrachement », voire une destruction de la nature. Pour devenir libre, l'homme devra s'affranchir de la nature qui est en lui ; il devra dominer, voire détruire, les déterminations naturelles qui influent sur sa liberté¹⁵.

Dieu. Le père du droit international séparait en effet radicalement la loi divine de la loi naturelle lorsqu'il écrivait dans l'introduction de l'un de ses livres : « Tout ce que nous venons de dire aurait lieu de quelque manière, quand bien même on accorderait [...] qu'il n'y ait point de Dieu. » (H. GROTIUS, *Droit de la guerre et de la paix*, Paris, Guillaumin et Cie, 1867, p. XI.)

¹³ Cf. E. KANT, *Critique de la raison pure*, « Préface » de la première édition (1781). Tout le reste est objet d'opinions invérifiables ou aussi de croyance. « *Aude sapere* », « Ose savoir » est d'ailleurs le mot d'ordre de ce philosophe qui entend lui aussi secouer le joug des traditions.

¹⁴ Cf. COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *À la recherche d'une éthique universelle*, 2009, n° 71 : « Au plan anthropologique, les développements du volontarisme et l'exaltation corrélative de la subjectivité, définie par la liberté d'indifférence vis-à-vis de toute inclination naturelle, ont creusé un fossé entre le sujet humain et la nature. Désormais, certains estiment que la liberté humaine est essentiellement le pouvoir de tenir pour rien ce que l'homme est par nature. Le sujet devrait donc refuser toute signification à ce qu'il n'a pas choisi personnellement et décider pour lui-même ce que c'est que d'être homme. L'homme s'est donc de plus en plus compris comme un « animal dénaturé », un être anti-naturel qui s'affirme d'autant mieux qu'il s'oppose davantage à la nature. *La culture, propre de l'homme, est alors définie non pas comme une humanisation ou une transfiguration de la nature par l'esprit mais comme une négation pure et simple de la nature.* Le principal résultat de ces évolutions a été la scission du réel en trois sphères séparées, voire opposées : la nature, la subjectivité humaine et Dieu. » (Nous soulignons).

¹⁵ À la suite de Kant, l'ancien ministre Luc Ferry déclarait dans le même sens que « l'homme est par excellence l'être d'anti-nature. C'est même sa différence spécifique d'avec les autres êtres [...]. C'est par là qu'il échappe aux cycles naturels, qu'il accède à la culture, voire à la

Mais ce n'est pas tout. Car après avoir disqualifié la nature humaine comme fondement de la moralité, Kant s'emploie aussi à montrer que la religion chrétienne ne peut davantage jouer ce rôle. Certes, E. Kant est chrétien et, en tant que protestant piétiste, il prône une morale exigeante et austère. Mais il reste que, pour lui, la foi en Dieu ne peut plus jouer un rôle fondateur dans la vie morale et politique. Celle-ci doit plutôt être fondée sur un principe nouveau que Kant appelle « l'impératif catégorique », soit, pour le dire plus simplement, l'obligation morale¹⁶.

De fait, après Kant, l'éthique et la politique seront profondément bouleversées. Jusqu'à présent, on recherchait le bien conforme à la nature humaine et à la loi de Dieu. Désormais, le bien prendra le visage de valeurs réputées universelles – le progrès, l'autonomie, la liberté, l'égalité, la solidarité – dont l'homme devrait découvrir en lui-même le bien-fondé, mais qui ne seraient ni inscrites dans la nature humaine, ni l'expression d'une loi divine. Le fondement de ces valeurs, pensait-on, n'est autre que l'homme lui-même.

Si nous devons illustrer cette nouvelle morale, on pourrait évoquer les manuels d'instruction morale et civique en usage sous la Troisième République. Ces manuels inculquaient aux écoliers un code moral assez exigeant, très proche des dix commandements et de la morale évangélique : on y apprenait par exemple le respect des parents et des institutions, le sens du sacrifice pour la nation, la politesse, le dévouement envers les plus faibles, etc. D'ailleurs, au duc de Broglie qui, lors des débats au Sénat, avait demandé quelle morale enseignerait l'École laïque, Jules Ferry avait répondu : « La morale une et universelle, [...] la bonne vieille morale de nos pères et de nos mères [...] la morale du

sphère de la moralité. [S]on *humanitas* réside dans sa liberté, dans le fait qu'il n'a pas de définition, que sa nature est de ne pas avoir de nature, mais de posséder la capacité de s'arracher à tout code où l'on prétendait l'emprisonner. Ou encore, son essence est de ne pas avoir d'essence. » (L. FERRY, *Le nouvel ordre écologique*, Paris, Grasset, 1992, p. 44.)

¹⁶ Pour Kant, nous expérimentons tous, quelle que soit notre religion, notre culture ou notre tempérament, l'existence en nous d'une conscience qui nous dit : « Tu dois faire ceci ; tu ne dois pas faire cela. » Seul ce sentiment universel peut être la base d'une morale et d'une politique qui soient capables de transcender les particularismes religieux et sociaux. P. CLAVIER (2016), « Kant », version Grand Public, dans M. KRISTANEK (dir.), *L'Encyclopédie philosophique* [<http://encyclo-philos.fr/kant/>, consulté le 06-01-2023] : « Kant [...] insiste dans [*La religion dans les limites de la simple raison* (1793)] sur l'indépendance de la morale par rapport à la religion. La deuxième *Critique* laissait entendre que, du point de vue subjectif, la réalisation du devoir moral impliquait le postulat de l'existence de Dieu, afin que soit garantie par une sorte de Providence la convergence de la vertu et du bonheur. L'écrit de 1793 met les points sur les i : « La morale se fonde sur le concept de l'homme comme être libre s'obligeant de ce fait même par sa raison à des lois inconditionnées. » « Elle n'a besoin en aucune façon de la religion », c'est-à-dire de l'idée d'un Être suprême qui le dépasse afin qu'il connaisse son devoir. »

devoir, la nôtre, la vôtre, la morale de Kant et celle du christianisme.¹⁷ » Bref, la morale moderne correspondait grosso modo à la morale chrétienne – « la morale de nos pères » – mais sans autre fondement que l'homme lui-même. Ou, pour le dire plus simplement encore, la morale moderne, c'était la morale chrétienne privée de la première table de la Loi, celle qui concerne la référence à Dieu et à son œuvre de Création. Une morale sans fondement, donc, et qui devait s'écrouler tôt ou tard.

II. LA POSTMODERNITÉ OU LA DÉCONSTRUCTION EN ACTE

Cet écroulement deviendra visible avec les événements de mai 1968, qui inaugurent une nouvelle époque qu'on appelle la « postmodernité »¹⁸.

A. De la modernité à la postmodernité

Essayons de comprendre. La modernité avait exalté la raison, avec le projet de tout reconstruire sur un individu affranchi de la nature et de Dieu. Les Modernes croyaient ainsi que les hommes se rejoignaient dans des idéaux universels qui devraient gagner un jour toutes les nations : le Progrès, la Raison, la Science, la Liberté ou l'Égalité.

En mai 1968, le projet moderne est récusé et laisse place à une nouvelle période dans l'histoire des idées : la postmodernité. La postmodernité, contrairement à la modernité, doute du pouvoir de la raison ; elle remet donc radicalement en cause l'existence de vérités objectives et se caractérise par le relativisme. Par le fait même, alors que la modernité exaltait des valeurs universelles découvertes par la raison, la postmodernité fait, quant à elle, l'apologie de la singularité, de la marginalité et de l'altérité. L'idée de Progrès qui était à l'ori-

¹⁷ J. FERRY, « Discours prononcé par M. Jules Ferry, Réponse à l'interpellation de M. le duc de Broglie concernant les livres destinés aux écoles primaires publiques », Séance du 31 mai 1883.

¹⁸ Pour une présentation succincte et critique de la postmodernité, voir T.-D. HUMBRECHT, *L'évangélisation impertinente. Guide du chrétien au pays des postmodernes*, Paris, Parole et Silence, 2012, p. 17-46 ; T.-M. POUQUEN, « Benoît XVI, les médias et la liberté. Raisons éthiques d'un désaccord, *Liberté politique* 47 (2009), p. 47-85. Comme l'explique Perry Anderson (*Les origines de la postmodernité*), le mot « postmodernisme » a d'abord été forgée dans l'art, en poésie dès les années 1930 puis en littérature avec Ihab Hassan et en architecture avec Charles Jencks. Le terme est introduit en philosophie en 1979 avec Jean-François Lyotard et son ouvrage *La condition postmoderne* (Paris, Les Éditions de minuit). Lyotard décrit une situation dans laquelle on ne croit plus à des récits totalisants, tel le progrès, l'émancipation, des récits portés notamment par Les Lumières, le marxisme, l'hégélianisme, etc. bref, tout ce qui pourrait être caractérisé comme faisant partie de la modernité, comme discours promettant un bel avenir à l'humanité sous les auspices de la science et de la raison.

gine du projet moderne et de son optimisme laisse alors place au nihilisme. La science elle-même perd son crédit et devient une valeur en crise.

B. Le triomphe de Friedrich Nietzsche

Pour comprendre les raisons du passage de la modernité à la postmodernité, il faut rappeler en quelques mots la figure de Friedrich Nietzsche (1844-1900). Ce penseur allemand de la fin du XIX^e siècle avait effectivement fait une sorte de prophétie : « Nous sommes entrés dans l'ultime étape qui est celle de la crise de la valeur qui soutient toutes les autres et qui est la vérité.¹⁹ » Pour lui, toutes les valeurs exaltées par les Modernes n'étaient en réalité que des constructions arbitraires. La vérité, le bien, la raison même, n'existaient pas : il ne s'agissait que de concepts creux, des carcans moraux qui empêchaient l'individu de réaliser sa « volonté de puissance »²⁰. La pensée de Nietzsche, que l'on a appelé la « philosophie au marteau », militait donc pour un « nihilisme actif », soit pour la déconstruction de tous les principes, une « transvaluation de toutes les valeurs » afin de libérer en l'homme ses forces vitales. Ce qui aura lieu en mai 1968 et qui touchera dans les années suivantes tous les secteurs de la vie sociale.

Avec mai 68, nous assistons en effet au triomphe de l'individualisme libertaire qui, à la suite de Nietzsche, s'oppose à toute valeur établie et à toute autorité qui prétendrait les défendre. C'est alors l'exaltation de la vie, du désir, de la liberté, érigés en fins voulues pour elles-mêmes²¹. Une exaltation qui avait pour corol-

¹⁹ Nietzsche avait en effet prophétisé le nihilisme du monde contemporain : « Les valeurs se déprécient. Les fins manquent ; il n'est pas de réponse à la question : À quoi bon ? » (*Vol. Puis.* II, 43) « Si un philosophe pouvait être nihiliste, il le serait parce qu'il trouve le néant derrière tous les idéaux. Et pas même le néant, mais seulement ce qui est futile, absurde, malade, fatigué, toute espèce de lie dans le gobelet vidé de son existence. » (*Crépuscule* 189).

²⁰ Comme l'explique T. Collin, la « volonté de puissance » est une « expression par laquelle Nietzsche désigne la réalité fondamentale, jeu chaotique de forces physiques, physiologiques et psychiques qui constituent la vie et la nature. À ne pas confondre avec le désir de dominer les autres. La volonté de puissance n'est pas finalisée par autre chose qu'elle-même. Elle se déploie comme force active dans la création et l'affirmation de la vie et comme force réactive dans le ressentiment et l'ascétisme ». (T. COLLIN, *Individu et communauté, une crise sans issue ?*, Paris, Edifa/Mame [coll. « Matières à penser »], 2007, p. 117).

²¹ Charles Taylor nous semble avoir justement résumé l'état d'esprit post-moderne : « Tout le monde a le droit de développer sa propre forme d'existence, fondée sur sa propre idée de ce qui importe, de ce qui a de la valeur. Chacun est encouragé à être pleinement soi-même, à chercher son propre épanouissement, selon des modalités qu'il convient à chacun de définir. Personne ne peut ni ne doit s'imposer. » (C. TAYLOR, *The Ethics of Authenticity*, Cambridge, Harvard University Press, 1992, p. 14).

laire la déconstruction de toutes les valeurs morales et de toutes les institutions qui les portaient : la famille, l'Église, l'État, l'Armée, l'École, l'Université, etc.

Depuis 1968, cette déconstruction a méthodiquement été mise en œuvre par nos gouvernants, lesquels furent influencés par la franc-maçonnerie, comme elle-même le reconnaît aujourd'hui avec fierté²². Mais on peut également souligner que cette déconstruction de la morale, de la famille, de la culture ou de l'enseignement, fut également planifiée par des universitaires français, principalement Jacques Derrida (1930-2004)²³, mais aussi Gilles Deleuze, Félix Guattari, Pierre Bourdieu ou Michel Foucault. Pour ces intellectuels, tout discours prétendant dire le vrai ou le bien était une illusion et une limitation des libertés individuelles. Les commandements, les lois, n'étaient pour eux que des constructions arbitraires qui bridaient injustement nos désirs. Il fallait donc les déconstruire, c'est-à-dire montrer qu'ayant une histoire, ces normes avaient été construites et n'étaient donc pas un fait de nature. Qu'il s'agissait en somme d'artifices qui pouvaient être remplacés par autre chose, sans préjudice aucun²⁴.

C. Les échecs de Mai 68

Ici, il nous faut souligner combien l'histoire a montré que l'idéologie de la déconstruction est un cuisant échec puisqu'elle a été incapable d'apporter les biens qu'elles prétendaient offrir, à l'image d'ailleurs de la révolution de mai 68. Celle-ci avait été suscitée par l'illusion qu'en déconstruisant la morale, on libérerait les individus d'un carcan insupportable. En fait, comme l'ont diagnostiqué des penseurs de tous horizons, mai 68, en brisant la digue des valeurs morales, a instauré une anarchie des désirs qui a rendu possible la manipulation de populations entières par un capitalisme sans frein. « Sous les pavés, il n'y avait

²² Au sujet de l'influence de la franc-maçonnerie dans la libéralisation de la contraception (Loi Neuwirth, 1967) et la dépénalisation de l'avortement (Loi Veil, 1975), voir F. KOCH, « La GLDF fête 50 ans de pilules maçonniques » [<https://blogs.lexpress.fr/lumiere-franc-macon/2017/12/14/lagldf-fete-50-ans-de-pilules-maconniques/>], consulté le 05-01-2023].

²³ Considéré comme le maître à penser du mouvement déconstructiviste, J. Derrida a joué un rôle majeur dans la contestation des différences – supposées arbitraires – hommes-femmes, corps-âme, vérité-mensonge, bien-mal, tradition-progrès, enfant-adulte, hétérosexuel-homosexuel.

²⁴ Par exemple, J. DERRIDA, *Points de suspension*. Entretiens, Galilée, 1992, p. 227 : « La déconstruction n'est pas, ne devrait pas être seulement une analyse des discours des énoncés philosophiques ou des concepts, d'une sémantique ; elle doit s'en prendre, si elle est conséquente, aux institutions, aux structures sociales et politiques, aux traditions les plus dures. »

nullement la plage, mais le capitalisme mondialisé²⁵ », reconnaissait ainsi un analyste.

Par ailleurs, les révolutionnaires de mai, en s'insurgeant contre l'État censé-ment oppresseur et la valeur – supposée fasciste – du patriotisme, ont provoqué l'avènement d'une société profondément fracturée, communautarisée, dans laquelle les individus se sont peu à peu désintéressés de la chose publique. La refonte du système éducatif voulue après 1968 fut elle aussi une faillite. La pédagogie qui bannissait l'idée de transmettre un patrimoine a fini par créer des générations d'enfants sauvages, ces « déshérités » dont parlait François-Xavier Bellamy dans l'un de ses livres²⁶.

Enfin et surtout, mai 68 militait pour la libération sexuelle et, pour cela, pour la déconstruction des structures familiales traditionnelles. Et c'est là certainement l'une des plus tristes conséquences de l'héritage de mai 68, qui a rendu orphelins d'innombrables enfants, qui n'ont pas connu le milieu familial et affectif dans lequel ils auraient pu se construire. La société post-68 de laquelle la figure du père a été bannie est devenue une société sans repères. En déconstruisant la famille, nous avons déconstruit l'homme lui-même.

III. LES LENDEMAINS DE 1968 OU LA FIN DE L'HUMANISME

En effet, mai 68 n'a pas été la dernière étape dans le déploiement des idéologies de la déconstruction. Comme l'avait déjà suggéré F. Nietzsche, à la « mort de Dieu » devait un jour succéder la « mort de l'homme », soit la déconstruction de l'homme par lui-même²⁷.

A. Michel Foucault et la « fin de l'homme »

Il revient au Français Michel Foucault (1926-1984) d'avoir théorisé ce thème et de lui avoir donné une expression particulièrement influente²⁸. Foucault passe en effet pour l'un des maîtres à penser de l'intelligentsia occidentale.

²⁵ L. FERRY, « Mai 68 », *Dictionnaire amoureux de la Philosophie*, Paris, Plon, 2018, p. 1023-1026 [p. 1024]. Et l'A. de continuer : « La preuve [...] c'est que nos sociétés occidentales n'ont connu dans l'après-68 aucune révolution, ni politique, ni économique. La démocratie libérale est toujours en place et le capitalisme est plus florissant, voire plus arrogant que jamais. » (*Ibid.*).

²⁶ Cf. F.-X. BELLAMY, *Les déshérités. Ou l'urgence de transmettre*, Paris, Plon, 2014.

²⁷ G. DELEUZE, *Nietzsche et la philosophie*, Paris, Puf, 1962, p. 107-108 : « L'instance critique n'est pas l'homme réalisé, ni aucune forme sublimée de l'homme, esprit, raison, conscience de soi. Ni Dieu ni homme, car entre l'homme et Dieu il n'y a pas encore de différence, ils prennent trop bien la place l'un de l'autre. L'instance critique est la volonté de puissance [...] L'homme en tant qu'il veut être dépassé, surmonté. Le but de la critique : non pas les fins de l'homme ou de la raison, mais enfin le surhomme, l'homme surmonté, dépassé. »

Comme symbole de cette influence, on remarquera que cet intellectuel donne aujourd'hui son nom à un square de Paris situé devant le prestigieux Collège de France, institution dans laquelle il fut professeur pendant des années. Et pourtant, Foucault était un homme à la vie personnelle très chaotique, qui promouvait la libération sexuelle jusqu'à défendre publiquement la légitimité de la pédophilie, et qui appelait de ses vœux la « mort de l'homme ».

Car, pour Foucault, ce que nous appelons « homme » ou « humanité » n'est qu'une construction conceptuelle apparue à l'époque moderne. Comme tout discours, le discours occidental qui a longtemps exalté la figure de l'homme ne serait en fait que l'expression d'une opinion arbitraire. Seuls existeraient des individus appartenant à une même espèce biologique, mais sans que ceux-ci soient unis par une nature. Penser autrement serait une illusion doublée d'une discrimination.

L'argumentation de Michel Foucault est en effet très simple : lorsque nous énonçons un discours qui prétend dire le vrai, nous assignons une identité à la chose dont nous parlons ; nous disons : « Ceci est cela. » Or, ce faisant, nous énonçons une limite et nous devenons ainsi la cause de discriminations potentielles puisque tous les individus ne se reconnaîtront pas nécessairement dans cette limite ou identité que notre discours a énoncée. Par conséquent, « une marginalité n'existe[rait] pas en elle-même, mais [serait] produite par le rejet d'une majorité ». Par exemple, « les fous ne sont tels, dit Foucault, que parce que se met en place, au dix-septième siècle, une société de plus en plus constituée par la raison²⁹. Les fous sont désignés tels par les autres. On les enferme alors dans des asiles flambants neufs, alors que le Moyen-âge s'accommodait de leur présence.³⁰ » Ce que nous appelons « folie » ne serait donc en fait qu'une construction sociale discriminante.

Il en va d'ailleurs de même, dit Foucault, toutes les fois que nous prétendons que certains comportements sont « normaux », par exemple l'hétérosexualité. En affirmant ces normes, nous excluons toutes les personnes dont le comportement ne suit pas la morale traditionnelle, nous créons des identités discriminatoires qui empêchent injustement les individus d'exprimer leur singularité³¹.

²⁸ Pour une analyse (critique) de la pensée de M. Foucault, voir R. BRAGUE, *Le propre de l'homme. Sur une légitimité menacée*, Paris, Flammarion (coll. « Champs essais »), 2015², p. 131-159.

²⁹ Cf. M. FOUCAULT, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1961.

³⁰ Th.-D. HUMBRECHT, *L'évangélisation impertinente*, op. cit., p. 31.

³¹ Dans le même sens, les soi-disant « Droits de l'homme », dont les Modernes estimaient qu'ils étaient une charte universelle, ne seraient qu'un discours ethnocentrique que les Européens auraient cherché à imposer au reste du monde.

B. Le crépuscule de l'universel et la dictature du relativisme

Prolongeant la pensée de M. Foucault, les sciences humaines se sont employé depuis les années 1980 à débusquer les discours potentiellement discriminatoires et à déconstruire pour cela toutes les identités³². Ce mouvement très présent dans les universités américaines s'est notamment exprimé dans les « études de genre » (*gender studies*), qui ont cherché à montrer que les identités masculine et féminine n'étaient en fait que des « genres », c'est-à-dire des représentations sociales et non des données de nature, et qu'il fallait donc les déconstruire afin de permettre à chacun de faire valoir socialement son identité sexuelle, parfois irréductible au schéma binaire masculin/féminin.

Dans le même sens, nombreux sont ceux aujourd'hui qui militent contre l'idée selon laquelle l'homme serait différent des animaux et supérieur à eux. Pour les tenants de ce mouvement appelé l'« antisépécisme », assigner à l'homme une identité distincte et supérieure serait une grave injustice infligée aux animaux et le principe d'un comportement discriminant et potentiellement violent à leur endroit. On pourrait multiplier les exemples pour montrer les conséquences très actuelles de la pensée de Michel Foucault, comme, par exemple, le mouvement « woke » qui est apparu ces dernières années.

Ce que nous devons souligner, c'est la dangerosité de ces remises en question, qui entendent ni plus ni moins « détruire » l'homme. Les discours des idéologues de la déconstruction sont d'ailleurs grevés de contradictions : ils exaltent la vie, mais ils militent dans le même temps pour la limitation de l'espèce humaine. Ils s'insurgent contre les ennemis de l'humanisme, mais ils dévaluent sans cesse la personne humaine – notamment la plus fragile – et ils s'enthousiasment pour la chimère qu'est le projet transhumaniste. Ils exaltent la liberté, mais ils mettent en place dans nos démocraties occidentales une véritable « police de la pensée », un « totalitarisme soft » ou, selon les mots de Benoît XVI, une « dictature du relativisme³³ ». Finalement, les déconstructivistes

³² « La déconstruction désigne, dans la culture contemporaine, ce type d'analyse qui consiste à critiquer le bien-fondé d'un principe d'être ou d'action, à mettre à bas les objectifs et les motivations qu'il se donne. La déconstruction est la fille de la généalogie selon Nietzsche, elle entend expliquer par les conditionnements et non par la finalité ; elle réduit une pensée ou une action aux strates de son apparition, aux conditions de sa production. Elle démasque ce qu'elle pense être les faux-semblants. Elle ajoute à la généalogie une volonté subversive, qui s'applique à toutes choses. La déconstruction se présente comme l'inversion de la raison moderne et, en ce sens, elle incarne la postmodernité en acte. Elle est revendiquée par conviction intellectuelle, à des fins de subversion de la vision chrétienne ou même humaniste traditionnelle de l'homme. » (Th.-D. HUMBRECHT, *L'évangélisation impertinente*, op. cit., p. 47).

³³ Cf. J. RATZINGER, « Missa pro Eligendo Romano Pontifice », 18-04-2005 : « On est en train de mettre sur pied une dictature du relativisme qui ne reconnaît rien comme définitif et qui

semblent haïr la réalité, et notamment la réalité de cet être limité qu'est l'homme. D'où leur acharnement à tout déconstruire pour réaliser leur rêve prométhéen de créer une humanité nouvelle, affranchie de toutes limites, devenue créatrice à la place du Créateur.

CONCLUSION

Nous venons de décrire les trois étapes du déploiement des idéologies de la déconstruction. Face à cette véritable lame de fond, ceux qui voudraient y résister peuvent aujourd'hui se sentir démunis : que pourrait-on faire en effet pour arrêter ce qui semble être un mouvement inéluctable de l'histoire ? Existe-t-il d'ailleurs quelque chose de « solide » auquel nous pourrions encore nous raccrocher dans notre société où tout est devenu « liquide » ?

En tant que chrétiens, nous savons que ce « solide » capable de résister à la « liquéfaction » de nos sociétés est Celui-là même que la Bible appelle le « Rocher » et dont les Psaumes louent la stabilité et la fermeté (Ps 18 ; 62, etc.). Et nous savons par ailleurs que ce Rocher a offert aux hommes de participer à sa stabilité et à sa solidité lorsqu'il donna à Moïse les dix commandements gravés dans la pierre des deux tables. Nous autres Chrétiens, pensons que de même que les Hébreux ont reçu la Loi dans un désert alors qu'ils venaient de quitter l'esclavage de Pharaon, de même le Seigneur nous offre aujourd'hui les dix commandements, au cœur du désert de notre monde contemporain. Nous gardons donc l'espérance, car nous savons que le Seigneur ne nous délaisse pas, mais qu'Il veut, par sa loi, nous libérer des idéologies qui nous oppressent en marchant vers une terre de liberté.

donne comme mesure ultime ultimement son propre ego et ses désirs. » En effet la tolérance relativiste, ne supportant pas d'être elle-même une opinion relative parmi d'autres, dégénère en violence contre ses contradicteurs. Voir J. LAFITTE, *Tolérance intolérante ? Petite histoire de l'objection de conscience*, Paris, Éditions de l'Emmanuel, 2010, p. 12-13. Benoît XVI dénoncera à plusieurs reprises la tentation totalitaire du relativisme. Par exemple, BENOÎT XVI, *Entretien avec Peter Seewald*, automne 2018, in P. SEEWALD, *Benoît XVI. Une vie*, t. 2, Milan, Chora, 2022, p. 708-709 : « [L]a véritable menace pour l'Église et donc pour le ministère pétrinien [...] réside [...] dans la dictature mondiale d'idéologies apparemment humanistes, auxquelles le fait de s'opposer signifie être exclu du consensus social de base. Il y a cent ans, tout le monde aurait considéré comme absurde de parler de mariage homosexuel. Désormais, quiconque s'y oppose est excommunié par la société. Il en va de même pour l'avortement et la fabrication d'êtres humains en laboratoire. La société moderne est en train de formuler un credo anti-chrétien, et s'y opposer est passible d'excommunication sociale. »

LE RISQUE D'UNE ÉGLISE OUVERTE AUX IDÉOLOGIES DU MONDE

Frère Clément-Marie DOMINI

INTRODUCTION

Le titre de cet enseignement n'est en aucun cas une provocation, mais, hélas, le fruit d'un constat formulé douloureusement par des catholiques de plus en plus nombreux aujourd'hui. Nous avons évoqué, dans la présentation qui vient d'avoir lieu, les idéologies auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui dans notre monde : *gender*, *wokisme*, *cancel culture*, et bien d'autres.

Le concile Vatican II, c'est un fait, a largement encouragé l'Église à s'ouvrir au monde. Mais l'ouverture au monde n'est-elle pas un risque ? L'ouverture aux idéologies du monde est-elle la même chose ? L'Église doit-elle – ou même peut-elle – s'ouvrir à ces idées nouvelles ? Ou encore : le « risque » d'une Église perméable à ces idéologies est-il réel, ou est-il le produit de l'imagination de quelques esprits chagrins et conservateurs, fermés aux réalités du monde contemporain ? Voilà quelques questions que nous devons affronter maintenant...

Il nous faut commencer par souligner la pertinence qu'il y a pour l'Église à aborder ces questions, car il est évident que, dans les idéologies évoquées, *c'est toute une conception de l'homme et de la vie qui est en jeu*. Il s'agit donc de la vie de l'homme, de la morale – et par conséquent aussi du salut. Or, l'Église est « experte en humanité »¹ ; et « l'homme est la route de l'Église »², parce que l'Église a reçu la mission de le conduire au salut, qui ne peut s'obtenir que dans le Christ, unique Sauveur de tous les hommes.

Nous allons, dans une première partie, nous demander si l'Église doit être ouverte au monde. Puis nous tenterons d'identifier la façon dont les idéologies mentionnées se font jour dans l'Église elle-même et la menacent de l'intérieur. Enfin, dans un troisième temps, nous essaierons de comprendre quelle attitude adopter dans ce monde dans lequel nous vivons, confrontés que nous sommes à ces idéologies.

¹ PAUL VI, Encyclique *Populorum progressio*, 26-03-1967, n°13.

² JEAN-PAUL II, Encyclique *Centesius annus*, 01-05-1991, n°53.

I. L'ÉGLISE DOIT-ELLE ÊTRE OUVERTE AU MONDE ?

Comme il nous faut toujours le faire, nous devons revenir à Jésus. Quelle était l'attitude de Jésus à l'égard du monde ? A première vue, elle peut sembler bien étrange. En effet, nous entendons Jésus dire : « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique... » (Jn 3, 16.) Mais aussi, par ailleurs : « Si le monde a de la haine contre vous, sachez qu'il en a eu d'abord contre moi. Si vous apparteniez au monde, le monde aimerait ce qui est à lui. Mais vous n'appartenez pas au monde, puisque je vous ai choisis en vous prenant dans le monde ; voilà pourquoi le monde a de la haine contre vous. » (Jn 15, 18-19.) Ou encore : « Moi, je prie pour eux ; ce n'est pas pour le monde que je prie, mais pour ceux que Tu m'as donnés, car ils sont à Toi. » (Jn 17, 9.)

L'apôtre Jean va plus loin encore dans sa lettre, quand il écrit : « N'aimez pas le monde, ni ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est pas en lui » (1 Jn 2, 15.)

Benoît XVI expliquait ainsi ce paradoxe : « Nous devons garder à l'esprit que, dans le Nouveau Testament, en particulier dans l'Évangile de saint Jean, le mot "monde" possède deux significations et indique donc le problème et la réalité dont il s'agit. D'une part, le monde créé par Dieu, aimé de Dieu au point de se donner Lui-même et de donner son Fils pour ce monde ; le monde est une créature de Dieu, Dieu l'aime et veut se donner Lui-même afin qu'il soit réellement création et réponse à son amour. Mais il y a également l'autre concept du "monde", *kosmos houtos* : le monde qui se trouve dans le mal, qui est au pouvoir du mal, qui reflète le péché originel. »³

L'Église a la mission de « répandre sur tous les hommes la clarté du Christ », qui est la Lumière des nations⁴. Or Jésus a aimé les hommes de ce monde, sans transiger avec la vérité. Et, à trois reprises dans l'Évangile, il désigne Satan comme le « Prince de ce monde ».⁵

A. Le concile Vatican II

Nous savons que le concile Vatican II a encouragé l'ouverture au monde – mais pas de n'importe quelle manière cependant. Ainsi, dans la Constitution pastorale *Gaudium et spes*, les évêques ont rappelé avec réalisme : « Pour la foi des chrétiens, ce monde a été fondé et demeure conservé par l'amour du Créateur ; il est tombé, certes, sous l'esclavage du péché, mais le Christ, par la Croix

³ BENOÎT XVI, « *Lectio divina* avec les séminaristes du diocèse de Rome », 15-02-2012.

⁴ Cf. *Lumen gentium*, n°1.

⁵ Cf. Jn 12, 31 ; Jn 14, 30 et Jn 16, 11.

et la Résurrection, a brisé le pouvoir du Malin et l'a libéré pour qu'il soit transformé selon le dessein de Dieu et qu'il parvienne ainsi à son accomplissement. »⁶ Le Concile, dans cette même Constitution, a rappelé de façon lapidaire : « La créature sans le Créateur s'évanouit. »⁷ Et encore : « Les déséquilibres qui travaillent le monde moderne sont liés à un déséquilibre plus fondamental qui prend racine dans le cœur même de l'homme. »⁸

B. Les idéologies actuelles

Les idéologies que nous avons évoquées sont bien des produits du « Prince de ce monde ».

En effet, les idéologies du *gender*, du *wokisme* ou de la *cancel culture* sont vieilles (presque) comme le monde : « Vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal... » (Gn 3, 5). Elles ont leur source dans la volonté de transgression, dans le refus de la condition de créature.

Ceci se manifeste aujourd'hui concrètement dans le refus orgueilleux de recevoir, d'être des héritiers. François-Xavier Bellamy constate que pour beaucoup aujourd'hui, « la transmission est une aliénation », parce qu'elle ôte « la possibilité de construire tout seul ses propres références, de faire ses choix, d'adopter individuellement ses valeurs ». ⁹ On enseigne ainsi aux futurs professeurs : « Vous n'avez rien à transmettre. »¹⁰

Dans cette perspective, il est nécessaire de rompre avec le passé. Le cardinal Sarah constate : « La rupture est le moteur de leur projet politique. [Les élites mondialisées] ne veulent plus se référer au passé. Les hommes qui continuent de se réclamer des valeurs de l'ancien monde doivent disparaître de gré ou de force. Ils sont bannis et ridiculisés. Pour les tenants du nouveau monde, ces sous-hommes appartiennent à une race inférieure. Il faut les écarter et les éliminer. Cette volonté de rompre est tragiquement adolescente. L'homme sage est conscient et fier d'être un héritier. »¹¹

Nous verrons un peu plus loin que ces idéologies sont aujourd'hui à l'œuvre dans l'Église. Or, à ces réalités, qui sont la poursuite du péché de Lucifer (« *non serviam* – je ne servirai pas »), et inspirées par le Père du mensonge, l'Église n'a

⁶ *Gaudium et spes*, n°2.

⁷ *Ibid.*, n°36.

⁸ *Ibid.*, n°10.

⁹ F.-X. BELLAMY, *Les déshérités ou l'urgence de transmettre*, Paris, Plon, 2014, p. 17.

¹⁰ *Ibid.*, p. 14-15.

¹¹ Cardinal R. SARAH, avec N. DIAT, *Le soir approche et déjà le jour baisse*, Paris, Fayard, 2019, p. 266.

d'autre choix que de s'opposer – et le chrétien aussi –, dans le but de protéger la dignité de l'homme.

C. Conclusion

Ainsi, à la question : « L'Église doit-elle être ouverte au monde ? », la réponse est oui ! Mais être ouvert au monde selon Dieu signifie être ouvert aux hommes de ce temps, que Dieu veut sauver. Cela signifie encore être ouvert à tout ce qui peut conduire ou préparer l'homme à l'Évangile, comme saint Paul y encourage les Philippiens : « Tout ce qui est vrai et noble, tout ce qui est juste et pur, tout ce qui est digne d'être aimé et honoré, tout ce qui s'appelle vertu et qui mérite des éloges, tout cela, prenez-le en compte. » (Ph 4,8.) Par contre, être ouvert au monde signifie aussi refuser tout ce qui défigure l'homme et nuit à son salut. Ainsi, être réellement ouvert au monde signifie être fermé au mal et aux idéologies du monde !

II. LES IDÉOLOGIES ACTUELLES À L'ASSAUT DE L'ÉGLISE

Nous venons d'évoquer la volonté de rupture qui marque les idéologies actuelles. Or, cette rupture, nécessairement, est double – diachronique et synchronique. En effet, en rompant avec le passé, et avec tout ce que nous devrions recevoir, on se prive d'un socle commun. Nous n'avons dès lors plus rien à partager. D'où une rupture aujourd'hui avec les autres hommes : il est tout à fait logique que ce refus de la transmission entraîne un individualisme dont tout le monde aujourd'hui s'offusque, mais qui le fruit de ce que nous prônons ! « Là où tout se vaut, tout devient indifférent »¹², disait Joseph Ratzinger. L'indifférence et l'individualisme dans lesquels nous vivons sont un pur produit de ces idéologies. Or, cette attitude de rupture a progressivement pénétré des secteurs entiers de l'Église.

C'est ainsi que Benoît XVI a plusieurs fois dénoncé la tendance qui a conduit à lire le concile Vatican II selon une herméneutique de la discontinuité et de la rupture, à laquelle il a opposé une « herméneutique de la continuité ».¹³

¹² J. RATZINGER, *Faire route avec Dieu*, Parole et Silence, 2003, p. 225.

¹³ Cf. par exemple BENOÎT XVI, Exhortation apostolique post-synodale *Sacramentum caritatis*, n° 3 (note 6), 22-02-2007 ; ou ID., « Discours aux participants au congrès théologique organisé par la congrégation pour le clergé », 12-03-2010. Sa pensée plus précise et développée a été présentée dans le discours à la curie romaine en 2005 : « Pourquoi l'accueil du Concile, dans de grandes parties de l'Église, s'est-il jusqu'à présent déroulé de manière aussi difficile ? Eh bien, tout dépend de la juste interprétation du Concile ou – comme nous le dirions aujourd'hui – de sa juste herméneutique, de la juste clef de lecture et d'application. Les problèmes de la réception sont nés du fait que deux herméneutiques contraires se sont trouvées confrontées et sont entrées en conflit. L'une a causé de la confusion, l'autre, silencieusement mais de ma-

Dans le domaine de la catéchèse, on sait aussi combien l'on s'est inspiré des pires conceptions pédagogiques de l'Éducation nationale : il ne fallait plus transmettre, il ne fallait plus que l'enfant apprenne, mais seulement qu'il découvre lui-même par l'expérience. Le cardinal Ratzinger avait déploré, dans sa célèbre conférence à Notre-Dame de Paris en 1983, « la misère de la catéchèse nouvelle ».¹⁴ C'est ainsi que le cardinal Martini écrivait dans l'un de ses derniers livres : « Nous ne pouvons rien enseigner aux jeunes ; nous ne pouvons que les aider à écouter le maître intérieur. [...] Les prenons-nous au sérieux en tant que partenaires égaux, ou bien voulons-nous les instruire parce que nous les considérons comme stupides ou dans l'erreur ? »¹⁵

Il y a dans l'Église des forces de moins en moins latentes, qui militent pour un changement profond. Joseph Ratzinger écrivait : « Nous sommes arrivés ici à un point très important pour la conscience moderne. Car les concepts de "changement" et de "progrès" se présentent aujourd'hui parés d'un éclat vraiment religieux. Le salut ne vient que par le changement ; désigner quelqu'un comme conservateur équivaut à une excommunication sociale car, dans le langage d'aujourd'hui, cette qualification revient à peu près à ceci : être opposé au progrès, fermé à la nouveauté, être défenseur du passé, des ténèbres, des forces d'oppression, ennemi du salut qui doit venir par le changement. »¹⁶ C'est ainsi qu'en 2009, le cardinal Martini écrivait : « J'ai toujours vu quelque chose de positif dans la recherche de ce qui est nouveau, dans la volonté d'introduire du changement. »¹⁷ Ou encore plus récemment, le cardinal Reinhard Marx, alors président de la Conférence épiscopale allemande, a dit dans une interview : « Le changement a toujours été la réalité », « nous n'avons pas de philosophie du "*semper idem*". »¹⁸

nière toujours plus visible, a porté et porte des fruits. D'un côté, il existe une interprétation que je voudrais appeler "herméneutique de la discontinuité et de la rupture" ; celle-ci a souvent pu compter sur la sympathie des *mass media*, et également d'une partie de la théologie moderne. D'autre part, il y a l'"herméneutique de la réforme", du renouveau dans la continuité de l'unique sujet-Église, que le Seigneur nous a donné ; c'est un sujet qui grandit dans le temps et qui se développe, restant cependant toujours le même, l'unique sujet du Peuple de Dieu en marche. » (BENOÎT XVI, « Discours à la Curie romaine », 22-12-2005).

¹⁴ J. RATZINGER, « Transmission de la foi et sources de la foi », conférence prononcée à Paris et à Lyon les 15 et 16 janvier 1983, publiée dans : ID., *Église et théologie*, Paris, Mame, 1992, p. 139-170.

¹⁵ C.-M. MARTINI, *Le rêve de Jérusalem, Conversations avec Georg Sportschill sur la foi, les jeunes et l'Église*, Paris, Desclée de Brouwer, 2009, p. 90 et 94.

¹⁶ J. RATZINGER, *Les principes de la théologie catholique, esquisse et matériaux*, Paris, Téqui, 1982, p. 63.

¹⁷ C.-M. MARTINI, *Le rêve de Jérusalem, op. cit.*, p. 71.

A. Le chemin synodal allemand

L'exemple le plus symptomatique de l'impact de ces idéologies mondaines dans l'Église est sans conteste l'actuel « Chemin synodal » allemand. Ce parcours, initié en 2019, devrait s'achever en mars 2023. En septembre 2022, les délégués ont eu à se prononcer sur des textes qui avalisent les idéologies actuelles et veulent y soumettre l'Église. Ainsi en est-il du texte sur la sexualité. Ce texte accuse d'abord la doctrine traditionnelle de l'Église d'avoir « manifestement favorisé » des actes intolérables de violence sexuelle. Voici quelques extraits de ce texte :

Nous demandons pardon de tout cœur à toutes les personnes qui ont souffert des conséquences de l'enseignement sexuel de l'Église. [...] Nous nous engageons à veiller, à un changement de l'enseignement et de la pratique de l'Église en matière de sexualité humaine, en tenant compte des connaissances des sciences humaines. [...]

Pour toute sexualité, il faut toujours respecter la dignité des personnes concernées en tant qu'expression de l'image de Dieu. Le droit à l'autodétermination sexuelle fait partie de la dignité. [...] Le respect doit être accordé à toute forme d'identité sexuelle et d'orientation sexuelle. [...]

La sexualité homosexuelle – réalisée également dans des actes sexuels – n'est pas un péché qui sépare de Dieu et ne doit pas être jugée comme mauvaise en soi. L'homosexualité n'est pas un critère d'exclusion pour l'accès aux ministères ordonnés. [...]

Les partenariats entre personnes de même sexe [...] devraient eux aussi pouvoir se considérer comme placés sous la bénédiction de Dieu, expressément accordée par l'Église, et pouvoir vivre de cette bénédiction. Cela vaut également pour les personnes qui s'engagent dans un nouveau partenariat après l'échec d'un mariage.

Ce texte a été rejeté d'extrême justesse : en effet, si 82,8 % des délégués présents ont voté en faveur du texte, 38,9 % des évêques ont voté contre ; or il faut dans les deux cas la majorité des deux tiers. Ainsi, 21 évêques sur 60 ont voté « contre », et 33 d'entre eux ont voté « pour » – trois autres se sont abstenus et trois n'ont pas voté... Cependant, le président de la Conférence des évêques d'Allemagne, M^{gr} Bätzing, a annoncé qu'il publierait quand-même ce texte et le proposerait au synode mondial comme dans son propre diocèse... Et les membres de l'Assemblée synodale allemande ont néanmoins approuvé un document appelant le pape à autoriser l'ordination des femmes. Les évêques allemands qui ont voté contre l'appel à l'ordination des femmes sont neuf sur soixante...¹⁹

¹⁸ <http://reinformation.tv/cardinal-reinhard-marx-herder-changement-morale-sexuelle-eglise-smits-78892-2/>.

¹⁹ <https://www.riposte-catholique.fr/archives/170663>.

Pour aller plus loin encore dans l'ouverture aux idéologies actuelles, le texte cité plus haut prévoit également ceci :

Il devrait être possible de ne pas inscrire le sexe dans le registre des baptêmes pour les enfants intersexués (lorsque leur identité sexuelle n'est pas claire), ou de l'inscrire comme "divers", comme le prévoit actuellement la loi allemande. Si, par la suite, il s'avère que l'individu intersexué s'identifie à un genre spécifique, il devrait y avoir un mécanisme simple pour changer l'inscription du genre dans le registre des baptêmes. Les fidèles transgenres devraient également avoir la possibilité de faire modifier leur état civil dans le registre des baptêmes, c'est-à-dire la mention du sexe ainsi que leur(s) prénom(s).²⁰

B. Le texte de l'étape continentale du Synode sur la synodalité.

Le texte donné le 24 octobre 2022 par le Secrétariat général du Synode est également significatif de cette évolution.²¹ Désigné comme « Document de travail pour l'Étape continentale » (DEC), il a pour titre la phrase du prophète Isaïe : « Élargis l'espace de tes tentes. » (Is 54, 2.) Ce texte rappelle qu'il n'est pas un document du Magistère, mais un « document théologique [...] orienté vers la mission de l'Église », qui est comme « le récit de l'expérience d'écoute de la voix de l'Esprit par le Peuple de Dieu » (n° 8). Une idée maîtresse de ce document est assurément l'inclusion : une « inclusion radicale – personne n'est exclu ! » (n° 11.) Ceci en faveur d'une Église « offrant un témoignage d'inclusion et d'acceptation radicales » (n° 29). Nous pouvons prendre trois domaines particuliers au sujet desquels on peut légitimement s'interroger sur son orthodoxie, et faire le constat de son imprégnation par des idéologies mondaines :

– La morale : le texte reprend les demandes d'un « dialogue plus significatif et un espace plus accueillant » de la part de « ceux qui, pour diverses raisons, ressentent une tension entre l'appartenance à l'Église et l'expérience de leurs propres relations affectives, comme, par exemple : les divorcés remariés, les familles monoparentales, les personnes vivant dans un mariage polygame, les personnes LGBTQ, etc. » (n° 39). Plus loin, il est rapporté que, selon la Conférence épiscopale d'Afrique du Sud, « des questions telles que l'enseignement de l'Église sur l'avortement, la contraception, l'ordination des femmes, les prêtres mariés, le célibat, le divorce et le remariage, la possibilité d'approcher la communion, l'homosexualité, les personnes LGBTQIA+ ont été soulevées dans

²⁰ https://www.synodalerweg.de/fileadmin/Synodalerweg/Dokumente/Reden_Beitraege/englisch-SV-IV/ENGL_SV-IV-Synodalforum-IV-Handlungstext_UmgangMitGeschlechtlicherVielfalt_Second-reading.pdf.

²¹ <https://eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2022/11/20221025-FRA-DTC-FINAL-OK.pdf>.

tous les diocèses, tant ruraux qu'urbains. Différents points de vue ont émergé et il n'est possible de formuler une position définitive de la communauté sur aucune de ces questions. » (n°51.)

– La gouvernance : ce terme est à lui seul le reflet d'une influence du monde. On parle dans l'Église de la hiérarchie, de l'autorité, mais il est ici question surtout de *gouvernance* et de *leadership* : « Tant dans l'Église que dans la vie consacrée, il existe un désir communément partagé d'un style de gouvernance circulaire (participatif) et moins hiérarchique et pyramidal. » (n°81.) Mais ces demandes comprennent également des revendications concernant la place des femmes : « De nombreuses synthèses, après une écoute attentive, demandent à l'Église de poursuivre le discernement sur une série de questions spécifiques, à savoir le rôle actif des femmes dans les structures de gouvernance des organes de l'Église, la possibilité pour les femmes ayant reçu une formation adéquate de prêcher dans le cadre paroissial, le diaconat féminin. Des positions beaucoup plus diversifiées sont exprimées en ce qui concerne l'ordination sacerdotale des femmes, que certaines synthèses appellent de leurs vœux, tandis que d'autres considèrent que la question est close. » (n°64.) Ou encore des demandes aberrantes, qui semblent vouloir tout niveler, et faire disparaître même les différences : « Les Conférences épiscopales, tout en honorant leur collégialité et leur liberté de décision exempte de toute forme de pression, devraient inclure dans leurs débats et leurs réunions, au nom de la synodalité, des représentants du clergé et des laïcs des différents diocèses. » (n°75.) Enfin, on trouve des expressions dignes de nos bureaucraties modernes, témoin cette demande de la Conférence épiscopale argentine : « Il est important de construire un modèle institutionnel synodal comme paradigme ecclésial de déconstruction du pouvoir pyramidal qui privilégie la gestion unipersonnelle. » (n°57)

– La liturgie : sur ce point aussi est demandée « la mise en œuvre d'un style synodal de célébration liturgique qui permet la participation active de tous les fidèles par l'accueil de toutes les différences, la valorisation de tous les ministères et la reconnaissance de tous les charismes. L'écoute synodale des Églises fait état de nombreuses questions à traiter dans ce sens : de la refonte d'une liturgie trop centrée sur le célébrant aux modalités de participation active des laïcs, en passant par l'accès des femmes aux rôles ministériels. » (n°91)

Le cardinal Pell, rappelé à Dieu le 10 janvier 2023, a qualifié ce texte de « cauchemar toxique », jugeant qu'il est « l'un des documents les plus incohérents jamais envoyés de Rome ». Il y voit « une attaque contre la morale traditionnelle et l'introduction d'un jargon néomarxiste dans le dialogue sur les

questions d'exclusion, d'aliénation, d'identité, de marginalisation, des sans-voix, des questions LGBT ». ²²

III. QUELLE ATTITUDE ADOPTER ?

Nous constatons que le risque d'une Église ouverte aux idéologies du monde n'est, hélas, pas chimérique, mais bien réel... Aussi voulons-nous terminer par une brève partie pour nous demander quelle attitude adopter concrètement dans la réalité de cette situation. Car nous ne pouvons pas en rester au simple constat, sans chercher à discerner la manière de réagir. Comme nous l'avons dit au début de notre première partie, il nous faut toujours revenir à Jésus et à l'enseignement des Apôtres : « Jésus-Christ, hier et aujourd'hui, est le même, il l'est pour l'éternité. » (He 13, 8)

Une chose est certaine : il faut demeurer dans l'Église et l'aimer, quoi qu'il en coûte ! On n'apporte rien à l'Église si l'on en sort ou si l'on s'en écarte. On peut y souffrir beaucoup, on peut en souffrir beaucoup. Des saints en ont beaucoup souffert. Mais ils y sont restés, ils l'ont aimée, et c'est seulement ainsi qu'ils l'ont enrichie. ²³

« La sainteté est paradoxe. Le péché est contradiction. »

Nous proposons en cette dernière partie quelques binômes, apparemment en tension, mais qu'il faut certainement maintenir ensemble aujourd'hui, comme en marchant sur une ligne de crête. Ces quelques réflexions pourraient être l'objet d'une méditation ! Ce sont des attitudes pour la vie spirituelle, à vivre dans la foi – ce qui ne signifie pas sans souffrance. Selon la belle expres-

²² <https://www.la-croix.com/Religion/Pape-Francois-synode-synodalite-charges-posthumes-virulentes-cardinal-Pell-2023-01-13-1201250547>.

²³ Rappelons ce beau texte de Bernanos : « On ne réforme l'Église qu'en souffrant pour elle, on ne réforme l'Église visible qu'en souffrant pour l'Église invisible. On ne réforme les vices de l'Église qu'en prodiguant l'exemple de ses vertus les plus héroïques. Il est possible que saint François d'Assise n'ait pas été moins révolté que Luther par la débauche et la simonie des prélats. Il est même certain qu'il en a plus cruellement souffert, car sa nature était bien différente de celle du moine de Weimar. Mais il n'a pas défié l'iniquité, il n'a pas tenté de lui faire front, il s'est jeté dans la pauvreté, il s'y est enfoncé le plus avant qu'il a pu, avec les siens, comme dans la source de toute rémission, de toute pureté. Au lieu d'essayer d'arracher à l'Église les biens mal acquis, il l'a comblée de trésors invisibles, et sous la douce main de ce mendiant le tas d'or et de luxure s'est mis à fleurir comme une haie d'avril. Oh ! Je sais qu'en de tels sujets, les comparaisons ne valent pas grand-chose, surtout lorsqu'elles ne sont pas exemptes d'une pointe d'humour. [...] L'Église n'a pas besoin de réformateurs, mais de saints. » (G. BERNANOS, *La vocation spirituelle de la France*, Paris, Plon, p. 222 et suivantes).

sion de Jean Guitton, « la sainteté est paradoxe. Le péché est contradiction. »²⁴ Nous sommes d'ailleurs forcément dans une situation de paradoxe. Car face aux idéologies mondaines et destructrices qui colonisent l'Église aujourd'hui, on ne peut ni se voiler la face en ne faisant rien ni être dans une attitude de rejet permanent de tout ce qui vient du monde. On ne doit être ni naïf ni aigri. Ainsi, il nous semble qu'il faille, aujourd'hui plus que jamais, tenir ensemble les termes de ces sept binômes :

– Fidélité et ouverture. C'est le nom donné à son mouvement par Gérard Soulages, et qui exprime bien la réalité chrétienne qu'est la Tradition : elle se développe tout en demeurant fidèle à la source. Benoît XVI avait évoqué cela en parlant du concile Vatican II : « Le programme proposé par le pape Jean XXIII était extrêmement exigeant, comme l'est précisément la synthèse de fidélité et de dynamisme. »²⁵

– Identité et dialogue. Car ce n'est que lorsque l'on sait fermement qui l'on est et ce que l'on croit que l'on est en mesure de vivre vraiment un dialogue fécond avec d'autres qui ne pensent pas comme nous.

– Prière et mission. Car ce n'est que si nous vivons l'amitié avec Dieu que nous pourrons la communiquer. Ce n'est que si nous parlons avec Dieu que nous pourrons parler de Lui.

– Doctrine et pastorale. Car la pastorale ne peut se vivre qu'en harmonie avec une doctrine solide et cohérente. Comme le disait justement le cardinal Caffara : « Une Église qui néglige la doctrine n'est pas une Église plus pastorale mais une Église plus ignorante. »²⁶ En réalité, « [...] la pastorale et le dogme s'entrelacent indissolublement : c'est la vérité de celui qui est à la fois "Logos" et "Pasteur", comme l'a profondément compris le premier art chrétien qui représentait le Logos comme pasteur et apercevait dans le pasteur le Verbe éternel qui est le véritable guide de l'homme. »²⁷

– Vigilance et bienveillance. Car il nous faut répondre à l'appel de Jésus : « Veillez et priez ! » (Mt 26, 41.) Mais il faut y répondre avec la vertu de prudence, sans tomber dans le soupçon. Car on ne comprend bien les hommes auxquels on s'adresse que lorsqu'on les aborde avec bienveillance.

²⁴ J. GUITTON, *Mon testament philosophique*, Paris, Presses de la Renaissance, 1997, p. 178.

²⁵ BENOÎT XVI, « Discours à la curie romaine », 22-12-2005.

²⁶ <http://www.diakonos.be/settimo-cielo/les-doutes-du-pape-et-les-certitudes-du-cardinal-caffarra/>. Cf. aussi JEAN-PAUL II, *Veritatis splendor*, n°56.

²⁷ J. RATZINGER, *Le nouveau Peuple de Dieu*, Aubier, 1971, p. 115.

– Résistance et reconstruction. Car nous devons sans aucun doute résister à ces idéologies qui infectent notre monde et notre Église. Or, résister est nécessaire,²⁸ mais ne suffit pas : il faut aussi, face aux idéologies de la déconstruction, reconstruire. Résister et reconstruire. Il est certainement difficile de faire les deux en même temps. Nous en avons cependant une belle image dans l'Ancien Testament : le Peuple de Dieu devait reconstruire le Temple du Seigneur tout en se défendant contre ses ennemis. C'est ainsi que les ouvriers avaient, pour les travaux, dans une main la truelle et dans l'autre l'épée (cf. Ne 4, 11) : pour résister et reconstruire !

– Réalisme et espérance. Il ne faut pas se voiler la face. Et il ne faut pas non plus perdre la paix ni l'espérance ! Dans une méditation sur l'espérance, qu'il distinguait nettement de l'optimisme, après avoir donné comme modèle le prophète Jérémie, Joseph Ratzinger concluait ainsi : « Pour avoir dit non à l'optimisme officiel, Jérémie fut condamné comme pessimiste. Mais ce "pessimisme" est inséparablement lié à l'espérance supérieure et invincible annoncée par lui ; c'est même cette véritable espérance qui rendit possible son attitude réaliste de résistance aux optimismes menteurs. Cette indéfectible union du réalisme et de la véritable espérance fait d'ailleurs de Jérémie le représentant de tous les véritables prophètes. [...] Ces grands personnages, parce que porteurs de la véritable espérance, étaient en même temps des critiques impitoyables des parodies d'espérance qui avaient cours à leur époque. »²⁹

Concluons cette troisième partie par cette exhortation de Benoît XVI à des jeunes – exhortation faite elle aussi de paradoxes : « Soyez unis, mais pas renfermés. Soyez humbles, mais pas peureux. Soyez simples mais pas naïfs. Soyez réfléchis mais pas compliqués. Entrez en dialogue avec tous, mais soyez vous-mêmes. »³⁰

²⁸ Rappelons ici cette conviction de Joseph Ratzinger : « Je pense qu'on peut arriver à une situation où la résistance doit s'organiser, face à la dictature d'une tolérance qui n'est qu'apparente et qui met hors circuit le scandale de la foi en la déclarant intolérante. Ici apparaît vraiment au grand jour l'intolérance des "tolérants". Le croyant ne cherche pas l'affrontement, mais un espace de liberté et une mutuelle acceptation. Il ne peut formuler sa foi à l'aide de formules standard et d'étiquettes adaptées à la modernité. Il est engagé dans une fidélité supérieure à l'égard de Dieu et il doit compter avec des situations conflictuelles d'un tout nouveau genre. » (J. RATZINGER, *Voici quel est notre Dieu, croire et vivre aujourd'hui ; conversations avec Peter Seewald*, Plon/Mame, Paris, 2001, p. 318).

²⁹ J. RATZINGER, *Regarder le Christ ; exercices de foi, d'espérance et d'amour*, Fayard, 1992, p. 49-64.

³⁰ BENOÎT XVI, « Discours aux jeunes », Gênes, 18-05-2008.

CONCLUSION

Nous avons dit que le tronc commun de ces idéologies qui affectent même l'Église aujourd'hui est de nier Dieu, ou de s'opposer à Lui. Est-il possible que dans l'Église on vive sans Dieu – ou même contre Dieu ? Mais c'est la réalité depuis les premiers temps de l'Église ! Rappelons-nous ce qu'écrit saint Jean : « Il y a dès maintenant beaucoup d'anti-Christes [...]. Ils sont sortis de chez nous mais ils n'étaient pas des nôtres ; s'ils avaient été des nôtres, ils seraient demeurés avec nous. Mais pas un d'entre eux n'est des nôtres, et cela devait être manifesté. » (1 Jn 2, 18-19.)

Oui, nous devons nous demander si Dieu est encore le premier dans nos églises... Ou si l'idéologie ne prend pas sa place au travers de thèmes mondains qui remplacent Dieu et ses mystères... Quel sera le destin des chrétiens qui promeuvent ces idéologies ? Jésus nous le dit très clairement au début du discours sur la montagne : « Mais si le sel devient fade, comment lui rendre de la saveur ? Il ne vaut plus rien : on le jette dehors et il est piétiné par les gens. » (Mt 5, 13.) Au contraire, la parole de l'Église doit toujours être : Dieu. Et même, selon la belle expression du cardinal Sarah : « Dieu ou rien » ! Pour être fidèles à cette parole qui est celle reçue des Apôtres, nous devons nous inscrire dans cette longue tradition qui nous porte. Ce qu'écrivait Philippe de Villiers sur l'Histoire de France est valable pour celle de l'Église et pour sa Tradition : « Malheureux les peuples qui n'ont plus d'Histoire et perdent la mémoire ! Car avoir une Histoire, c'est en avoir deux, la sienne et la grande. Si on perd la grande, on perd la petite. Avoir une Histoire, c'est avoir deux vies, celle qu'on traverse et celle qu'on reçoit. Celle qu'on prolonge et celle qui vous surplombe. »³¹ Oui, notre propre vie est en lien avec la vie de l'Église : c'est le mystère de la communion des saints.

En ces temps de confusion, rester fidèles

L'Église a connu de nombreuses idéologies qui ont essayé la prendre d'assaut. Dans la célèbre homélie de la messe d'entrée en conclave en 2005, Joseph Ratzinger avait évoqué cette situation : « Combien de vents de la doctrine n'avons-nous pas connus au cours des dernières décennies, combien de courants idéologiques, combien de modes de la pensée... La petite barque de la pensée de nombreux chrétiens a été souvent ballottée par ces vagues – jetée d'un extrême à l'autre : du marxisme au libéralisme, jusqu'au libertinisme ; du

³¹ Ph. DE VILLIERS, *Les cloches sonneront-elles encore demain ?*, Paris, Albin Michel, 2016, p. 243.

collectivisme à l'individualisme radical ; de l'athéisme à un vague mysticisme religieux ; de l'agnosticisme au syncrétisme et ainsi de suite. »³²

Comment alors discerner ce qui est juste et ce qui ne l'est pas ? Le cardinal Carlo-Maria Caffara avait donné un élément de discernement très important. Il s'agissait alors du mariage, mais ce qu'il disait peut être étendu à tous les domaines de la foi et de la morale : « Lisez et méditez le Catéchisme de l'Église Catholique [...]. Et lorsque vous entendez certains discours [...] – même s'ils sont tenus par des prêtres, des évêques, des cardinaux – et que vous vérifiez ensuite qu'ils ne sont pas conformes au Catéchisme, ne les écoutez pas. Ce sont des aveugles qui guident des aveugles. »³³ En 2019, le cardinal Müller avait donné un très beau texte, bref, intitulé *Manifeste pour la foi*, dans lequel il rappelait les vérités fondamentales de la doctrine chrétienne.³⁴ Benoît XVI nous a dit, dans son Testament spirituel : « Restez fermes dans la foi ! Ne vous laissez pas troubler ! »³⁵

Nous devons demeurer fidèles à cette foi de l'Église, même s'il faut pour cela aller à contre-courant. Concluons par cet encouragement de Benoît XVI :

Contre [le pouvoir de l'opinion publique], il existe l'anticonformisme chrétien : nous ne voulons pas toujours « être conformés », loués, nous ne voulons pas l'apparence, mais la vérité et cela nous donne la liberté et la véritable liberté chrétienne : se libérer de cette nécessité de plaire, de parler de façon conforme à ce que la masse pense, et avoir la liberté de la vérité, et ainsi recréer le monde de manière à ce qu'il ne soit pas opprimé par l'opinion [...]. L'anticonformisme du chrétien nous rachète, nous restitue à la vérité. Prions le Seigneur pour qu'il nous aide à être des hommes libres dans cet anticonformisme qui n'est pas contre le monde, mais qui est le véritable amour du monde.³⁶

³² J. RATZINGER, « Homélie de la Messe *Pro eligendo Romano Pontifice* », 18-04-2005.

³³ <https://onepeterfive.com/cardinal-caffarra-on-marriage-family-amoris-laetitia-confusion-in-the-church/>.

³⁴ <http://libertepolitique.com/Actualite/Decryptage/Manifeste-pour-la-Foi-un-texte-de-Gerhard-Cardinal-Mueller>.

³⁵ <https://eglise.catholique.fr/vatican/benoit-xvi/mort-du-pape-benoit-xvi/535129-testament-spirituel-de-benoit-xvi/>.

³⁶ BENOÎT XVI, « Aux séminaristes de Rome », 15-02-2012.

Retrouver le sens de la Loi

2^e forum

L'HOMME PEUT-IL VIVRE SANS LOI ?

Frère Benoît DOMINI

Après avoir dressé un panorama des idéologies de la déconstruction dans les deux premiers enseignements de ce Forum, nous entrons maintenant dans le vif de notre sujet en évoquant le thème de la loi.

Comme nous allons bientôt l'entendre, Dieu n'a pas donné sa Loi aux hommes en un instant mais d'une manière progressive, à travers l'Histoire sainte. Or, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la première étape de cette Histoire n'a pas été le don à Moïse des Dix commandements, mais bien au principe même de la Création, au moment même où Dieu créa nos premiers parents. En effet, l'auteur du livre de la Genèse nous dit qu'Adam et Ève furent placés par Dieu dans un jardin, c'est-à-dire dans un monde ordonné par des lois.

Cet enseignement aura pour but de porter notre attention sur une réalité trop oubliée aujourd'hui et pourtant fondamentale : la loi, avant d'être une réalité culturelle construite par les hommes, est une réalité inscrite dans la nature humaine. Ou, pour le dire autrement : bien avant d'avoir été gravée dans le marbre de nos Constitutions, la loi a été comme « gravée » par Dieu dans le cœur de l'homme, au commencement de la création¹. L'homme ne peut donc vivre sans loi, car la loi est une composante essentielle de sa nature et de son agir.

Les enjeux de cette réflexion sur le caractère naturel de la loi, on s'en doute bien, sont considérables. Car l'une des grandes urgences de notre temps est de retrouver le sens de la loi, et ce à tous les échelons : dans la vie sociale et économique, dans la vie politique, dans l'éducation et dans la vie de l'Église elle-même. Il s'agit en effet d'un immense défi que celui d'aider nos contemporains à comprendre que la loi n'est pas un code arbitraire, oppressif, qui empêcherait l'homme de se réaliser mais qu'elle est bien plutôt la condition de sa liberté

¹ Cf. LÉON XIII, Encyclique *Libertas præstantissimum*, 20-06-1888 : « La loi naturelle est écrite et gravée dans l'âme de tous et de chacun des hommes parce qu'elle est la raison humaine ordonnant de bien faire et interdisant de pécher [...]. Mais cette prescription de la raison humaine ne saurait avoir force de loi, si elle n'était la voix et l'interprète d'une raison plus haute à laquelle notre esprit et notre liberté doivent être soumises. »

et le principe de son épanouissement véritable. Bref, il nous faut redécouvrir que l'homme ne peut vivre sans loi.

Notre réflexion s'articulera en deux temps. Tout d'abord, nous approfondirons une intuition du regretté pape Benoît XVI qui, dans son Discours au Parlement allemand en 2011, avait forgé un argument original en faveur du caractère naturel de la loi. Ensuite, après avoir ainsi montré qu'il existe une loi naturelle qui précède les lois civiles, nous présenterons brièvement ce qu'est la loi naturelle en soulignant notamment ses liens avec les Dix commandements et avec la loi évangélique de l'amour.

I. LA LOI COMME INSTITUTION NATURELLE

Portons tout d'abord notre attention sur la loi qui, avons-nous dit, est une réalité naturelle inscrite dans le cœur de l'homme. Cette affirmation traditionnelle, que l'on trouve déjà énoncée dans l'Antiquité grecque, est aujourd'hui contestée par l'opinion selon laquelle l'homme pourrait vivre sans loi, puisque celle-ci ne serait qu'une pure construction sociale.

A. La tentation anarchiste

En 2500 ans, l'Europe a vu apparaître et disparaître bien des utopies qui prétendaient affranchir l'homme de la loi. Déjà, dans la Grèce antique, certains sophistes de la ville d'Athènes contestaient les lois de la Cité et revendiquaient pour seul principe social la loi du plus fort². Le Moyen Âge a lui aussi connu épisodiquement la tentation de l'anarchisme³.

Cependant, il faut attendre l'époque moderne pour voir remise en question radicalement et massivement la légitimité de la loi. Sous l'impulsion de penseurs tels que J.-J. Rousseau (1712-1778), la loi en vient peu à peu à être considérée comme le seul fait de la souveraineté populaire. Le philosophe anglais Thomas Hobbes déclarait en ce sens : « C'est l'autorité et non la vérité qui fait la

² Voir PLATON, *Gorgias*, 483c – 484b [Discours de Calliclès].

³ Par exemple, Guillaume d'Occam (1285-1347) défend au XIV^e siècle une sorte de « radicalisme évangélique » selon lequel l'homme spirituel devrait se désintéresser des choses de ce monde. Pour le franciscain, la propriété privée est une conséquence du péché originel, de même que le pouvoir politique qui s'en est ensuivi pour la réguler. Mais les spirituels devraient se détacher des biens et incarner cet état pré-lapsaire sans autre autorité que celle de l'Esprit-saint. Le système d'Occam est donc une invitation à la désertion politique pour les par-faits et, pour la masse, une invitation à adopter un théocratisme très fort, la nature humaine ayant été viciée profondément par le péché des hommes. Voir S.-T. BONINO, *Brève histoire de la philosophie latine au Moyen-âge*, Paris/Fribourg, Cerf/Academic Press Fribourg, 2015, p. 221-236.

loi. » (« *Auctoritas, non veritas, facit legem* ».)⁴ La loi ne serait donc pas plus naturelle à l'homme que bien des conventions culturelles, comme par exemple le fait de s'arrêter lorsque le feu tricolore est rouge et non lorsqu'il est vert, ou de tendre la main droite plutôt que la gauche pour se saluer.

Or, si le droit n'a effectivement d'autre fondement que celui de la volonté du Peuple souverain, et s'il n'est justifié ni par un ordre naturel ni par Dieu, il perd tout son crédit. En effet, le droit devient alors l'expression de la majorité arithmétique ; bien que pouvant se prévaloir d'être plébiscité par le plus grand nombre, il n'en devient pas universel pour autant. D'autre part, si le droit ne repose effectivement que sur ce que les hommes estiment être le mieux, qui affirmera que ceux-ci ne se trompent pas, que leur soi-disant « loi civile » n'est pas au contraire qu'une corruption de la loi, ou le subtil moyen utilisé par certains individus pour asservir d'autres individus ?

Ainsi, le droit moderne et contemporain, fondé sur la seule volonté des hommes, souffre de son absence de fondement. Privée d'une base objective, la loi morale ou civile devient une contrainte extérieure, un pis-aller nécessaire pour garantir les droits de l'individu en société. Quant au fond, beaucoup estiment aujourd'hui que l'homme, s'il revenait à l'état de nature, serait « sans foi ni loi » et que la loi n'est donc qu'une construction sociale, laquelle ne devient nécessaire que lorsque plusieurs individus décident de former une communauté politique. Pour le dire plus simplement encore, la liberté serait en elle-même affranchie de toute loi ; les normes morales ou sociales ne deviendraient nécessaires que lorsque des individus décident de cohabiter dans une même société.

Dans ce contexte d'effritement de la perception du sens de la loi, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on assiste aujourd'hui à un développement très inquiétant de l'incivisme et du mépris généralisé de toute forme de loi ; un mépris que n'arrive plus à juguler l'inflation pourtant exponentielle des lois civiles promulguées chaque année par nos parlements.

B. Pour la redécouverte d'une « écologie des valeurs »

C'est dans ce contexte de perte du sens de la loi que le Pape Benoît XVI est intervenu devant le Parlement allemand, lors de son voyage apostolique de 2011 en Allemagne. Dans un discours bref mais particulièrement dense, le

⁴ T. HOBBS, *Léviathan*, trad. F. Tricaud, Paris, Sirey, 1971, 2^e partie, chap. 26, p. 295, note 81 : « Dans une cité constituée, l'interprétation des lois de nature ne dépend pas des docteurs, des écrivains qui ont traité de philosophie morale, mais de l'autorité de la cité. En effet, les doctrines peuvent être vraies : mais c'est l'autorité, non la vérité, qui fait la loi. »

Pape a voulu offrir à l'ensemble de la classe politique allemande « quelques considérations sur les fondements de l'État de droit libéral »⁵.

Benoît XVI ouvrait son propos en concédant que « la question de savoir ce qui correspond maintenant à la loi de la vérité, ce qui est vraiment juste et peut devenir loi, n'est pas [...] évidente » : en effet, comment, dans un état aconfessionnel, « reconnaître ce qui est juste », ce qui peut fonder la vie commune en société ? Existerait-il un socle de valeurs, des lois universelles qui transcenderaient les particularismes politiques et religieux sur lesquels le vivre-ensemble pourrait être fondé ? « Comment reconnaissons-nous ce qui est juste ? Comment pouvons-nous distinguer entre le bien et le mal, entre le vrai droit et le droit seulement apparent ? »

La réponse traditionnelle à ces questions est résumée dans la doctrine du droit naturel, laquelle reconnaît des normes morales universelles et immuables inscrites dans la nature humaine. Mais cette doctrine est aujourd'hui largement discréditée : pour beaucoup, reconnaissait Benoît XVI, « il ne vaudrait pas la peine d'en discuter en dehors du milieu catholique, de sorte qu'on a presque honte d'en mentionner même seulement le terme ».

Néanmoins, le Pape ajoutait que ce rejet de la loi naturelle survenu avec la modernité a ouvert un grand vide dans lequel se sont engouffrées toutes sortes de théories aux conséquences néfastes. Le Pape citait par exemple le « positivisme juridique » défendu par le penseur du droit Hans Kelsen (1881-1973). Pour ce dernier, les lois positives édictées par les États libéraux ne possèdent aucun fondement dans la nature, laquelle ne serait, selon ses mots, qu'« un agrégat de données objectives, jointes les unes aux autres comme causes et effets⁶ ». Privée de toute finalité, la nature ne nous donnerait donc aucune indication éthique et aucune loi morale ou politique. Il existerait une claire distinction entre, d'un côté, la nature connue par la science – l'« être » –, de l'autre, la raison qui promulgue les lois morales et civiles – le « devoir être ». Dès lors, la liberté humaine serait laissée à elle seule pour décider de ce qui est bien ou mal.

Mais une telle vision du droit affranchie de tout fondement autre que la volonté des hommes, affirmait Benoît XVI, encoure le grave risque de séparer radicalement le « pouvoir » politique du « droit ». Une conception politique qui, rappelait-il avec gravité, avait donné naissance au totalitarisme nazi, lequel, en 1933, avait été approuvé démocratiquement par le peuple allemand, mais qui

⁵ BENOÎT XVI, « Discours devant le Bundestag », 22-09-2011.

⁶ H. KELSEN, cité par BENOÎT XVI, *op. cit.*

pourtant avait foulé aux pieds les droits fondamentaux de la personne humaine :

Nous Allemands [...] avons fait l'expérience de séparer le pouvoir du droit, de mettre le pouvoir contre le droit, de fouler aux pieds le droit, de sorte que l'État était devenu une bande de brigands très bien organisée, qui pouvait menacer le monde entier et le pousser au bord du précipice. Servir le droit et combattre la domination de l'injustice est et demeure la tâche fondamentale de l'homme politique.

En s'appuyant sur l'exemple dramatique du nazisme, Benoît XVI manifestait donc l'existence d'un au-delà des lois promulguées par les parlements. Autrement dit, il peut arriver que ce qui est déclaré légal soit immoral, parce que la loi civile doit elle-même être fondée sur une loi morale qui la précède. La loi promulguée par les hommes tient en effet sa légitimité d'autre chose qu'elle-même. Puisque ce qui est légal peut ne pas être moral, la loi, avant d'être l'expression de la volonté d'un peuple, renvoie à des règles morales universelles et objectives, lesquelles nous font dire en tous temps et en tous lieux – par exemple – que le nazisme est mauvais ; des règles morales fondées en l'homme lui-même, dans sa nature, et non pas produites par lui.

Et Benoît XVI, pour illustrer son propos, renvoyait à nouveau à l'histoire douloureuse de son pays : « Les combattants de la résistance ont agi contre le régime nazi et contre d'autres régimes totalitaires, rendant ainsi un service au droit et à l'humanité tout entière. Pour ces personnes il était évident de façon incontestable que le droit en vigueur était, en réalité, une injustice. » Comme le souligne ici Benoît XVI, chacun est forcé de reconnaître que tout n'est pas arbitraire et relatif : il existe en effet des maux objectifs que l'on ne peut jamais approuver, et donc a contrario des biens objectifs vers lesquels nous devons tous tendre. Par conséquent, nous devons porter un autre regard sur cet ordre objectif du bien qu'est la nature, et dépasser pour cela la seule considération des sciences positives⁷.

À ce stade de son discours, Benoît XVI a donc cherché à réhabiliter la notion de nature humaine et celle, corrélative, de loi naturelle. Mais plutôt que de recourir à l'argumentation classique, le Pape a alors emprunté une voie originale qui ne pouvait qu'interpeller et rejoindre son auditoire. Benoît XVI déclarait :

⁷ Cf. BENOÎT XVI, « Discours devant le Bundestag » : « La raison positiviste, qui se présente de façon exclusiviste et n'est pas en mesure de percevoir quelque chose au-delà de ce qui est fonctionnel, ressemble à des édifices de béton armé sans fenêtres, où nous nous donnons le climat et la lumière tout seuls et nous ne voulons plus recevoir ces deux choses du vaste monde de Dieu. [...] Il faut ouvrir à nouveau tout grand les fenêtres, nous devons voir de nouveau l'étendue du monde, le ciel et la terre et apprendre à utiliser tout cela de façon juste. »

Je dirais que l'apparition du mouvement écologique [...] bien que n'ayant peut-être pas ouvert tout grand les fenêtres, a toutefois été et demeure un cri qui aspire à l'air frais, un cri qui ne peut pas être ignoré ni être mis de côté [...]. L'importance de l'écologie est désormais indiscutée. Nous devons écouter le langage de la nature et y répondre avec cohérence. Je voudrais cependant aborder avec force un point qui, aujourd'hui comme hier, est – me semble-t-il – largement négligé : il existe aussi une écologie de l'homme. L'homme aussi possède une nature qu'il doit respecter et qu'il ne peut manipuler à volonté. L'homme n'est pas seulement une liberté qui se crée elle-même. L'homme ne se crée pas lui-même. Il est esprit et volonté, mais il est aussi nature, et sa volonté est donc juste quand il respecte la nature, l'écoute et quand il s'accepte lui-même pour ce qu'il est, et qu'il accepte qu'il ne s'est pas créé lui-même. C'est justement ainsi et ainsi seulement que se réalise la véritable liberté humaine.

En recourant à l'écologie, l'argumentation de Benoît XVI faisait mouche. En effet, qui aujourd'hui conteste l'idée que la nature est un écosystème régi par des lois ? Et qui par ailleurs peut soutenir que ces lois de la nature ne peuvent être bafouées sans grave préjudice pour la planète et pour l'homme ? Or, comme le soulignait très justement Benoît XVI, l'homme lui-même est un être limité, qui possède lui aussi des lois à respecter sous peine d'être détruit, et qui prend place dans l'ensemble des êtres naturels⁸. L'homme, à l'instar de tous les autres êtres naturels, mérite donc lui aussi d'être respecté. De fait, il existe une « écologie de l'homme », dont le cœur est la reconnaissance d'une loi naturelle.

II. QU'EST-CE QUE LA LOI NATURELLE ?

Par un biais inédit, le Pape Benoît XVI ouvrait donc une nouvelle voie d'accès à la doctrine traditionnelle de la loi naturelle. Une doctrine que nous allons brièvement chercher à approfondir dans la deuxième partie de cette intervention.

A. Nature, nature humaine et liberté

Avant toute chose, il vaut la peine de réfléchir sur le sens du mot « nature » lorsque celui-ci est appliqué à l'homme. Ce terme est en effet sujet à beaucoup de confusion, à tel point d'ailleurs que le philosophe Rémi Brague déclarait avec humour : « Je constate qu'il y a des milieux philosophiques dans lesquels, lorsque l'on parle de nature, surtout de nature humaine, on sort son revolver.⁹ »

⁸ La liberté humaine, bien qu'ouverte sur une multitude de possibles, s'inscrit donc dans une sorte d'« écosystème » humain dans lequel elle se réalise.

⁹ R. BRAGUE, « Nature, histoire, destin de l'homme. Aspects philosophiques et théologiques », *Conférence à l'Académie des Sciences de l'Éducation (AES)*, 10 novembre 2001 [https://www.aes-france.org/wp-content/uploads/2020/01/2_-_remi_brague.pdf, consulté le 16-01-2023]. Le même auteur déclarait ailleurs : « Quand on parle à nos contemporains de « loi naturelle », ils comprennent donc, soit : "lois de la nature" (physique, biologie, etc.), soit : "loi de la jungle" (les gros poissons mangent les petits). Pas étonnant qu'ils n'en veulent pas ! » (Id., « La loi natu-

En effet, l'idée de nature humaine est victime d'une méprise très fréquente : habituellement, on entend par « nature » l'ensemble des êtres biologiques et leur habitat, ainsi que les lois qui les régissent. Entendue en ce sens, dire que l'homme possède une nature semble le ravalier au rang des plantes et des bêtes sauvages. Et affirmer qu'il doit suivre les orientations de sa nature serait pire encore, puisqu'on paraît alors nier sa dignité d'être libre. L'homme n'appartient donc pas à la nature en ce premier sens¹⁰.

En fait, lorsque nous disons que l'homme est un être naturel qui possède des lois, on désigne par « nature » son identité en tant qu'elle lui donne d'agir de telle ou telle manière. On entend donc très simplement souligner que le fait d'être un homme dispose à agir d'une manière spécifique. Par exemple, il existe une manière spécifiquement humaine de manger ou de s'exprimer. La nature en l'homme, sous ces deux rapports au moins, celui de la nutrition et du langage, le distingue – en principe – du singe ou du cochon. La nature humaine est donc un « principe interne du mouvement qui oriente le sujet vers son accomplissement [...], le principe dynamique réel du développement homogène du sujet et de ses activités spécifiques¹¹ ». Elle est cette identité que l'homme a reçue à sa naissance et qui l'orient vers une façon spécifique d'agir en vue de son bien.

Or, à la naissance, l'homme reçoit non seulement un corps, mais aussi une raison et une volonté. Toutes ces dimensions sont pour lui naturelles et possèdent des dynamismes orientés vers une fin. Ces orientations, l'homme peut les assumer librement et les incarner dans une culture, c'est-à-dire par l'ensemble des moyens qu'il se donne à lui-même pour parvenir à son bonheur¹².

La loi naturelle n'est donc pas un mécanisme nécessaire qui briderait la liberté personnelle. Elle n'est pas davantage un code moral qui viendrait régir par le menu tous les détails de l'agir. La loi naturelle, l'homme la découvre en lui dans les orientations les plus générales de son être : dans son dynamisme à subsister, à donner la vie, à chercher la vérité et à vivre en communauté avec ses semblables. Et ces dynamismes, en même temps qu'ils l'orientent vers sa fin, lui dessinent des voies d'accès pour l'atteindre et lui indiquent au contraire certaines voies sans issue. Par exemple, certains actes comme l'avortement,

relle, c'est la loi de la raison » [<https://fr.aleteia.org/2022/02/21/la-loi-naturelle-cest-la-loi-de-la-raison/>, consulté le 17/01/2023]).

¹⁰ Voir F.-X. PUTALLAZ, *Qu'est-ce que la nature ?*, Paris, Salvator (coll. « Philanthropos »), 2022.

¹¹ COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *À la recherche d'une éthique universelle. Nouveau regard sur la loi naturelle*, 2009, n°64. Voir aussi P. MANENT, *La loi naturelle et les droits de l'homme*, Paris, Puf (coll. « Chaire Étienne Gilson »), 2018.

¹² La loi naturelle dispose l'homme à se réaliser par la culture. La culture n'est donc pas en l'homme un arrachement ni un asservissement, mais un développement de la nature.

l'euthanasie, l'homosexualité ou la prostitution, sont immoraux non seulement parce qu'ils s'opposent au Décalogue mais aussi parce qu'ils enfreignent la loi naturelle qui dispose l'homme à donner et à accueillir la vie dans le cadre d'une famille monogame.

La loi naturelle est donc, comme le reconnaissait déjà Cicéron, une loi universelle que tout homme peut découvrir en lui par sa raison :

Il existe certes une vraie loi, c'est la droite raison ; elle est conforme à la nature, répandue chez tous les hommes ; elle est immuable et éternelle ; ses ordres appellent au devoir ; ses interdictions détournent de la faute [...] C'est un sacrilège que de la remplacer par une loi contraire ; il est interdit de n'en pas appliquer une seule disposition ; quant à l'abroger entièrement, personne n'en a la possibilité¹³.

Cette universalité et cette immutabilité de la loi naturelle sont visibles dans certaines constantes morales qui transcendent les cultures et les temps, par exemple, dans l'interdit de l'inceste ou, plus positivement, dans la règle d'or, que l'on retrouve dans de nombreuses traditions morales¹⁴. Bien évidemment, cette universalité de la loi s'exprime dans le concret d'une manière très diversifiée, étant donné qu'elle est médiatisée par l'intelligence de l'homme et mise en œuvre par sa volonté libre :

L'application de la loi naturelle varie beaucoup ; elle peut requérir une réflexion adaptée à la multiplicité des conditions de vie, selon les lieux, les époques, et les circonstances. Néanmoins, dans la diversité des cultures, la loi naturelle demeure comme une règle reliant entre eux les hommes et leur imposant, au-delà des différences inévitables, des principes communs¹⁵.

¹³ CICÉRON, *De Republica*, 3, 22, 33.

¹⁴ Voir COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *À la recherche d'une éthique universelle*, n°12 : « La forme et l'étendue de[s] traditions peuvent considérablement varier. Elles n'en témoignent pas moins de l'existence d'un patrimoine de valeurs morales commun à tous les hommes, quelle que soit la manière dont ces valeurs sont justifiées à l'intérieur d'une vision du monde particulière. Par exemple, la "règle d'or" ("Ne fais à personne ce que tu n'aimerais pas subir") se retrouve sous une forme ou sous une autre dans la plupart des traditions de sagesse. »

¹⁵ *Catéchisme de l'Église catholique*, n°1957. Comme l'a justement noté R. Brague, la diversité des traditions morales n'étant pas absolue, on ne saurait en conclure avec Nietzsche la relativité de toutes les valeurs éthiques : « Il y a [...] une objection aussi ancienne que l'idée de loi naturelle, à savoir la diversité des mœurs dans le temps et l'espace, qui est tout à fait évidente. 'Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà', répète-t-on souvent après Montaigne et Pascal. Reste qu'il ne faut pas exagérer ladite diversité. Lorsque Nietzsche distingue la vertu des Grecs : « Se montrer à chaque fois le meilleur et être supérieur aux autres (*Illiade*, 6, 208), celle des Hébreux : honorer son père et sa mère (*Exode*, 20, 12), celle des Perses : ne pas mentir et bien tirer à l'arc (Hérodote, I, 136, 2) » (*Ainsi parlait Zarathoustra*, I : Des mille et un buts), il veut nous faire croire que les valeurs sont relatives et que nous pouvons nous en créer de nouvelles. Mais aucun des trois peuples qu'il prend comme exemples ne considérerait les vertus

B. Loi naturelle, loi positive et loi éternelle

Pour achever cette brève présentation de la loi naturelle, nous pourrions tirer deux conséquences de ce qui vient d'être dit.

La première d'entre elles est particulièrement importante en raison de ses implications concrètes. Nous avons en effet rappelé, à la suite de la tradition, que le critère de ce qui est juste et bon pour l'homme n'était pas déterminé par lui, mais qu'il était découvert en lui par son intelligence et mis en application dans la diversité des situations avec prudence par sa volonté libre. Par conséquent, il faut en conclure que les lois promulguées par les hommes ne tiennent leur légitimité, et donc leur autorité, que de la mesure de leur correspondance à la loi naturelle. « Si la loi écrite contient quelque prescription contraire au droit naturel, écrivait saint Thomas d'Aquin, elle est injuste et ne peut obliger [...]. De tels écrits ne peuvent être appelés des lois mais plutôt des corruptions de la loi. »¹⁶

La seconde conséquence qui nous intéresse davantage ici est que la loi naturelle est une participation de l'homme à la sagesse de Dieu inscrite dans la création, le moyen par lequel chacun de nous peut ajuster son agir à la volonté de Dieu sur nous¹⁷. Ainsi envisagée, la loi naturelle prend un relief que ne pouvaient soupçonner les philosophes de l'Antiquité grecque : en découvrant dans sa nature un ordre rationnel et en y conformant son agir, l'homme devient l'ami de Dieu.

En effet, comme le dira le Seigneur au soir du Jeudi saint, le propre de l'amitié est qu'elle réalise entre deux personnes une union des volontés¹⁸. L'esclave accomplit l'ordre de son maître sans en comprendre le sens. L'ami, quant à lui, parce qu'il connaît la volonté de celui qu'il aime et qu'il sait qu'elle est bonne, agit librement lorsqu'il accepte de suivre ce qui lui est demandé. L'obéissance à la loi naturelle rend donc l'homme capable de devenir l'ami de Dieu, de communier à sa volonté et à sa sagesse. De même que la loi de Moïse est le fonde-

favorites des deux autres comme des vices à éviter. Il reste un noyau dur. Tout au plus peuvent, comme ils le faisaient, mettre l'accent sur telle ou telle vertu plus que sur telle ou telle autre, selon le genre de vie que l'on mène. » (R. BRAGUE, « La loi naturelle, c'est la loi de la raison », art. cit.)

¹⁶ S. THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, II^o II^{ae}, q. 60, a. 5.

¹⁷ S. THOMAS D'AQUIN, *De Decem praeceptis*, 1 : « La loi naturelle n'est rien d'autre que la lumière de l'intelligence mise en nous par Dieu ; par elle, nous connaissons ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. Cette lumière ou cette loi, Dieu l'a donnée à la création. »

¹⁸ Cf. Jn 15, 14-15 : « Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous commande. Je ne vous appelle plus serviteurs, car le serviteur ne sait pas ce que fait son maître ; mais je vous appelle amis, parce que tout ce que j'ai entendu de mon Père, je vous l'ai fait connaître. »

ment de l'Ancienne Alliance conclue entre Dieu et les Hébreux, ainsi la loi naturelle est le fondement d'une alliance primitive, inscrite dans la Création, qui devait unir tous les hommes à Dieu¹⁹.

CONCLUSION

Au terme de cet enseignement, on pourrait s'étonner de ce que la loi naturelle soit aujourd'hui si contestée et si transgressée, alors même qu'elle est inscrite en tout homme.

Les Pères de l'Église et les docteurs du Moyen Âge avaient déjà relevé ce paradoxe. La nature, disaient-ils, est un livre dans lequel Dieu délivre à l'homme un message pour se faire connaître de lui et instaurer avec lui une alliance. Or, du fait du péché originel, ce livre de la nature est devenu indéchiffrable. En se faisant l'alpha et l'oméga de la création, en brisant l'alliance originelle qui l'unissait au Créateur, l'homme a perdu la clé d'interprétation du monde et est devenu incapable d'en comprendre le langage de sagesse. Son regard s'est comme aveuglé et, comme le dit le Psaume, « il a perdu le sens du bien » (Ps 35, 4).

L'homme désorienté attendait donc des lumières pour guider sa route. Dieu répondra à ce désir dans le désert du Sinaï, avec le don des dix Commandements à Moïse qui seront la première étape dans la restauration de l'alliance entre Dieu et les hommes²⁰.

¹⁹ *Catéchisme de l'Église catholique*, n°288 : « La révélation de la création est inséparable de la révélation et de la réalisation de l'alliance de Dieu, l'Unique, avec son Peuple. La création est révélée comme le premier pas vers cette alliance, comme le premier et universel témoignage de l'amour Tout-Puissant de Dieu ».

²⁰ *Catéchisme de l'Église catholique*, n°1960 : « Les préceptes de la loi naturelle ne sont pas perdus par tous d'une manière claire et immédiate. Dans la situation actuelle, la grâce et la révélation sont nécessaires à l'homme pécheur pour que les vérités religieuses et morales puissent être connues "de tous et sans difficulté, avec une ferme certitude et sans mélange d'erreur" (PIE XII, *Humani generis* ; DS 3876). La loi naturelle procure à la Loi révélée et à la grâce une assise préparée par Dieu et accordée à l'œuvre de l'Esprit. »

LA RÉVÉLATION DES DIX COMMANDEMENTS, FONDEMENTS DE L'ALLIANCE

Frère Clément-Marie DOMINI

INTRODUCTION

Les dix Commandements n'ont pas bonne presse aujourd'hui. Même le terme a parfois disparu de la catéchèse, au profit de synonymes plus compatibles avec la mentalité actuelle : « les dix Paroles de vie », par exemple. Si ce terme est assurément juste (et scripturaire), la Parole de Dieu ne craint pas, elle, de célébrer comme un don de Dieu la *Loi* et les *commandements* qu'il a donnés aux hommes pour leur bonheur : « La loi du Seigneur est parfaite, qui redonne vie [...]. Les préceptes du Seigneur sont droits, ils réjouissent le cœur ; le commandement du Seigneur est limpide, il clarifie le regard » (Ps 18, 8-9.)

Joseph Ratzinger soulignait, dans la célèbre conférence qu'il donna à Paris sur les sources de la foi, que « là où le Décalogue est expulsé de la catéchèse, c'est la structure fondamentale de celle-ci qui est touchée. Il n'y a plus alors d'introduction réelle à la foi de l'Église ».¹

Nous allons, dans cette brève présentation, montrer comment la révélation par Dieu des dix Commandements est le fondement de l'alliance qu'il a voulue avec les hommes. Après avoir situé cette révélation dans son contexte, nous essaierons de voir ce que Dieu, par le Décalogue, nous révèle de Lui-même et

¹ J. RATZINGER, « Transmission de la foi et sources de la foi », conférence prononcée à Paris et à Lyon les 15 et 16 janvier 1983 (in ID., *Église et théologie*, Paris, Mame, 1992, p. 139-170, ou bien : https://files.fmnd.org/PDF/conf_ratzinger_1983.pdf). Le contexte est le suivant : « Le deuxième point que je voudrais souligner concerne le Décalogue. Ce fut en raison d'une incompréhension fondamentale de la critique faite par Paul de la Loi que beaucoup en sont arrivés à penser que le Décalogue, en tant que loi, devait être éliminé de la catéchèse et remplacé par les béatitudes du Sermon sur la Montagne. On méconnaît ainsi non seulement le Décalogue, mais encore le Sermon sur la Montagne, ainsi que toute la structure interne de la Bible. Paul, au contraire, a caractérisé le passage de la Loi au Nouveau Testament comme « l'accomplissement de la Loi par l'amour », et pour expliquer cet accomplissement, il s'est expressément référé au Décalogue (Rm 13, 8-10 ; cf. Lv 19, 8 ; Ex 20, 13ss ; Dt 5, 17). Là où le Décalogue est expulsé de la catéchèse, c'est la structure fondamentale de celle-ci qui est touchée. Il n'y a plus alors d'introduction réelle à la foi de l'Église. »

de l'homme ; enfin nous verrons comment les dix Commandements sont un chemin de bonheur pour ceux qui les vivent.

I. LE SINAI, ENTRE L'ÉGYPTE ET LA TERRE PROMISE...

Depuis quatre cent trente ans, les Hébreux étaient en Égypte. Et depuis des décennies, ils étaient réduits par Pharaon à l'état d'esclaves. Nous connaissons bien les événements de cette période de l'histoire du salut. Insistons sur quelques points particulièrement intéressants pour le sujet qui nous occupe maintenant.

A. Pourquoi le départ d'Égypte ?

Tout d'abord, considérons le motif pour lequel le peuple doit quitter l'Égypte. Moïse et son frère Aaron disent à Pharaon – selon ce que Dieu leur a demandé : « Le Dieu des Hébreux s'est présenté à nous : il nous faut aller à trois jours de marche dans le désert *pour offrir un sacrifice au Seigneur notre Dieu.* » (Ex 5, 3.) Plus loin, il sera question de « servir le Seigneur ». Joseph Ratzinger commente : « Moïse, dans sa conversation avec Pharaon, ne prétend en aucune manière que son but soit la conquête d'une terre, mais bien la visite d'un lieu de sacrifice, afin d'adorer Dieu de la façon que Lui-même a voulue. Le but de l'Exode est par-dessus tout le Sinaï, c'est-à-dire l'Alliance avec Dieu, de laquelle surgit la Loi d'Israël. »² En effet, le culte véritable, c'est de vivre selon Dieu, de rejeter le mal et de faire le bien (cf. Is 1, 10-17) – ce que, précisément, la Loi donnée au Sinaï va formaliser. Ainsi, le but de l'Exode est fondamentalement d'établir une juste relation avec Dieu et, à partir de là, avec les hommes et avec la Création. « On peut donc dire que le but de l'Exode a été la libération, mais on doit ajouter que la forme de cette libération est l'Alliance et que la forme de la réalisation de la libération est l'établissement d'une juste relation des hommes entre eux, décrite dans la Loi de l'Alliance, sur la base de leur juste relation avec Dieu. »³

B. Le Sinaï, passage vers la liberté

Puis le peuple a quitté l'Égypte, après les dix plaies, au cours de la grande nuit de la Pâque. Nous faisons mémoire de cet événement lors de la Veillée pascale. Après le passage de la Mer Rouge, le peuple arrive dans le désert du Sinaï, « le troisième mois qui suivit la sortie d'Égypte, jour pour jour », selon la Bible (Ex 19, 1). Quant à la tradition rabbinique (notamment le Talmud de Babylone), elle indique que le peuple a reçu la Loi au Sinaï cinquante jours après la

² J. RATZINGER, *Église, Œcuménisme et politique*, Paris, Fayard, 1987, p. 350-351.

³ *Ibid.*

sortie d'Égypte. D'où la fête juive de la Pentecôte, qui commémore le don de la Loi cinquante jours après la Pâque – ce que le Nouveau Testament a conservé, puisque le don du Saint-Esprit (la Loi nouvelle) a été fait à l'Église cinquante jours après la Résurrection de Jésus (qui est la vraie libération du péché).

Ainsi, le don de la Loi intervient sur la route entre l'Égypte et la Terre promise. Entre l'esclavage et la liberté. C'est tout un enseignement qui nous est prodigué ici : en effet, la Loi donnée par Dieu est nécessaire pour passer de la condition d'esclave à celle d'homme libre. La Loi de Dieu est une condition pour vivre l'authentique liberté : se libérer du mal, et vivre selon le bien.

II. L'ALLIANCE DE DIEU AVEC LES HOMMES

Ainsi donc, Dieu demanda à Moïse de gravir la montagne. Moïse y demeura quarante jours et quarante nuits puis, « quand le Seigneur eut fini de parler avec Moïse sur le mont Sinaï, il lui donna les deux tables du Témoignage, les tables de pierre écrites du doigt de Dieu » (Ex 31, 18). Ces deux tables, nous dit le Catéchisme, « sont appelées "le Témoignage" (Ex 25, 16). Elles contiennent en effet les clauses de l'alliance conclue entre Dieu et son peuple. »⁴

A. Le Décalogue, auto-révélation de Dieu et révélation sur l'homme

Tout d'abord, par le Décalogue, Dieu nous révèle qui il est. Il est le Dieu unique, qui seul doit être adoré, dont le Nom doit être prononcé avec respect, et dont le jour consacré doit être sanctifié. Il est Celui qui a créé la famille, qui aime la vie, l'ordre, la vérité, la pureté... Ainsi, les dix Commandements « appartiennent à la révélation que Dieu fait de Lui-même et de sa gloire. Le don des commandements est don de Dieu Lui-même et de sa sainte volonté. En faisant connaître ses volontés, Dieu se révèle à son peuple. »⁵ Les dix Commandements sont donc en quelque sorte un autoportrait de Dieu.

Mais en dressant son portrait et en le donnant aux hommes, Dieu révèle aussi ce qu'est la vocation de l'homme, *qu'il a créé à son image et selon sa ressemblance* (cf. Gn 1, 26) : « Le Décalogue est tout à la fois représentation de soi-même, auto-figuration de Dieu, et interprétation de l'homme, apparition de sa vérité rendue visible dans le miroir de Dieu, car l'homme ne peut se com-

⁴ *Catéchisme de l'Église catholique*, n°2058.

⁵ *Ibid.*, n°2059.

prendre vraiment qu'à partir de Dieu. »⁶ En effet, Dieu est le modèle de l'homme, qui s'accomplit en étant saint comme Dieu est saint.⁷

Ainsi, les dix Commandements, étant le fondement de l'Alliance, sont le fondement de la loi naturelle : « L'histoire d'amour de Dieu avec Israël consiste plus profondément dans le fait qu'Il lui donne la *Torah*, qu'Il ouvre en réalité les yeux à Israël sur la vraie nature de l'homme et qu'Il lui indique la route du véritable humanisme. »⁸ Les commandements sont ainsi universels, au sens où ils s'adressent à tous les hommes et à chaque homme.⁹

Joseph Ratzinger a souligné cette universalité du Décalogue : « Le Décalogue n'est pas seulement exigence pour l'homme, il est révélation de ce que Dieu est. Les valeurs morales sont un des plus forts reflets de Dieu ; on peut justement lire en elles l'identité du Dieu de la Bible. Cela signifie une fois de plus l'universalité de la foi chrétienne en Dieu et sa signification qui va au-delà de l'Église pour s'adresser à l'humanité tout entière ; l'exigence des valeurs par lesquelles il s'exprime concerne toute l'humanité et peut être comprise par elle. Elles sont devenues un facteur éducatif déterminant de l'humanité, elles dépendent encore et toujours de sa figure, de sa réalité. Ce Dieu dont la sainteté est moralité, concerne tous les hommes. »¹⁰

B. L'Alliance entre Dieu et les hommes

Ainsi, par les dix Commandements, Dieu montre qui Il est et ce qu'Il attend de l'homme pour son bonheur. C'est l'Alliance. Le Catéchisme souligne que « les commandements reçoivent leur pleine signification à l'intérieur de l'Al-

⁶ J. RATZINGER, *Foi, vérité, tolérance ; le christianisme et la rencontre des religions*, Parole et Silence, 2005, p. 271.

⁷ Cf. JEAN-PAUL II, Encyclique *Veritatis splendor*, 06-08-1993, n°10 : « Dans les « dix paroles » de l'Alliance avec Israël, et dans toute la Loi, Dieu se fait connaître et reconnaître comme Celui qui "seul est le Bon" ; comme Celui qui, malgré le péché de l'homme, continue à rester le "modèle" de l'agir moral, selon l'appel qu'il adresse : "Soyez saints, car moi, le Seigneur votre Dieu, je suis saint." (Lv 19, 2) ; comme Celui qui, fidèle à son amour pour l'homme, lui donne sa Loi (cf. Ex 19, 9-24 ; 20, 18-21) pour rétablir l'harmonie originelle avec le Créateur et avec la création, et plus encore pour l'introduire dans son amour : "Je vivrai au milieu de vous, je serai votre Dieu et vous serez mon peuple." (Lv 26, 12). »

⁸ BENOÎT XVI, Encyclique *Deus caritas est*, 25-12-2005, n°9.

⁹ Cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, n°2063 : « L'alliance et le dialogue entre Dieu et l'homme sont encore attestés du fait que toutes les obligations sont énoncées à la première personne (« Je suis le Seigneur... ») et adressées à un autre sujet (« tu... »). Dans tous les commandements de Dieu, c'est un pronom personnel singulier qui désigne le destinataire. En même temps qu'à tout le peuple, Dieu fait connaître sa volonté à chacun en particulier. »

¹⁰ J. RATZINGER, *Dogme et annonce*, Parole et Silence, 2012, p. 105.

liance. Selon l'Écriture, l'agir moral de l'homme prend tout son sens dans et par l'Alliance. »¹¹

Dieu a agi pour son peuple : Il l'a libéré de la servitude de l'Égypte. Désormais, en donnant la Loi à ce peuple, Il attend sa réponse à cette alliance d'amour, réponse qui passe par une vie conforme à ce Dieu libérateur. Les commandements « disent les implications de l'appartenance à Dieu instituée par l'Alliance. L'existence morale est *réponse* à l'initiative aimante du Seigneur. Elle est reconnaissance, hommage à Dieu et culte d'action de grâce. Elle est coopération au dessein que Dieu poursuit dans l'histoire. »¹² C'est ainsi que le non-respect des dix Commandements est considéré comme une violation de l'Alliance : « Ils n'ont pas gardé l'Alliance de Dieu, ils refusaient de suivre sa Loi. » (Ps 77, 10.)

Mais de quelle alliance parle-t-on ? Joseph Ratzinger souligne, dans un article sur le sens de l'Alliance : « Ce que nous appelons "Alliance" ne doit jamais être entendu dans la Bible comme un rapport symétrique de deux partenaires qui entrent dans un rapport contractuel l'un avec l'autre [...]. Il s'agit d'un rapport tout à fait asymétrique, parce que, par rapport à la créature, Dieu est et reste le Tout-autre : l'"Alliance" n'est pas un contrat en réciprocité, mais un don, un acte créateur de l'amour de Dieu. »¹³ Ainsi, l'Alliance est une initiative de Dieu, qui propose à l'homme le chemin de la vie : « Choisis donc la vie, pour que vous viviez, toi et ta descendance, en aimant le Seigneur ton Dieu, en écoutant sa voix, en vous attachant à Lui. » (Dt 30, 19-20.)

III. LES DIX COMMANDEMENTS : LIBERTÉ ET JOIE

Nous vivons dans une société marquée par une notion viciée de la liberté, et où le commandement est perçu comme une entrave à la liberté, comme un fardeau. Cette perception erronée de ce qu'est la loi a pénétré aussi des membres de l'Église. En effet, il n'est pas rare d'entendre que les commandements ne sont plus d'actualité, et que l'Évangile les a abolis. Or, saint Jean nous enseigne que « tel est l'amour de Dieu : garder ses commandements ; et ses commandements ne sont pas un fardeau » (1 Jn 5, 3).

¹¹ *Catéchisme de l'Église catholique*, n°2061.

¹² *Ibid.*, n°2062. Le Compendium précise : « Le Décalogue se comprend à la lumière de l'Alliance, dans laquelle Dieu se révèle, faisant connaître sa volonté. En observant les commandements, le peuple exprime son appartenance à Dieu et répond avec gratitude à son initiative d'amour. » (*Compendium*, n°437.)

¹³ J. RATZINGER, *La communion de foi – tome 1 : Croire et célébrer*, Parole et silence, 2008, p. 198-199.

Une telle notion de loi, vue comme une contrainte, est tout à fait étrangère à la Parole de Dieu. Nous pouvons relire le psaume 118, qui est une longue litanie de la Loi de Dieu. Dans ses 176 versets, la Loi est sans cesse célébrée comme un don pour le bonheur des hommes : « Je trouve dans la voie de tes exigences plus de joie que dans toutes les richesses (v. 14). Je trouve mon plaisir en tes exigences : ce sont elles qui me conseillent (v. 24). Je marcherai librement, car je cherche tes préceptes (v. 45). Je trouve mon plaisir en tes volontés, oui, vraiment, je les aime (v. 47). Mon bonheur, c'est la loi de ta bouche, plus qu'un monceau d'or ou d'argent (v. 72). Si je n'avais mon plaisir dans ta loi, je périrais de misère (v. 92). Je hais les cœurs partagés ; j'aime ta loi (v. 113). »

Joseph Ratzinger remarquait : « Cette joie donnée par la Loi nous étonne. Nous sommes habitués à considérer la Loi comme un fardeau qui opprime l'homme. C'est précisément dans ses époques les plus florissantes qu'Israël a vu dans la Loi la libération en vue de la vérité, la libération du fardeau de l'incertitude, la grâce du chemin. Et nous savons aujourd'hui, effectivement, que l'homme périt s'il doit d'abord s'inventer continuellement lui-même, s'il doit d'abord créer à nouveau l'humanité. La volonté de Dieu n'est pas pour l'homme une force étrangère qui s'exercerait sur lui de l'extérieur, mais elle correspond à la direction de sa propre nature. C'est pourquoi la révélation de la volonté de Dieu est la révélation de ce que notre propre être veut – une grâce. » Et il poursuit : « La Loi est devenue un fardeau au moment où on ne l'a plus vécue de l'intérieur mais où on l'a disséquée en nombre d'obligations extérieures et extrinsèques. Ainsi, le Seigneur dit avec insistance que la véritable Loi de Dieu n'est pas quelque chose d'extérieur. Elle habite en nous. Elle est ce qui dirige notre vie de l'intérieur, et c'est la volonté de Dieu qui l'a créée et fondée. »¹⁴

Nous pouvons conclure cette troisième partie par cette exclamation du livre du Deutéronome : « Quelle est la grande nation dont les dieux se fassent aussi proches que le Seigneur notre Dieu est proche de nous chaque fois que nous l'invoquons ? Et quelle est la grande nation dont les lois et coutumes soient aussi justes que toute cette Loi que je vous prescris aujourd'hui ? » (Dt 4, 7-8.)

CONCLUSION

Cette Alliance scellée par Dieu avec son peuple est ordonnée à l'Alliance nouvelle qui sera scellée par Jésus sur la Croix : « Dès l'Ancien Testament, les livres saints font référence aux "dix paroles" (cf. par exemple Os 4, 2 ; Jr 7, 9 ;

¹⁴ J. RATZINGER, *Dieu nous est proche ; L'Eucharistie au cœur de l'Église*, Parole et silence, 2003, p. 112-113.

Ez 18, 5-9). Mais c'est dans la nouvelle Alliance en Jésus-Christ que leur plein sens sera révélé. »¹⁵

Saint Paul écrit dans sa lettre aux Romains : « Car l'aboutissement de la Loi, c'est le Christ. » (Rm 10, 4.) Et un peu plus loin : « Le plein accomplissement de la Loi, c'est l'amour. » (Rm 13, 10.)

Les dix Commandements ont préparé la voie à Celui qui est venu sceller « l'Alliance nouvelle et éternelle ». Le Décalogue a puissamment contribué à construire la civilisation que les idéologies de la déconstruction veulent détruire. C'est donc à la lumière de cette Loi divine, présente dans le cœur de l'homme, que nous devons travailler à « reconstruire les consciences », comme Jean-Paul II en avait souligné la nécessité en vue de la nouvelle évangélisation.¹⁶

Concluons par cette description enthousiasmante de Joseph Ratzinger :

Vivre le Décalogue signifie vivre sa propre ressemblance avec Dieu, répondre à la vérité de notre être et ainsi faire le bien. Pour le redire encore autrement : vivre le Décalogue signifie vivre la divinité de l'homme, et c'est précisément ceci qui est liberté : l'union de notre être avec l'être divin et l'harmonie de tous avec tous qui en résulte¹⁷.

¹⁵ *Catéchisme de l'Église catholique*, n°2056. Cf. aussi JEAN-PAUL II, *Veritatis splendor*, *op. cit.*, n°12 : « Le don du Décalogue est promesse et signe de l'Alliance nouvelle, lorsque la Loi sera nouvellement inscrite à jamais dans le cœur de l'homme (cf. Jr 31, 31-34) en remplaçant la loi du péché qui avait dénaturé ce cœur (cf. Jr 17, 1). Alors sera donné "un cœur nouveau", car "un esprit nouveau" l'habitera, l'Esprit de Dieu (cf. Ez 36, 24-28). »

¹⁶ Cf. JEAN-PAUL II, « Audience générale », 12-10-1988.

¹⁷ J. RATZINGER, *La communion de foi - tome 2 : Discerner et agir*, Parole et silence, 2009, p. 222.

LES BÉATITUDES ONT-ELLES ABOLI LA LOI ANCIENNE ?

Sœur Gaëtane DOMINI

Saint Paul écrivait aux Galates : « Nous avons reconnu que *ce n'est pas en pratiquant la Loi de Moïse que l'homme devient juste devant Dieu*, mais seulement par la foi en Jésus-Christ. [...] Si maintenant je revenais à la Loi que j'ai rejetée, reconstruisant ainsi ce que j'ai démolì, j'attesterais que j'ai eu tort de la rejeter ! » (Ga 2, 16.18) Ainsi saint Paul nous dit-il qu'il a rejeté la Loi, au profit de la foi en Jésus... *Faut-il en conclure que les Béatitudes, énoncées par Jésus, ont aboli la Loi ancienne ?* Jésus Lui-même nous dit que « la Loi et les Prophètes vont jusqu'à Jean le Baptiste... » (Lc 16, 16) ; *le Décalogue est-il donc désormais caduc ?*

Cette idée, que Luther a très certainement contribué à répandre en opposant systématiquement l'Esprit et la Loi, la foi et les œuvres ou encore la grâce et le mérite, *est très présente même chez les catholiques*. En 1983, à Paris, le cardinal Ratzinger en pointait les effets dans la catéchèse ; il disait : « Ce fut en raison d'une incompréhension fondamentale de la critique faite par Paul de la Loi que beaucoup en sont arrivés à penser que le Décalogue, en tant que loi, devait être éliminé de la catéchèse et remplacé par les béatitudes du Sermon sur la Montagne. [...] Là où le Décalogue est expulsé de la catéchèse, c'est la structure fondamentale de celle-ci qui est touchée. Il n'y a plus alors d'introduction réelle à la foi de l'Église.¹ »

Et de fait, comme il le soulignera plus tard dans son livre *Jésus de Nazareth*, « *les Béatitudes* sont bien souvent présentées comme *l'antithèse néotestamentaire du Décalogue*, c'est-à-dire comme étant en quelque sorte l'éthique la plus élevée des chrétiens par rapport aux commandements de l'Ancien Testament. *Cette interprétation* – continue-t-il – *se méprend complètement sur le sens des pa-*

¹ J. RATZINGER, Conférence « *Transmission de la Foi et sources de la Foi* », Paris et Lyon, 1983, in Id., *Église et théologie*, Paris, Mame, 1992, p. 139-170. Il disait à ce sujet : « On méconnaît ainsi non seulement le Décalogue, mais encore le Sermon sur la Montagne, ainsi que toute la structure interne de la Bible. Paul, au contraire, a caractérisé le passage de la Loi au Nouveau Testament comme "l'accomplissement de la Loi par l'amour", et pour expliquer cet accomplissement, il s'est expressément référé au Décalogue (Rm 13, 8-10 ; cf. Lv 19, 8 ; Ex 20, 13s ; Dt 5,17). Là où le Décalogue est expulsé de la catéchèse, c'est la structure fondamentale de celle-ci qui est touchée. Il n'y a plus alors d'introduction réelle à la foi de l'Église. »

roles de Jésus. Il a toujours affirmé la validité du Décalogue (cf. par exemple Mc 10, 19 ; Lc 16, 17) ; le Sermon sur la montagne reprend les commandements de la deuxième Table et les approfondit, mais ne les abolit pas (cf. Mt 5, 21-48) ; [...] *Jésus n'a pas l'intention d'abolir le Décalogue : au contraire, il le renforce.*²»

C'est ce que nous allons voir dans ce petit enseignement, en montrant d'abord comment le Décalogue non seulement n'est pas aboli mais reste *nécessaire au Salut des chrétiens* (I), puis en soulignant la *continuité entre le Décalogue et les Béatitudes* (II), avant de mettre en valeur *l'accomplissement* du Décalogue que représentent les Béatitudes (III).

I. LE DÉCALOGUE, NÉCESSAIRE AU SALUT

Dans l'Évangile, Jésus nous dit : « Ne pensez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. Amen, je vous le dis : avant que le ciel et la terre disparaissent, pas un seul iota, pas un seul trait ne disparaîtra de la Loi jusqu'à ce que tout se réalise.

Donc, *celui qui rejettera un seul de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire ainsi, sera déclaré le plus petit dans le Royaume des Cieux.* Mais celui qui les observera et les enseignera, celui-là sera déclaré grand dans le Royaume des Cieux. » (Mt 5, 17-19.)

En effet, Dieu ne saurait se contredire et

lorsque Dieu parle – affirme Jean-Paul II – il parle de choses qui ont la plus grande importance pour chaque personne, pour les personnes du XXI^e siècle, tout autant que pour celles du I^{er} siècle. *Les Dix Commandements et les Béatitudes parlent de vérité et de bonté, de grâce et de liberté, de ce qui est nécessaire pour entrer dans le Royaume du Christ*³.

Le Concile de Trente enseigne d'ailleurs que *les dix Commandements obligent les chrétiens* et que l'homme justifié est encore tenu de les observer : « Personne, si justifié soit-il, ne doit penser qu'il est libéré de l'observation des com-

² J. RATZINGER-BENOÎT XVI, *Jésus de Nazareth ; la figure et le message*, in *Opera omnia*, vol. 6, t. 1, Parole et Silence, 2014, p. 171-172.

³ JEAN-PAUL II, « Homélie pour la messe des jeunes sur le mont des Béatitudes à Korazim », 24-03-2000. Saint Irénée compare les multiples façons dont Dieu est intervenu pour guider les hommes au cours de l'Histoire du Salut à la « voix des eaux multiples » de l'Apocalypse : « Car elles sont vraiment multiples, les eaux de l'Esprit de Dieu, parce que riche et multiple est le Père. Et, passant à travers tout cela, le Verbe accordait libéralement son assistance à ceux qui lui étaient soumis, prescrivant à toute créature la loi convenable et appropriée. » Cf. SAINT IRÉNÉE, *Adversus Haereses*, IV, 14, 2-3.

mandements. » « Si quelqu'un dit [...] que les dix Commandements ne concernent pas les chrétiens : qu'il soit anathème. ⁴»

Et le *Concile Vatican II* l'affirme également : on lit ainsi dans *Lumen gentium* : « Les évêques, successeurs des Apôtres, reçoivent du Seigneur [...] la mission d'enseigner toutes les nations et de prêcher l'Évangile à toute créature, afin que tous les hommes, par la foi, le baptême et *l'accomplissement des commandements, obtiennent le salut.* ⁵»

Cette vérité est si importante que, pour sœur Lucie, elle fait partie du message de Fatima. Dans son livre explicitant les appels du message de Fatima, elle écrit : « Quelqu'un pensera peut-être à me demander : *"Qu'ont à voir avec le Message les commandements de la Loi de Dieu ?"* Je réponds qu'ils ont à voir, et même beaucoup : ils constituent un des principaux points du Message. En effet, Notre-Dame a fini la série de ses apparitions à Fatima par ces paroles : *"Qu'on n'offense plus Notre-Seigneur, qui est déjà trop offensé !..."* [...] Et sans aucun doute, *ce qui offense le plus Dieu, c'est la transgression de sa Loi.* ⁶»

Ainsi, Jean-Paul II pouvait dire que « la recommandation du Deutéronome a encore *toute sa valeur aujourd'hui* : "Vous suivrez tout le chemin que le Seigneur votre Dieu vous a tracé, alors vous vivrez, vous aurez bonheur et longue vie." (Dt 5, 33.) En outre, – continuait-il – il ne faut pas oublier que les commandements du Décalogue sont fermement *enracinés dans la nature même de l'homme* et que, par conséquent, les valeurs qu'ils défendent ont *une portée universelle.* ⁷» Donc, tant qu'il y aura des hommes, le Décalogue sera *vrai et nécessaire au Salut, toujours et partout !*

Pourtant, certains objectent en citant saint Augustin, « *qu'il suffit d'aimer* » : « *Aime et fais ce que tu veux !* ⁸» disait en effet saint Augustin. André Frossard souligne avec justesse que « beaucoup inversent ingénument le propos de saint Augustin, et parce qu'ils font ce qu'ils veulent, s'imaginent qu'ils aiment ⁹».

⁴ CONCILE DE TRENTE, *Décret sur la justification* (6^e session, 13-01-1547), cf. DH 1536 et 1569.

⁵ CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique *Lumen gentium* sur l'Église, 21-11-1964, n°24. Notons également ce que dit le *Catéchisme de l'Église Catholique*, n°1724 : « Le Décalogue, le Sermon sur la Montagne et la catéchèse apostolique nous décrivent les chemins qui conduisent au Royaume des cieux. Nous nous y engageons pas à pas, par des actes quotidiens, soutenus par la grâce de l'Esprit-Saint. »

⁶ SŒUR LUCIE DE FATIMA, *Appels du message de Fatima* (2003), Édition Secrétariat des Pasteurs à Fatima, p. 219.

⁷ JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Pastores gregis* sur l'évêque, 16-10-2003, n°29.

⁸ SAINT AUGUSTIN, *Traité sur l'épître de saint Jean aux Parthes*, 7^e traité, chap. 8.

⁹ JEAN-PAUL II, *N'ayez pas peur ! Dialogue avec André Frossard*, Paris, Robert Laffont, 1982, p. 193.

Or, Jean-Paul II remarque que, dans ses rencontres avec les pécheurs, comme la Samaritaine ou la femme adultère, « *le Christ ne renonce à aucun point du Décalogue*. Il n'y a pas un seul commandement qui "cède le pas" à l'amour. Bien au contraire, tous les commandements trouvent *leur accomplissement dans l'amour* – et cet accomplissement n'entraîne le renoncement à aucun d'entre eux : pas un iota ne passera, que tout soit accompli. C'est ainsi que le Christ, dans l'esprit de l'amour, reproche son péché à la Samaritaine, et elle le comprend parfaitement.¹⁰ » Pourquoi ? Parce qu'en Jésus, « *amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent...* » (Ps 84.) L'amour vrai, à l'image de celui de Jésus, ne saurait donc passer outre les commandements du Décalogue.

Insistons enfin sur la nécessité des dix Commandements avec la *déclaration très solennelle de Jean-Paul II* dans son encyclique *Veritatis splendor* au sujet des préceptes tant positifs que négatifs du Décalogue : « Il est juste et bon, toujours et pour tous, de servir Dieu, de lui rendre le culte requis et d'honorer nos parents en vérité. *Ces préceptes positifs*, qui prescrivent d'accomplir certaines actions et de cultiver certaines attitudes, *obligent universellement et ils sont immuables* ; ils réunissent dans le même bien commun tous les hommes de toutes les époques de l'histoire, créés pour « la même vocation et la même destinée divine » [...]. *Les préceptes négatifs* de la loi naturelle sont *universellement valables : ils obligent tous et chacun, toujours et en toute circonstance*. En effet, ils interdisent une action déterminée *semper et pro semper*, sans exception, parce que le choix d'un tel comportement n'est en aucun cas compatible avec la bonté de la volonté de la personne qui agit, avec sa vocation à la vie avec Dieu et à la communion avec le prochain. Il est défendu à tous et toujours de transgresser des préceptes qui interdisent, à tous et à tout prix, d'offenser en quiconque, et avant tout en soi-même, la dignité personnelle commune à tous.¹¹ »

II. CONTINUITÉ ENTRE DÉCALOGUE ET BÉATITUDES

Il paraît donc très clair que le Décalogue sera toujours vrai et nécessaire, et on remarque d'ailleurs *une réelle continuité entre Décalogue et Béatitudes*.

Il est vrai que le cadre du Sermon sur la montagne, au cours duquel Jésus énonce les Béatitudes, fait clairement comprendre à ses auditeurs que Jésus est le « *nouveau Moïse* » apportant la *nouvelle « Torah »*, la nouvelle Loi. S'exprimant « avec autorité » (ce qui cause une certaine frayeur à ses auditeurs), on aurait pu croire de prime abord que cette nouvelle Torah allait *différer complètement de la première* ; en effet, Jésus l'expose « à travers une série d'antithèses

¹⁰ *Ibid.*, p. 192.

¹¹ JEAN-PAUL II, Encyclique *Veritatis splendor* sur l'enseignement moral de l'Église, 06-08-1993, n°52.

entre les anciens commandements et sa manière de les reposer. Il commence chaque fois par : "Vous avez entendu qu'il a été dit aux ancêtres..." et affirme ensuite : "Moi je vous dis..."¹²»

Pourtant, on peut appliquer à Jésus Lui-même son enseignement lorsqu'il dit que « tout scribe devenu disciple du Royaume des Cieux est comparable à un maître de maison *qui tire de son trésor du neuf et de l'ancien* » (Mt 13, 52). En effet, les Béatitudes ne sont pas « sorties de nulle part » mais « elles s'intègrent dans une longue tradition de messages vétérotestamentaires¹³ » nous dit Benoît XVI, et elles les complètent.

Et si, comme le souligne Jean-Paul II dans *Veritatis splendor*, « les Béatitudes n'ont pas comme objet propre des normes particulières de comportement mais [...] évoquent des attitudes et des dispositions fondamentales de l'existence, et donc, *ne coïncident pas exactement avec les commandements*, il n'y a, d'autre part, *pas de séparation ou d'opposition entre les béatitudes et les commandements* : les uns et les autres se réfèrent au bien et à la vie éternelle. Le Discours sur la Montagne commence par la proclamation des Béatitudes, mais renferme aussi la référence aux commandements (cf. Mt 5, 20-48). En même temps, ce Discours montre *l'ouverture et l'orientation des commandements vers la perfection qui est celle des Béatitudes*. Celles-ci sont, avant tout, des promesses, dont découlent aussi, de manière indirecte, des indications normatives pour la vie morale.¹⁴»

Il n'y a donc pas de rupture entre le Décalogue et les Béatitudes : « La Loi et les Béatitudes tracent ensemble *le chemin à la suite du Christ* et le sentier royal vers la maturité et la liberté spirituelle – nous dit Jean-Paul II –. [...] *Le message [de Jésus] est nouveau, mais il ne détruit pas ce qui existe déjà. Au contraire, il en développe au maximum les potentialités.*¹⁵ » « Les Béatitudes représentent *le complément évangélique de la Loi du Sinaï.*¹⁶»

¹² BENOÎT XVI, « Angélus », 13-02-2011. Par exemple : « Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : "Tu ne tueras point ; et si quelqu'un tue, il en répondra au tribunal." Eh bien, moi je vous dis : "Quiconque se fâche contre son frère en répondra au tribunal." (Mt 5, 21-22.) Et cela par six fois.

¹³ J. RATZINGER-BENOÎT XVI, *Jésus de Nazareth, op. cit.*, p. 172.

¹⁴ VS 16. Cf. aussi CONCILE VATICAN II, Constitution dogmatique *Dei Verbum* sur la Révélation divine, 18-11-1965, n°16 : « Inspirateur et auteur des livres de l'un et l'autre Testament, Dieu les a en effet sagement disposés de telle sorte que le Nouveau soit caché dans l'Ancien et que, dans le Nouveau, l'Ancien soit dévoilé. »

¹⁵ JEAN-PAUL II, « Homélie pour la messe des jeunes sur le mont des béatitudes à Korazim », *loc. cit.*

¹⁶ JEAN-PAUL II, « Audience générale », 01-03-2000.

III. LES BÉATITUDES COMME ACCOMPLISSEMENT DU DÉCALOGUE

S'il y a bien continuité entre Décalogue et Béatitudes, il faut reconnaître qu'il y a *quelque chose de plus* avec les Béatitudes, ce que le jeune homme riche avait pressenti : le Décalogue, il l'avait observé depuis sa jeunesse... mais son cœur n'était pas satisfait. Alors il demande à Jésus : « Que me manque-t-il encore ? »

Et de fait, Jésus Lui-même nous dit : « Si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des Pharisiens [qui pourtant observent la Loi], vous n'entrerez pas dans le Royaume des Cieux. » (Mt 5, 17.20.)

Alors, en quoi consiste cette justice « supérieure » qu'il exige ? « *La nouveauté de Jésus* – nous dit Benoît XVI – *consiste, essentiellement, dans le fait qu'il "remplit" Lui-même les commandements par l'amour de Dieu, par la force de l'Esprit saint qui habite en Lui.* Et nous, à travers la foi dans le Christ, nous pouvons nous ouvrir à l'action de l'Esprit-Saint qui nous rend capable de vivre l'amour divin. C'est pourquoi chaque précepte devient vrai comme *exigence d'amour*, et tous se rejoignent en un seul commandement : aime Dieu de tout ton cœur et aime ton prochain comme toi-même.¹⁷ »

La « nouveauté » de la Loi nouvelle, qu'expriment les Béatitudes, va de pair avec le *mystère de l'Incarnation et de la Rédemption*. En effet, depuis que le Verbe s'est fait chair, que la Parole s'est incarnée, alors les « dix Paroles » elles-mêmes, *c'est-à-dire le Décalogue, ont pris « chair » en Jésus* qui les accomplit parfaitement et qui, parce qu'Il nous unit à Lui, nous donne la grâce de les vivre à notre tour.¹⁸

¹⁷ BENOÎT XVI, « Angélus », 13-02-2011. Cf. aussi JEAN-PAUL II, « Homélie à Elbag au cours de l'acte de dévotion au Sacré-Cœur », voyage apostolique en Pologne, 06-06-1999 : « En effet, depuis que le Verbe de Dieu s'est incarné et est mort pour nous sur la Croix, les dix Commandements se font entendre à travers sa voix. Il les enracine, à travers la vie nouvelle de la Grâce, dans le cœur de celui qui croit en Lui. Le disciple de Jésus ne se sent donc pas opprimé par une multitude de prescriptions, mais, poussé par la force de l'amour, il ressent les commandements de Dieu comme une loi de liberté : la liberté d'aimer grâce à l'action intérieure de l'Esprit. Le Christ est venu pour accomplir la loi, tout d'abord pour la compléter dans son contenu et sa signification, puis pour en révéler ainsi son sens complet et toute sa profondeur : la loi est parfaite lorsqu'elle est imprégnée de l'amour de Dieu et du prochain. L'amour est ce qui décide de la perfection morale de l'homme, de sa ressemblance avec Dieu. "Celui qui a mes commandements et les garde, – dit le Christ – c'est celui-là qui m'aime ; or celui qui m'aime sera aimé de mon Père ; et je l'aimerai et je me manifesterai à lui." (Jn 14, 21). »

¹⁸ Cf. MÉLITON DE SARDES, *Homélie sur la Pâque*, 2,7, cit. in *Liturgie des Heures*, Office des Lectures du lundi de l'Octave de Pâques. Méliton de Sardes disait, en parlant du mystère de Pâques, qu'il était à la fois ancien en raison de la Loi, et nouveau en raison du Verbe, « *car la Loi est devenue le Verbe et, d'ancienne, elle est devenue nouvelle [...]; le commandement s'est transformé en grâce, la figure en vérité, l'agneau [pascal] est devenu fils, la brebis est devenue homme et l'homme est devenu Dieu...* »

Dans *L'imitation de Jésus-Christ*, nous lisons : « [Les prophètes] peuvent prononcer des paroles, mais non les rendre efficaces. Leur langage est sublime ; mais si vous vous taisez, il n'échauffe point le cœur. Ils exposent la lettre, mais vous en découvrez le sens. Ils proposent les mystères, mais vous rompez le sceau qui en dérobaient l'intelligence. *Ils publient vos commandements, mais vous aidez à les accomplir.* Ils montrent la voie, mais vous donnez des forces pour marcher. Ils n'agissent qu'au-dehors, mais vous éclairez et instruisez les cœurs. Ils arrosent extérieurement, mais vous donnez la fécondité. Leurs paroles frappent l'oreille, mais vous ouvrez l'intelligence.¹⁹ »

C'est cela *l'accomplissement* dont parle Jésus lorsqu'il dit qu'il n'est pas venu abolir mais accomplir la Loi.²⁰ « Si Dieu seul est le Bien – comme le dit Jésus au jeune homme riche –, aucun effort humain, pas même l'observance la plus rigoureuse des commandements, ne réussit à "accomplir" la Loi [...]. "*L'accomplissement" ne peut venir que d'un don de Dieu* : il est l'offrande d'une *participation à la bonté divine* qui se révèle et qui se communique en Jésus, Celui que le jeune homme riche appelle « bon Maître » (Mc 10, 17 ; Lc 18, 18).²¹ » nous dit Jean-Paul II.

Et c'est parce que nous sommes unis à Jésus, « *divinisés* » par Lui et remplis de sa grâce, que nous devenons *capables d'une « justice supérieure », exprimée par les Béatitudes.*

En effet, frère Clément-Marie nous faisait remarquer lors de la dernière fête de Notre-Dame des Neiges que, quand le commandement dit : « Tu ne tueras pas », Jésus ajoute : « Bienheureux les artisans de paix ». Quand le commandement dit : « Tu ne voleras pas », Jésus ajoute : « Bienheureux les pauvres par l'esprit. » Quand le commandement dit : « Tu ne commettras pas d'adultère », Jésus ajoute « Bienheureux les cœurs purs. » Ainsi, il n'existe nulle contradiction entre l'Ancien et le Nouveau Testament, mais une perfection apportée par Celui qui vit parfaitement la Loi et les Béatitudes – Jésus –, et qui nous donne désormais par sa grâce la force de les vivre.

Ainsi, le Catéchisme de l'Église Catholique nous dit que « le Sermon du Seigneur, loin d'abolir ou de dévaluer les prescriptions morales de la Loi ancienne, en dégage les virtualités cachées et en fait surgir *de nouvelles exigences* : il en ré-

¹⁹ T. A. KEMPIS, *Imitation de Jésus-Christ* (traduction de M. l'abbé F. de Lammenais), livre 3^e : De la vie intérieure, 2, 2.

²⁰ Cf. BENOÎT XVI, « Homélie pour la solennité de saint Joseph » 19-03-2006 : « La Loi mosaïque a trouvé son plein accomplissement en Jésus, qui a révélé la sagesse et l'amour de Dieu à travers le mystère de la Croix. »

²¹ VS 11.

vèle toute la vérité divine et humaine. Il n'ajoute *pas de préceptes extérieurs nouveaux*, mais il va *jusqu'à réformer la racine des actes, le cœur*, là où l'homme choisit entre le pur et l'impur (cf. Mt 15, 18-19), où se forment la foi, l'espérance et la charité, et avec elles, les autres vertus²² ».

Bref, le chemin des Béatitudes, qui accomplit les commandements du Décalogue, n'est rien d'autre que *le chemin de la sainteté*, et « Jésus montre que les commandements ne doivent pas être entendus comme une limite minimale à ne pas dépasser, mais plutôt comme *une route ouverte pour un cheminement moral et spirituel vers la perfection*, dont le centre est l'amour (cf. Col 3, 14)²³ ».

Mais *revenons à saint Paul* : que voulait-il donc dire aux Galates lorsqu'il leur recommandait de ne pas être soumis à la Loi ? Ne fallait-il donc plus tenir compte des préceptes du Décalogue ? Non, assurément, car un peu plus loin il écrit : « Vous, frères, vous avez été appelés à la liberté. Mais que cette liberté ne soit pas un prétexte pour votre égoïsme ; au contraire, mettez-vous, par amour, au service les uns des autres... » (Ga 5, 13.) Et cela passe en premier lieu par le respect des dix Commandements.

Alors, *qu'est-ce qui a été aboli de la Loi ancienne* ? Ce qui a été aboli, ce n'est pas le cœur moral de la Loi, écrit par le « doigt de Dieu » sur les tables du Décalogue, mais *les autres prescriptions*, tant dans le domaine juridique ou sanitaire que cultuel (telles que la circoncision, les règles du pur et de l'impur, les interdictions alimentaires...), qui ont été données séparément par Moïse au peuple pour le garder dans le droit chemin, et en particulier pour le maintenir séparé des autres peuples afin de le protéger de l'idolâtrie. Saint Paul parle de ces prescriptions comme d'un « tuteur », d'un « pédagogue », donné à un enfant n'ayant pas encore atteint la pleine maturité, la pleine liberté²⁴.

²² *Catéchisme de l'Église catholique*, 1993, n°1968. Et auparavant : « La Loi évangélique "accomplie" (cf. Mt 5,17-19), affine, dépasse et mène à sa perfection la Loi ancienne. Dans les "Béatitudes", elle accomplit les promesses divines en les élevant et les ordonnant au "Royaume des cieux". Elle s'adresse à ceux qui sont disposés à accueillir avec foi cette espérance nouvelle : les pauvres, les humbles, les affligés, les cœurs purs, les persécutés à cause du Christ, traçant ainsi les voies surprenantes du Royaume. » (n°1967)

²³ VS 15.

²⁴ Cf. aussi SAINT IRÉNÉE, *Adversus Haereses*, IV, 16, 2-5 : « Pour préparer l'homme à cette vie [la Vie éternelle avec Dieu], le Seigneur Lui-même a promulgué pour tous les paroles du Décalogue ; aussi furent-elles pour nous, amplifiées et augmentées, non abolies de par sa venue dans la chair. Quant aux préceptes de servitude [donc les autres décrets et ordonnances qui réglaient la vie des Israélites], il les a, par Moïse, enseignés séparément au peuple, adaptés à leur éducation et à leur formation, comme le dit lui-même Moïse : « Le Seigneur me commanda de vous enseigner pour ce temps-là les prescriptions et les jugements. » Ces préceptes donnés dans la servitude et comme en signe [donc en préparation à la venue du Christ], il les

Et *qu'est-ce qui est réellement nouveau avec la Loi nouvelle ?* Ce qui est nouveau, c'est que, *par-delà la lettre, Jésus nous en révèle l'esprit*, afin que, comme le soulignait Eugenio Zolli, le grand Rabbín de Rome converti, l'amour de la Loi ne l'emporte pas sur la loi de l'Amour²⁵.

Ce qui devient premier, c'est la charité, c'est le Salut des âmes. Et c'est cela que dit saint Augustin lorsqu'il écrit : « Aime et fais ce que tu veux. » Ainsi, *nous ne sommes plus esclaves de la lettre de la loi mais, éclairés par l'amour, nous voyons plus loin.*

Et non seulement cela, mais Jésus nous donne également *la force d'accomplir la Loi par le don de l'Esprit-Saint.* Ainsi, comme le disait saint Thomas d'Aquin : « La Loi nouvelle est *d'abord la grâce même de l'Esprit-Saint*, qui est donnée aux croyants dans le Christ.²⁶ » C'est cela la grande nouveauté apportée par Jésus, et *l'accomplissement de la « Pentecôte »* : la Pentecôte juive fut le don de la loi ; la Pentecôte chrétienne celui de l'Esprit-Saint qui nous permet d'accomplir la Loi.

Concluons avec le saint Curé d'Ars qui disait : « Les commandements de Dieu sont les enseignements que Dieu nous donne pour suivre le chemin du Ciel, comme les écriteaux qu'on pose à l'entrée des rues et au commencement des chemins pour en indiquer les noms. »

a abolis par la nouvelle Alliance de liberté ; mais les préceptes naturels, qui conviennent à des hommes libres, et sont communs à tous, il les a augmentés et amplifiés, en donnant aux hommes avec largesse et générosité de connaître Dieu le Père par l'adoption, et de l'aimer de tout cœur et de suivre sans détour son Verbe. »

²⁵ Cf. ABBAYE SAINT-JOSEPH DE CLAIRVAL, « Lettre consacrée à Eugenio Zolli », 05-03-2003 [<https://www.clairval.com/index.php/fr/lettre/?id=5050303>].

²⁶ Cf. *Compendium du Catéchisme de l'Église Catholique*, 2005, n°420.

Les dix Commandements

3^e forum

LES TROIS PREMIERS COMMANDEMENTS ET L'AMOUR DE DIEU

Sœur Gaëtane DOMINI

Après avoir parlé hier de l'importance et du sens général du Décalogue, nous entrons ce matin dans *l'étude plus approfondie des deux tables de la Loi* : la première, composée des trois premiers commandements à l'égard de Dieu, et la deuxième, composée des sept commandements concernant le respect des autres et de sa propre dignité humaine.

Dans ce premier enseignement, nous nous attacherons donc à *la première table de la Loi*. Voici comment les *trois premiers commandements* sont énoncés dans le livre de l'Exode :

Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage. (I) *Tu n'auras pas d'autres dieux en face de moi*. Tu ne feras aucune idole, aucune image de ce qui est là-haut dans les cieux, ou en bas sur la terre, ou dans les eaux par-dessous la terre. Tu ne te prosterner pas devant ces dieux, pour leur rendre un culte. Car moi, le Seigneur ton Dieu, je suis un Dieu jaloux : chez ceux qui me haïssent, je punis la faute des pères sur les fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération ; mais ceux qui m'aiment et observent mes commandements, je leur montre ma fidélité jusqu'à la millième génération. (II) *Tu n'invoqueras pas en vain le nom du Seigneur ton Dieu*, car le Seigneur ne laissera pas impuni celui qui invoque en vain son nom. (III) *Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier*. (Ex 20, 2-8)

Comme nous l'avons vu hier, ces commandements ont été donnés par Dieu *dans le cadre de son Alliance*, après avoir prouvé à Israël son amour en le délivrant de la main de Pharaon : « Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage. » Ils ne peuvent donc être bien compris que dans le cadre de ce *dialogue d'amour* que Dieu veut entamer avec son peuple.

Et pour cela, Dieu commence par lui faire *lever les yeux vers le Ciel*, vers Lui, Dieu car, pour le bien de l'homme, disait Jean-Paul II, « *l'ordre matériel à lui seul ne suffit pas. Il doit être complété et enrichi par l'ordre surnaturel*. Grâce à celui-ci, la vie acquiert un sens nouveau et l'homme devient meilleur. En effet, la vie a

besoin de forces et de valeurs divines, surnaturelles, ce n'est qu'alors qu'elle acquiert *sa pleine splendeur*.¹»

Nous verrons donc en premier lieu en quoi il nous est nécessaire de *reconnaître le Seigneur comme notre unique Dieu* et de L'aimer (ce qui constitue le cœur de ces trois commandements) (I), puis combien ces commandements vis-à-vis de Dieu sont finalement d'abord *un grand don en faveur des hommes* (II) et enfin comment nous pouvons *en vivre aujourd'hui* pour que Dieu soit réellement à la première place dans nos vies (III).

I. L'IMPORTANCE DE RECONNAÎTRE LE SEIGNEUR COMME NOTRE UNIQUE DIEU

À sainte Catherine de Sienne, Notre-Seigneur disait :

Sais-tu, ma fille, qui tu es et qui Je suis ? Si tu as cette double connaissance, tu seras heureuse. *Tu es celle qui n'est pas, je suis Celui qui suis*. Si tu gardes en ton âme cette vérité, jamais l'ennemi ne pourra te tromper, tu échapperas à tous ses pièges ; jamais tu ne consentiras à poser un acte qui soit contre mes commandements, et tu acquerras sans difficulté toute grâce, toute vérité, toute clarté².

Nous comprenons bien, dès lors, l'importance de reconnaître le Seigneur comme *notre Dieu*, comme « *Celui qui est* » (Yahvé), et nous-mêmes, comme ses créatures : ce n'est qu'ainsi que nous marcherons dans la pleine lumière, dans la vérité !

En effet, selon les mots du Concile Vatican II, « la créature sans son Créateur s'évanouit³ » ; et, sans Dieu, l'homme ne perçoit plus *le sens de sa vie*.

Nous savons aussi que « la Sagesse commence avec la crainte du Seigneur » (Pr 9,10) : cette sentence parcourt tout l'Ancien Testament ! « Reconnaître le Seigneur comme Dieu est le noyau fondamental, *le cœur de la Loi, d'où dé-*

¹ JEAN-PAUL II, « Homélie à Elbag au cours de l'acte de dévotion au Sacré-Cœur », Voyage apostolique en Pologne, 06-06-1999.

² BIENHEUREUX RAYMOND DE CAPOUE, *Vie de Catherine de Sienne*, 1^{re} partie, chap. 10.

³ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale *Gaudium et spes* sur l'Église dans le monde de ce temps, 07-12-1965, n°36.

*coulent et auquel sont ordonnés les préceptes particuliers*⁴» rappelait Jean-Paul II dans *Veritatis splendor*.

En effet, si on ne commence pas par reconnaître Dieu comme l'infiniment Saint à qui seul on doit rendre un culte, comme *LE BIEN, la référence absolue permettant de distinguer le bien du mal*, alors il n'y a plus de morale qui vaille, plus de commandement qui tienne, car il n'y a plus de possibilité, sinon par un choix arbitraire, d'établir ce qui est bien et ce qui est mal.

C'est ainsi que Notre-Dame avertissait Don Gobbi que, « tant que l'on n'accueillera pas le Dieu de la Paix, et qu'au contraire on continuera de Le nier obstinément et de Le refuser, on ne pourra même pas *sauvegarder les exigences du respect des droits humains et civils de l'homme* »⁵.

Par ailleurs, si l'on n'adore plus le vrai Dieu, alors on Le remplace inévitablement par *des idoles qui asservissent l'homme*, à savoir « la raison, la chair, l'argent, la discorde, la domination, la violence, le plaisir »⁶, toujours selon les mots de la Vierge Marie.

Au contraire, parce que les trois premiers commandements nous conduisent à contempler *le vrai visage de Dieu*, le Décalogue est *un chemin de vie*, nous dit le Catéchisme de l'Église Catholique⁷, selon les paroles du Deutéronome : « Si tu aimes ton Dieu, si tu marches dans ses voies, si tu gardes ses commandements, ses lois et ses coutumes, *tu vivras et tu te multiplieras.* » (Dt 30, 14). Comme nous le répétera en effet Jésus, c'est Lui qui est *le Chemin, la Vérité et la Vie* (Jn 14,6), c'est en Le connaissant et en Le suivant que nous aurons la vraie vie !

⁴ JEAN-PAUL II, Encyclique *Veritatis splendor* sur l'enseignement moral de l'Église, 06-08-1993, n°11. Cf. aussi J. RATZINGER, *Le Dieu de Jésus-Christ, Méditations sur Dieu-Trinité*, Paris, Fayard, 2005, p. 22-23 : « Dieu est – ce qui signifie – au-dessus de toutes nos ambitions et de tous nos intérêts, il y a *la souveraineté de la vérité et du droit.* [...] Dieu est, ce qui veut dire aussi : *tous, nous sommes ses créatures.* Des créatures seulement, mais, comme créatures précisément, tirant véritablement leur origine de Dieu. Nous sommes des créatures voulues par lui et promises à l'éternité : même le voisin en est une, cette personne peut-être antipathique qui est à côté de moi. [...] Le monde est et reste son monde à lui, le présent est son temps à lui et non le passé. *Il est capable d'agir et il agit, très réellement, maintenant, dans notre monde et dans notre vie.* Avons-nous confiance en lui ? Le regardons-nous comme une réalité, dans le calcul de notre vie, de notre quotidien ? *Avons-nous saisi ce que signifie la première table des dix Commandements, qui est véritablement l'exigence fondamentale posée à la vie humaine ?* »

⁵ MOUVEMENT SACERDOTAL MARIAL, *Livre Bleu « aux prêtres, les fils de prédilection de la Vierge »* rassemblant les locutions reçues par le prêtre Don Gobbi de la part de la Vierge Marie, Message n°240 (01-01-1982).

⁶ *Ibid.*, Message n°405 (03-06-1989).

⁷ CEC, n°2057.

Nous pouvons également souligner que la première table de la Loi est *un véritable « para-Satan »*. En effet, c'est en se servant de son contenu que Jésus a contré l'essentiel des tentations du démon au désert ; rappelons-nous ses réponses : « Arrière, Satan ! car il est écrit : C'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras, à Lui seul tu rendras un culte. » (Mt 4, 10.)

En choisissant d'adorer et d'aimer le Seigneur par le respect des trois premiers commandements, nous vivons donc libérés du péché et de Satan : le respect de la première table est par conséquent aussi *un chemin de liberté*. Benoît XVI nous disait :

L'énonciation des dix Commandements est introduite par une référence significative à la libération du peuple d'Israël. Le texte dit : « Je suis Yahvé, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. » (Ex 20, 2) *Le Décalogue se veut donc une confirmation de la liberté conquise*. En effet, les commandements, si on les regarde en profondeur, sont *le moyen que le Seigneur nous donne pour défendre notre liberté* aussi bien des conditionnements internes des passions que des abus externes de personnes mal intentionnées.⁸

Pour une vie humaine authentique, il nous faut donc observer la première table de la Loi et adopter la devise de sainte Jeanne d'Arc : « *Messire Dieu premier servi !* »

Et si ce service de Dieu est un devoir pour les hommes, c'est également et avant tout *un grand don pour nous* : c'est ce que nous allons voir dans cette deuxième partie !

II. UN DON EN FAVEUR DES HOMMES

Nous avons entendu dans l'énoncé des premiers commandements que notre Dieu était *un Dieu jaloux* (Ex 20, 5)... Serait-ce donc par jalousie mesquine que Notre-Seigneur exige de notre part un culte rendu à Lui seul ? Non, évidemment ! Car si notre Dieu est un Dieu jaloux, *c'est de notre bonheur qu'Il est jaloux !*

C'est ainsi que *saint Irénée* affirme que *c'est pour l'avantage du Peuple hébreu* que Dieu leur a donné le Décalogue, « afin que – dit-il –, ayant [...] mordu à l'hameçon sauveur du Décalogue et y restant accrochés, ils ne puissent *plus retourner à l'idolâtrie* et se détacher de Dieu, mais apprennent à L'aimer de tout leur cœur ⁹».

⁸ BENOÎT XVI, « Homélie pour la solennité de saint Joseph », 19-03-2006.

⁹ SAINT IRÉNÉE, *Adversus Haereses*, livre IV.

Et comment ne pas vous citer ici quelques extraits des homélies enflammées du *saint Curé d'Ars* au sujet des *bienfaits que Dieu nous accorde au travers de ses commandements* ? Il disait en particulier :

Ah ! Mes frères, pouvoir adorer Dieu, L'aimer et Le prier ! Ô mon Dieu, quel bonheur !... qui pourra jamais le comprendre ?... Non, mes frères, *toutes nos adorations et toute notre amitié n'ajoutent rien au bonheur et à la gloire de notre Dieu ; mais, comme le bon Dieu ne veut que notre bonheur ici-bas, Il sait qu'il ne se trouve que dans l'amour que nous aurons pour Lui, et que tous ceux qui le chercheront hors de Lui, ne le trouveront jamais*. De sorte, mes frères, que, quand le bon Dieu nous ordonne de L'aimer et de L'adorer, c'est qu'Il veut nous forcer à être heureux.¹⁰

Si, *dans le premier commandement*, le Bon Dieu nous ordonne de L'aimer, de Le prier et de ne nous attacher qu'à Lui, et si nous devons Le prier soir et matin, et souvent dans la journée, dites-moi, chers frères et sœurs, *n'est-ce pas là le plus grand de tous les bonheurs pour nous, que le Bon Dieu veuille bien nous permettre de nous présenter tous les matins devant Lui, pour Lui demander les grâces qui nous sont nécessaires pour passer saintement la journée* ? N'est-ce pas une grâce qu'Il nous fait, n'est-ce pas cette grâce, que le Bon Dieu nous donne le matin, qui rend toutes nos actions méritoires pour le Ciel ? N'est-ce pas ce qui nous les fait trouver moins dures ? Si ce même commandement nous ordonne de n'aimer que Dieu et de L'aimer de tout notre cœur, n'est-ce pas parce qu'Il sait qu'il n'y a que Lui qui puisse nous contenter et nous rendre heureux en ce monde ? Voyez une maison où tous ne vivent que pour Dieu : n'est-ce pas un petit paradis ? Vous conviendrez donc avec moi, chers frères et sœurs, que ce commandement n'a rien que de doux et de consolant pour celui qui a le bonheur de l'observer avec fidélité.

Si nous passons au *deuxième commandement*, qui nous défend toute sorte de jurements, de blasphèmes, d'imprécations et de malédictions, et toute sorte de colère, en nous recommandant la douceur, la charité, et la prévenance pour tous ceux qui nous environnent : dites-moi, chers frères et sœurs, qui sont ceux qui sont le plus heureux, ou de ceux qui se livrent à tous ces excès de colère, d'emportements et de malédictions, ou de ceux qui, dans tout ce qu'ils font ou disent, montrent cette égalité d'humeur, cette bonté, et qui s'étudient continuellement à faire la volonté des autres ? *Nous voyons donc que ce commandement ne contribue qu'à nous rendre heureux nous-mêmes et ceux qui sont avec nous*.

Si nous venons au *troisième commandement*, qui nous ordonne de passer saintement le jour du dimanche, en cessant toute sorte de travail manuel pour ne nous occuper que de ce qui regarde le service de Dieu et le salut de notre âme : dites-moi, chers frères et sœurs, *n'est-ce pas pour notre bien ; puisque nous cessons de travailler pour ce monde qui n'est rien* ? Puisque nous ne sommes qu'un instant sur la terre, et qu'en priant ou faisant de bonnes œuvres, nous nous ramassons pour le Ciel un trésor que nous ne quitterons jamais, et, par là, nous attirons sur notre travail de la semaine toute sorte de bénédictions ? N'est-ce pas déjà un moyen pour notre bonheur ? Ce même commandement nous ordonne encore d'employer ce saint jour à

¹⁰ SAINT J.M. VIANNEY, *Deuxième sermon sur le premier commandement de Dieu*.

pleurer nos péchés de la semaine, de nous en purifier par la vertu des sacrements : n'est-ce pas, chers frères et sœurs, nous forcer, pour ainsi dire, à *ne chercher que notre bien, notre bonheur, et notre félicité éternelle* ? Ne sommes-nous pas plus contents lorsque nous avons bien passé le saint jour du dimanche à prier le Bon Dieu, que si nous avons eu le malheur de le passer dans les plaisirs, les jeux et les débauches ? Le troisième commandement n'a donc rien que de consolant et d'avantageux pour nous¹¹.

Oui, comme le disait encore Benoît XVI, « le Décalogue est *le témoignage d'un amour préférentiel* ¹² ». Alors, « comment rendrai-je au Seigneur tout le bien qu'Il m'a fait ? » (cf. Ps. 115) demande le psalmiste. Justement, *en observant ses commandements* ! Et nous passons donc à notre troisième partie pour voir comment, aujourd'hui, vivre des trois premiers commandements de la Loi.

III. VIVRE LES TROIS PREMIERS COMMANDEMENTS AUJOURD'HUI

Par Don Gobbi, Notre-Dame nous avertit :

Si le Seigneur a communiqué sa Loi par les dix Commandements, la franc-maçonnerie diffuse partout, avec la puissance de ses dix cornes, *une loi qui est complètement opposée à celle de Dieu*.

À l'encontre du commandement du Seigneur : « *Tu n'auras pas d'autre Dieu que moi* », elle construit *de fausses idoles*, devant lesquelles beaucoup se prosternent aujourd'hui en adoration.

Au commandement : « *Tu ne prononceras pas en vain le nom du Seigneur* », elle s'oppose en *blasphémant Dieu et son Christ* de tant de manières sournoises et diaboliques, jusqu'à réduire son Nom à une inconvenante réclame de vente et à réaliser des films sacrilèges sur sa vie et sur sa Personne divine.

À l'encontre du commandement : « *Rappelle-toi de sanctifier les fêtes* », elle transforme *le dimanche en 'week-end'*, en un jour de sport, de jeux et de divertissements...¹³

Vigilance donc ! Le respect des trois premiers commandements aujourd'hui nous demandera nécessairement *d'agir à contre-courant des valeurs infusées par le Prince de ce monde* ! Mais un homme prévenu en vaut deux...

D'abord, *redressons la vérité*. Contre ceux qui veulent nous faire croire que « la religion est l'opium du peuple ¹⁴ », et que la loi est un carcan qui entrave notre liberté, rappelons les mots de Benoît XVI : il ne s'agit pas d'un ensemble

¹¹ SAINT J.M. VIANNEY, *Premier sermon sur le premier commandement de Dieu*.

¹² BENOÎT XVI, « Homélie pour la solennité de saint Joseph », loc. cit.

¹³ MOUVEMENT SACERDOTAL MARIAL, *Livre Bleu, op. cit.*, Message n°405 (03-06-1989).

¹⁴ KARL MARX, *Critique de la philosophie du droit de Hegel*, 1843.

d'interdits, de « non » ; au contraire, les trois premiers commandements sont bien plutôt « un "oui" à un Dieu qui donne sens à l'existence ¹⁵».

Et affermissons encore notre volonté en considérant, avec saint Ignace, que seule l'observance des trois premiers commandements permet d'*assigner à chaque réalité la place qui lui revient* : en effet, celui-ci donne comme principe et fondement de la vie chrétienne, au début de ses Exercices spirituels, que « *l'homme est créé pour louer, honorer et servir Dieu, notre Seigneur, et, par ce moyen, sauver son âme. Et les autres choses qui sont sur la terre sont créées à cause de l'homme et pour l'aider dans la poursuite de la fin que Dieu lui a marquée en le créant. D'où il suit qu'il doit en faire usage autant qu'elles le conduisent vers sa fin, et qu'il doit s'en dégager autant qu'elles l'en détournent.*¹⁶» Voilà un grand principe qui pourra guider toutes nos actions !

Sur ces quelques considérations préliminaires, passons maintenant en revue les trois premiers commandements. Que signifient-ils pour nous ?

A. *Le premier commandement* : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit.* » (Mt 22, 37)

Le *Catéchisme de l'Église Catholique*¹⁷ nous précise que, en nous commandant d'aimer Dieu et de n'adorer que Lui seul, le premier commandement nous demande d'abord d'exercer les trois *vertus théologiques de foi, d'espérance et de charité*. En effet, saint Augustin écrivait à Laurentius : « Tu demandes [...] qu'on t'enseigne en peu de mots comment il faut honorer Dieu ? [...] Je te réponds qu'on doit honorer Dieu par la foi, l'espérance et la charité. ¹⁸»

Aussi, pour respecter ce commandement, faudra-t-il fuir le doute volontaire, l'incrédulité, l'hérésie, le schisme ou l'apostasie, qui sont *des péchés contre la foi*, mais aussi le désespoir, la présomption de ses propres forces, ou de la miséricorde alors qu'on reste volontairement dans le péché, qui sont *des péchés contre l'espérance*, et enfin l'indifférence, l'ingratitude envers Dieu, la tiédeur, la paresse spirituelle ou la haine de Dieu, qui vont *contre la charité*. Tous ces actes constituent en effet *autant de péchés* plus ou moins graves, selon leur nature, *contre le devoir d'adoration*.¹⁹

Ajoutons que la véritable adoration de Dieu s'oppose à la superstition, à l'idolâtrie, à la divination et à la magie, et à toutes les formes d'athéisme.

¹⁵ BENOÎT XVI, « Homélie pour la solennité du Baptême de Seigneur », 08-06-2006.

¹⁶ SAINT IGNACE DE LOYOLA, *Exercices spirituels*, Première semaine, Principe et fondement (n°23).

¹⁷ CEC, n°2086.

¹⁸ Cf. SAINT AUGUSTIN, *Traité de la foi, de l'espérance et de la charité*, chap. II et III.

¹⁹ CEC, n°2087-2094.

En nous prescrivant de n'adorer que Dieu seul, et de fuir les idoles, on nous dira peut-être que le premier commandement nous conduit à *l'intolérance vis-à-vis des autres religions...* mais ne pas démasquer les faux dieux, c'est rester dans le mensonge ; or, « la vérité vous rendra libre » (Jn 8, 32) nous dit Jésus !

Par ailleurs, peut-on penser que *toutes les conceptions de Dieu se valent* ? Est-ce que, finalement, nos différentes conceptions « humaines » de Dieu importent peu, elles ne nous empêchent pas d'être unis dans l'adoration de Celui qui est « au-delà de nos mots » et que chaque religion tente d'approcher à sa façon ?

Le Cardinal Ratzinger²⁰ faisait remarquer que *de notre conception de Dieu dépendait* :

1 - *notre prière* : peut-on encore prier si Celui à qui l'on s'adresse est simplement « l'acte pur » des philosophes par exemple, et non pas une Personne ? Notre prière devient alors une simple méditation sur nous-mêmes...

2 - *la possibilité d'une morale* : car si l'on ne reconnaît pas Dieu comme une Personne, alors il n'y a plus de volonté en Dieu, et donc plus de différence entre le bien et le mal non plus...

C'est donc bien notre Dieu qui s'est révélé en Jésus-Christ qu'il nous faut adorer, et Lui seul !

Le premier commandement exige ensuite que l'on rende *un culte à Dieu* : il s'agit d'un devoir qui concerne l'homme *individuellement et socialement* nous dit

²⁰ J. RATZINGER, *Foi, vérité, tolérance : Le christianisme et la rencontre des religions*, Parole et silence, 2005, p.107-109 : « Demandons-nous pratiquement ce que cette conception change, quelle est son influence sur notre foi et notre prière. Tout d'abord, si la conception d'un Dieu personnel et celle d'un Dieu impersonnel se valent et sont échangeables, alors la prière devient une fiction. En effet, si Dieu n'est pas un Dieu qui voit et qui écoute, s'il ne nous reconnaît pas et n'est pas en face de nous, alors la prière avance dans le vide. Elle n'est alors qu'une forme de méditation sur soi-même. [...] Davantage encore, si je peux abandonner la foi en un Dieu personnel, si elle n'est qu'une forme possible de représentation à côté de la variante impersonnelle, alors Dieu n'est pas seulement un Dieu qui ne reconnaît pas, qui n'écoute pas, qui ne parle pas (le contraire du Logos) – il n'a pas non plus de volonté. Connaître et vouloir sont les deux éléments essentiels de la notion de personne. Il n'y a donc pas de volonté de Dieu. Mais alors, il n'y a pas de différence non plus entre le bien et le mal : le bien et le mal ne sont plus en contradiction, mais forment une simple opposition dans laquelle chacun est complémentaire de l'autre. L'un comme l'autre sont une expression de l'être : je ne suis plus alors soumis à aucune norme. [...] Le premier commandement « Tu n'auras pas d'autres dieux devant moi » (Ex 20,3 ; Dt 5,7) est le premier à tout point de vue ; sur lui repose tout ce qui suit. Dans le récit de la tentation, le Christ nous l'a mis de nouveau devant les yeux comme le fondement de l'existence chrétienne : « C'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras, et à Lui seul tu rendras un culte » (Mt 4,10). Entre Dieu et les idoles, entre la conception d'un Dieu personnel et celle d'un Dieu non personnel, il n'y a en définitive pas de médiation. »

le Catéchisme de l'Église Catholique²¹ ! Cela implique donc que soit partout respectée la *liberté religieuse*.

Enfin le premier commandement interdisait au peuple d'Israël *toute représentation de Dieu*, ceci pour éviter de se façonner « un Dieu à notre image », selon notre conception (pensons à l'épisode du veau d'or). Mais depuis que le Verbe s'est incarné, que Dieu s'est fait homme en Jésus, Il a ouvert une nouvelle voie, que l'Église a ratifiée au *deuxième Concile de Nicée (787)*, autorisant la « *véénération* » (et non l'adoration) des icônes : celles du Christ, mais aussi celles de la Mère de Dieu, des anges et de tous les saints. Car, dit saint Basile, « l'honneur rendu à une image remonte au modèle original ».

B. Le deuxième commandement : « Tu ne prononceras pas le Nom du Seigneur ton Dieu à faux. » (Ex 20, 7)

Que représente exactement le Nom de Dieu ?

C'est peut-être en partant de l'antithèse que nous serons le mieux à même de comprendre de quoi il retourne – expliquait le Cardinal Ratzinger. Le livre de l'Apocalypse parle de l'Adversaire de Dieu, la Bête. La Bête, cette contre-puissance, ne porte pas un nom, mais un nombre. Son chiffre est 666, nous dit le voyant. *La Bête est numéro et elle transforme en numéros*. Ce que cela signifie, nous le savons, nous qui avons fait l'expérience du monde des camps de concentration : leur horreur vient justement de ce qu'ils effacent les visages, effacent l'histoire et font de l'homme une particule interchangeable d'une grande machine. L'homme est identifié à sa fonction, et rien de plus. Il nous faut craindre aujourd'hui que les camps de concentration n'aient été qu'un prélude, et que le monde, sous la loi universelle de la machine, n'adopte dans son ensemble la structure du monde concentrationnaire. Car là où il n'y a plus que des fonctions, l'homme ne peut plus être autre chose qu'une fonction. Les machines qu'il a construites lui impriment à leur tour leur empreinte. Il faut le rendre lisible pour l'ordinateur, ce qui n'est possible que s'il est traduit en chiffres. Tout ce qui reste en lui devient sans importance, ce qui n'est pas une fonction n'est rien. La Bête est numéro et transforme en numéros. *Dieu, lui, a des noms et appelle par un nom. Il est Personne et cherche la personne. Il a un Visage et cherche notre visage. Il a un Cœur et cherche notre cœur*²².

²¹ CEC, n°2105.

²² J. RATZINGER, *Le Dieu de Jésus-Christ : Méditations sur Dieu-Trinité*, Paris, Fayard, 2005, p. 17-18. Et le Cardinal Ratzinger continue : « Pour lui, nous ne sommes pas des fonctions dans la grande machine du monde, mais ce sont justement ceux qui n'ont aucune fonction qui sont les siens. *Le nom, c'est la possibilité d'être appelé c'est la communion*. C'est pour cette raison que le Christ est le vrai Moïse, l'achèvement de la révélation du nom. Il ne vient pas apporter, comme nom, un mot nouveau, il fait plus : il est lui-même la Face de Dieu, c'est lui-même, le Nom de Dieu, *il est la possibilité même qu'a Dieu d'être appelé « Tu », d'être appelé comme Personne, comme Cœur*. Son nom propre « Jésus » mène à son terme le mystérieux nom du Buis-

Le Nom de Dieu, c'est donc la possibilité d'entrer en relation avec Lui, de L'appeler : le Nom de Dieu, « *Yahvé* » dans l'Ancien Testament, mais aussi « *Jésus* » (c'est-à-dire « *Yahvé sauve* ») pour nous maintenant, est *plus qu'un mot* : il est *une certaine présence de Dieu Lui-même*.

Ce deuxième commandement nous prescrit donc de *respecter le Nom du Seigneur* : « La déférence à l'égard de son Nom exprime celle qui est due au mystère de Dieu lui-même et à toute la réalité sacrée qu'il évoque. Le sens du sacré relève de la vertu de religion », nous dit le Catéchisme de l'Église Catholique²³. Et Mère Marie-Augusta nous rappelait en effet : « Attention à ne pas oublier de considérer la grandeur de Dieu... »

En ce sens, *la crainte du Seigneur*, qui est un don de l'Esprit-Saint, est toujours d'actualité pour nous, chrétiens ! C'est ce que saint John Henry Newman soulignait lorsqu'il interrogeait : « Les sentiments de crainte et de sacré sont-ils des sentiments chrétiens ou non ? Personne ne peut raisonnablement en douter. Ce sont les sentiments que nous aurions, et à un degré intense, si nous avions la vision du Dieu souverain. *Ce sont les sentiments que nous aurions si nous "réalisions" sa présence*. Dans la mesure où nous croyons qu'il est présent, nous devons les avoir. Ne pas les avoir, c'est ne point réaliser, ne point croire qu'il est présent.²⁴ »

Ce commandement interdit donc *l'abus du Nom de Dieu* que constituent le blasphème, les jurons contenant le Nom divin ou l'usage magique de ce Nom, mais également les faux serments (un serment étant prêté devant Dieu) ou le parjure.

En revanche, rien ne nous interdit, au contraire, *d'invoquer souvent le Nom de Dieu*, de Jésus, mais aussi de la Vierge Marie, de saint Joseph et de tous les saints, pour les bénir et leur demander leur aide !!!

C. Le troisième commandement : « *Souviens-toi du jour du Sabbat pour le sanctifier*. » (Ex 20, 8)

Avec Jésus, le jour du Sabbat a trouvé *son accomplissement dans le Dimanche*, « Jour du Seigneur » : comme l'indique le Catéchisme de l'Église Catholique, « en tant que "premier jour", le jour de la Résurrection du Christ rappelle la *première Création*. En tant que "huitième jour", qui suit le Sabbat, il signifie la *nou-*

son ardent ; maintenant il apparaît clairement que Dieu n'avait pas fini de parler, qu'il n'avait que provisoirement interrompu son discours. Car le nom de Jésus contient le mot « *Yahvé* » dans sa forme hébraïque et lui ajoute autre chose : Dieu sauve. Je suis celui qui suis veut dire maintenant, compris à partir de Jésus : *Je suis celui qui vous sauve. Son être est Salut.* »

²³ CEC, n°2144.

²⁴ SAINT J.H. NEWMAN, *Parochial and Plain Sermons*, cit. in n°2144.

velle Création inaugurée avec la Résurrection du Christ. Il est devenu pour les chrétiens le premier de tous les jours, la première de toutes les fêtes. ²⁵»

Selon les mots de Jean-Paul II dans sa *Lettre sur la sanctification du dimanche*²⁶, celui-ci est :

- 1 – *Dies Domini* en tant que célébration de *l'œuvre du Créateur* ;
- 2 – *Dies Christi* en tant que *jour du Seigneur ressuscité* et du don de l'Esprit ;
- 3 – *Dies Ecclesiae* avec *l'assemblée eucharistique* comme cœur du dimanche ;
- 4 – *Dies hominis* comme *jour de joie*, de repos et de solidarité ;
- 5 – *Dies dierum* comme jour nous préparant au grand Jour de *l'éternité* !

Je ne m'étendrai pas sur la façon de sanctifier notre dimanche, puisque nous avons déjà abordé cette question lors de notre session de l'été dernier ! Je vous renvoie donc aux actes, disponibles sur notre site internet.

Insistons simplement sur le fait que *ne plus consacrer son dimanche au Seigneur*, en particulier en bafouant le précepte de la messe dominicale, c'est courir le risque *de vivre notre vie sans Dieu*.

CONCLUSION

Pour conclure, puisse ce petit aperçu de la première table de la Loi nous en montrer toute *l'actualité et l'importance pour notre foi* !

Et je laisse maintenant la parole à Père Bernard pour qu'il vous présente *la deuxième table de la Loi*, sachant bien, comme Jésus nous l'a révélé, que *les deux tables sont intimement liées*.

En effet, selon les mots de *saint Jean*, « si quelqu'un dit : "J'aime Dieu" alors qu'il a de la haine contre son frère, c'est un menteur. En effet, celui qui n'aime pas son frère, qu'il voit, est incapable d'aimer Dieu, qu'il ne voit pas. [...] *Celui qui aime Dieu, qu'il aime aussi son frère*. » (1 Jn 4, 20-21.)

²⁵ CEC, n°2174.

²⁶ JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Dies Domini*, 31-05-1998.

LA DEUXIÈME TABLE DE LA LOI OU COMMENT AIMER EN VÉRITÉ SON PROCHAIN

Père Bernard DOMINI

Bien chers amis, après avoir réfléchi avec l'aide de sœur Gaëtane sur les trois premiers commandements de Dieu, nous allons essayer de mieux comprendre la deuxième table de la Loi, qui devrait permettre aux enfants de Dieu d'aimer en vérité leur prochain.

I. « HONORE TON PÈRE ET TA MÈRE »

Réfléchissons d'abord sur le quatrième commandement, qui nous commande d'honorer notre père et notre mère.

Ce quatrième commandement de Dieu est placé tout de suite après les trois premiers commandements, qui règlent nos relations avec Dieu Créateur et Sauveur. Cette place de l'amour des parents dans l'ordre des dix Commandements est particulièrement significative. Par cette place, Dieu veut nous donner un message. Il veut, en effet, nous faire comprendre que la famille est première en rapport à toute autre société. L'État n'a pas priorité sur la famille, mais il doit être à son service. Dieu n'a pas dit : « Sois soumis au gouvernement de ton État » mais « honore ton père et ta mère. » C'est à cause de cela que l'Église, dans la promulgation des Droits de la famille (22-10-1983), a écrit au préambule D : « La famille, société naturelle, existe antérieurement à l'État ou à toute autre collectivité et possède des droits propres qui sont inaliénables. »

Pour que cette cellule de base de la société et de l'Église puisse vraiment remplir sa mission, Dieu a donné ce quatrième commandement qui demande à chacun de nous d'honorer ses parents, son père et sa mère. Dieu a précisé dans les Livres du Lévitique et du Deutéronome l'étendue de ce commandement : ne pas les frapper (Lv 21, 16), ne pas les maudire (Lv 20, 9), leur obéir (Dt 22, 18s).

Dans son Exhortation sur la famille (22-11-1981), saint Jean-Paul II a bien développé le rôle irremplaçable de la famille pour la société. C'est en elle et par elle que l'on apprend à vivre en société. Pour vivre ainsi, il faut une hiérarchie. Il est donc nécessaire qu'il y ait une autorité : le père et la mère. Il est aussi nécessaire que les enfants apprennent à obéir. Sans cette cellule de base qu'est la

famille, toute vie en société deviendrait quasiment impossible. La famille, pour l'Église, est encore importante en tant que « petite église domestique ». C'est en elle, en effet, que l'enfant apprend à obéir à Dieu.

II. « TU NE TUERAS PAS »

Le cinquième commandement, « tu ne tueras pas », s'applique au corps mais aussi à l'âme spirituelle. Tuer le corps est grave, particulièrement grave, mais tuer l'âme est une faute plus grave encore. Jésus a été très sévère pour ceux qui tuent l'âme des enfants : « Quiconque entraîne la chute d'un seul de ces petits qui croient en moi, il serait préférable pour lui qu'on lui attache au cou une grosse meule et qu'on le précipite dans la mer... » (Mt 18, 6.)

Ce cinquième commandement doit nous aider à faire un bon examen de conscience : comment gérons-nous la vie que Dieu nous a donnée ? Comment protégeons-nous les vies qui nous sont confiées : celle de notre conjoint, celle de nos enfants ? Avons-nous conscience du primat de la vie spirituelle dans l'âme ? Saint Jean-Paul II, le pape de l'Encyclique sur *L'Évangile de la vie*, avait réuni les cardinaux pour leur parler de ses préoccupations : l'une d'elles était précisément le mépris pour la vie dans notre monde. Il avait écrit une lettre à tous les évêques du monde pour les exhorter à s'engager sans peur pour défendre la vie. Le pape François a souvent rappelé que l'avortement est un crime. Aujourd'hui, en France, des parlementaires et des politiques veulent voir inscrit pour toujours dans la Constitution de la V^e République le droit à l'avortement. Des pressions médiatiques veulent convaincre les Français que l'euthanasie est un acte d'amour et qu'il faut donc la légaliser. Comment est-il possible, en 2023, que nos sociétés libérales, qui ont fait tant de progrès techniques extraordinaires, aient pu oublier à ce point et mépriser, ce cinquième commandement ? Sainte Mère Térésa disait que, s'il est permis de tuer un enfant innocent dans le sein de sa maman, personne ne peut empêcher de tuer une autre personne créée à l'image et ressemblance de Dieu. La paix dans le monde est impossible sans le respect du cinquième commandement et sans la proscription absolue de l'avortement.

Dieu veut la famille, Il veut aussi que les hommes du monde entier soient unis comme en une seule famille : mais, pour cela, ils doivent absolument respecter la vie de leurs frères et sœurs, et plus particulièrement du plus exposé des enfants des hommes : l'enfant dans le sein de sa maman, et le vieillard ou celui qui, comme Vincent Lambert, ne peut plus défendre sa propre vie, car il est totalement dépendant !

III. « TU NE COMMETTRAS PAS D'ADULTÈRE »

L'Église, depuis 1968, a dû prendre des positions très claires et fermes pour répondre aux problèmes actuels concernant les graves déformations de l'amour humain. Pourquoi en sommes-nous arrivés, en nos sociétés libérales, à ne plus savoir ce qu'est la véritable finalité de la sexualité ? À cause, en grande partie, de la psychanalyse de Freud, pour qui la sexualité était le tout de l'être humain. Les "interdits" créaient des complexes et donc des recherches de sublimation. Ainsi, Dieu serait créé par l'homme pour compenser un besoin sexuel qui n'aurait pas pu être réalisé !!! Pour libérer l'homme, il faudrait donc libérer sa sexualité !

Ce qui est étrange, c'est que de telles idées aient pu s'imposer dans l'esprit de prêtres catholiques qui, par l'Écriture sainte et la Tradition, auraient dû avoir un autre éclairage sur la sexualité ! Des théologiens catholiques ont parlé, dans les années 1970, de « révolution sexuelle », pour dire qu'à partir de 1968, une autre vision de la sexualité s'imposait ! Notre Père Fondateur a souvent rappelé l'expression de Mère Marie-Augusta, inspirée dans son union au Cœur de Jésus : « le combat olympique de la pureté ». En 1948, elle avait compris dans sa prière que la virginité gardée pour Jésus serait comparable au martyre. Notre charisme est l'éducation des cœurs à la ressemblance des Cœurs de Jésus et de Marie. Ces Cœurs sont parfaitement purs. Pour vivre le sixième commandement, il faut donc une éducation énergique au bel amour. « Tu ne commettras pas d'adultère » ne concerne pas seulement l'acte adultérin, que l'on doit continuer cependant de condamner absolument, mais aussi la pureté de l'esprit, du cœur et du corps. N'ayons pas peur de parler de la chasteté.

IV. « TU NE VOLERAS PAS »

Les quatrième, cinquième et sixième commandements concernent l'être des personnes, le septième concerne l'avoir. Chaque personne humaine est égale en dignité, car créée à l'image et ressemblance de Dieu. Toute la création, dit la Genèse, a été confiée aux hommes. Dieu a demandé à l'homme de dominer sur toutes les créatures. Pour que chaque homme puisse posséder ce qui lui est nécessaire pour vivre, la propriété privée est nécessaire. Saint Thomas d'Aquin dira même qu'elle est indispensable depuis le péché originel, car l'homme fait davantage produire ce qui lui appartient que ce qui appartient à d'autres.

Mais l'homme n'a pas créé ses biens ; il les a reçus, du moins les biens fondamentaux et vitaux. Il doit donc y avoir un sage équilibre à trouver entre propriété privée et destination universelle des biens de la création. Par son travail, l'homme répond au plan de Dieu Créateur, et donne une plus-value aux biens de la création. Il est normal que ces biens transformés et enrichis par lui soient

sa propriété, mais il ne doit pas oublier la destination universelle des biens de la création. Les biens transformés par le travail de l'homme sont monnayés en argent ou dans une autre valeur ; l'homme peut les recevoir en héritage, c'est son droit, son bien. Tout homme et toute société doit respecter ce bien.

V. « TU NE TÉMOIGNERAS PAS FAUSSEMENT CONTRE TON PROCHAIN »

Citons tout simplement les "En bref" du CEC sur ce huitième commandement :

La vérité ou véracité est la vertu qui consiste à se montrer vrai en ses actes et à dire vrai en ses paroles, se gardant de la duplicité, de la simulation et de l'hypocrisie.

Le chrétien n'a pas à « rougir de rendre témoignage au Seigneur » (2 Tm 1, 8) en acte et en parole. Le martyr est le suprême témoignage rendu à la vérité de la foi.

Le respect de la réputation et de l'honneur des personnes interdit toute attitude ou toute parole de médisance ou de calomnie.

Le mensonge consiste à dire le faux avec l'intention de tromper le prochain.

Une faute commise à l'encontre de la vérité demande réparation.

La règle d'or aide à discerner, dans les situations concrètes, s'il convient ou non de révéler la vérité à celui qui la demande.

« Le secret sacramentel est inviolable » (cf. CIC, can. 983 §1). Les secrets professionnels doivent être gardés. Les confidences préjudiciables à autrui n'ont pas à être divulguées.

La société a droit à une information fondée sur la vérité, la liberté, la justice. Il convient de s'imposer modération et discipline dans l'usage des moyens de communication sociale. En ce monde où le mensonge est si répandu, soyons les témoins du huitième commandement et ne nous laissons pas abuser par le père du mensonge : Satan. (CEC, n°2505-2512)

VI. LA CONVOITISE (NEUVIÈME ET DIXIÈME COMMANDEMENTS)

Les neuvième et dixième commandements : « Tu ne désireras pas la femme de ton prochain » ; « Tu ne convoiteras pas le bien de ton prochain ».

Jésus nous a fait comprendre que c'est ce qui sort du cœur de l'homme, qui souille l'homme, et non ce que l'homme mange ou boit (Mt 15, 11). Les neuvième et dixième commandements ont été donnés par Dieu pour que nous devenions dans la vraie liberté, la liberté parfaite, la liberté des saints, la liberté des cœurs purs qui verront Dieu. Ne cédon pas à toutes nos tendances. Nous devons les dominer par l'exercice des vertus. Les neuvième et dixième commandements de Dieu sont très importants. Ils sont les conditions de possibilité pour vivre les quatrième, cinquième, sixième et septième commandements, mais aussi pour être fidèles aux trois premiers commandements de Dieu.

CONCLUSION

Dieu nous a donné un code sacré pour rester dans la liberté des enfants de Dieu : les dix Commandements. Les trois premiers nous disent : Dieu doit être le premier servi.

Le quatrième rappelle la place irremplaçable de la famille. Tous les commandements de Dieu formulés en termes négatifs, disait saint Jean-Paul II, sont absolus : tu ne tueras pas, tu ne commettras pas d'adultère, tu ne voleras pas, tu ne mentiras pas. Si ces commandements ne sont pas respectés, la vie du prochain ne le sera pas. N'ayons pas peur de rappeler avec fermeté l'interdit absolu de l'adultère. Respecter la liberté d'autrui, c'est respecter l'épouse ou l'époux de notre prochain, c'est respecter son corps, c'est combattre la pornographie qui rend esclave des passions de la chair et annihile la liberté.

Si le septième commandement était respecté par tous, nous pourrions vivre dans la paix et la joie, parce que nous saurions que notre prochain respecterait nos biens. Le huitième commandement est nécessaire pour fonder ou restaurer la confiance. Jésus a dit que le père du mensonge est le démon (Jn 8, 44). La rééducation des consciences est une œuvre bien difficile, mais rien n'est impossible à Dieu. Pour restaurer la confiance entre les hommes, montrons l'exemple : que notre oui soit « oui » que notre non soit « non ».

Les neuvième et dixième commandements, enfin, sont comme les conditions de possibilité des commandements concernant l'amour du prochain.

Témoignons sans peur de ce qui a fait la grandeur de la France : son alliance avec la Sagesse éternelle, dont les fondamentaux sont exprimés dans les dix Commandements de Dieu. M^{gr} Aupetit disait : « La reconstruction d'une société fraternelle procède de la reconnaissance d'une paternité commune. » La Foi en Dieu le Père, qui nous apprend à nous 'aimer les uns les autres', a façonné l'âme de la France. « L'oubli de Dieu nous laisse déboussolés et enfermés dans l'individualisme et le chacun pour soi », disait encore M^{gr} Aupetit, qui concluait ainsi : « La paix de notre nation ne peut naître que de la justice. »

Saint Joseph est appelé par saint Matthieu l'homme juste, parce qu'il a parfaitement obéi à la Loi de Dieu. Soyons justes en obéissant aux commandements de Dieu, avec la grâce de Dieu. Soulignons encore la place de la famille dans l'ordre des dix Commandements : le quatrième commandement, tout de suite après les trois commandements concernant Dieu. L'humanité créée par Dieu est une famille et non pas un agglomérat d'individus. L'homme doit respecter la structure familiale et l'enfant doit être éduqué par un père et une mère qui l'aiment et à qui il doit obéir. L'homme et la femme sont faits pour aimer.

Nos modèles parfaits sont Jésus et Marie : « Aimer c'est tout donner et se donner soi-même. » Oui, les dix Commandements de Dieu peuvent être résumés, à la suite de Jésus, par le double commandement de l'Amour envers Dieu et envers le prochain (Mc 12, 28-34). Les Commandements sont donc en vue de l'Amour de Dieu et du prochain.

Bâtir la civilisation de l'amour sur la Loi de Dieu

4^e forum

LES DIX COMMANDEMENTS, FONDEMENTS DE TOUTE CIVILISATION AUTHENTIQUE

Père Bernard DOMINI

Nous voici dans la dernière partie de notre Forum. Nous voudrions conclure ce Forum en montrant qu'il n'y a pas d'autre alternative que l'obéissance à la Loi de Dieu comme fondement d'une civilisation authentique. On nous objectera : mais la Loi des dix Commandements fait partie de la Révélation et donc elle ne peut pas être imposée à tous les hommes. C'est vrai, mais cette Loi des dix Commandements est tout simplement la révélation explicite de la Loi naturelle que tout être humain, par sa raison et sa conscience, devrait découvrir. Nous pouvons donc dire que les dix Commandements de Dieu sont bien le fondement sûr de toute civilisation authentique parce qu'ils expriment avec certitude la Loi naturelle inscrite dans la conscience morale de tout être humain, créé à l'image et ressemblance de Dieu.

I. DIEU PREMIER SERVI

Les Livres de sagesse ont été composés, sous l'inspiration du Saint-Esprit, pour faire découvrir aux membres du Peuple de Dieu les priorités de leurs choix de vie. Pour les Sages d'Israël, l'observance des commandements est le début de la Sagesse. La désobéissance aux commandements conduit à des actes qui font perdre la Sagesse : adorer des idoles qui ont été fabriquées par des hommes, n'est-ce pas folie ? Faire de faux témoignages en usant à faux du Nom de Dieu, la Vérité en Personne, n'est-ce pas un acte insensé, alors que l'on sait que Dieu voit tout et sait tout et qu'un jour toute la vérité sera connue ? Refuser de sanctifier le Jour du Seigneur, c'est entrer dans une vie sans repos en Dieu, sans joie spirituelle de l'esprit, c'est aller au-devant d'une vie sans but profond, c'est perdre le sens de la signification profonde de l'existence : c'est bien contraire à la Sagesse.

Lorsque saint Jean-Paul II est venu pour la première fois en France (juin 1980), il nous a posé cette double question : « France, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême, es-tu fidèle à l'alliance avec la Sagesse éternelle ? » N'oublions pas les promesses de notre Baptême : nous nous sommes engagés à renoncer au mal et à servir Dieu ! Par le Baptême, nous avons choisi le Christ,

disait encore saint Jean-Paul II à la France en 1996 à Reims, nous avons donc choisi l'alliance avec la Sagesse éternelle = le Christ ! Dans son dernier appel à la France, le 15 août 2004, ce saint Pape nous avait demandé de défendre notre liberté dans le Christ et il avait lancé ce vibrant appel aux mamans et à toutes les femmes : « Soyez les sentinelles de l'invisible ! » Vous le serez par l'observance de la Loi de Dieu et nous serons tous libres dans le Christ par cette même obéissance car seule l'obéissance à la Loi de Dieu fait entrer dans la vraie liberté des enfants de Dieu.

Discerner les signes des temps par rapport à Dieu. Notre monde occidental est marqué par le matérialisme pratique : beaucoup vivent sans avoir besoin de Dieu ! Dieu est devenu comme le grand absent de notre société française et des nations européennes aux racines chrétiennes. L'Argent devient le dieu Mammon dont a parlé Jésus et qui prend la place de Dieu le Père. Le sport, pour un grand nombre, remplace la religion. Beaucoup « sacrifient » la Messe pour un match de football ou de rugby et ne sanctifient plus le jour du Seigneur. Les médias, qui pourraient faire beaucoup de bien, absorbent le temps de beaucoup de nos contemporains, qui n'ont plus le temps de penser à Dieu. Le matérialisme pratique a tellement envahi notre société que, lorsque l'on a tout, on n'a plus besoin de Dieu. Dieu est le grand absent de nos sociétés.

Discerner les conséquences du néo-paganisme : relisons le premier chapitre de l'épître aux Romains. Augustin pécheur a été éclairé par ce texte de saint Paul. L'apôtre des Nations écrit que l'idolâtrie a eu une triple conséquence : l'impureté, l'homosexualité et la débauche sous toutes ses formes.

La civilisation authentique doit reconnaître la souveraineté de la famille. Les familles catholiques doivent se mobiliser à la suite de saint Jean-Paul II, le Pape de la famille, pour faire redécouvrir aux hommes de notre temps et aux sociétés l'importance vitale de la famille. Ce saint Pape était très conscient des dangers qui menaçaient l'institution familiale. Nous savons combien les lois de notre pays ne la favorisent pas. Sachons œuvrer pour une meilleure reconnaissance de ses droits et sachons expliquer le pourquoi de l'institution familiale pour l'éducation des enfants, leur épanouissement et le bien des sociétés et de l'Église. Depuis la loi légalisant le prétendu « mariage homosexuel » en France, la déconstruction de la famille ne cesse de s'aggraver. Ne baissons pas les bras. Le cardinal Caffara, grand collaborateur de Saint Jean-Paul II, avait révélé qu'au moment où il fondait l'Institut Jean-Paul II pour la famille, il avait écrit à sœur Lucie, la voyante survivante de Fatima. Celle-ci lui avait répondu : « La bataille finale entre le Seigneur et le règne de Satan portera sur le mariage et la famille. N'ayez pas peur, car tous ceux qui travailleront pour le caractère sacré du mariage et de la famille seront toujours combattus et hais de toutes les manières,

parce que c'est le point décisif. Cependant, Notre-Dame lui a déjà écrasé la tête. » Depuis 1968, les menaces contre la famille n'ont cessé de croître. Saint Jean-Paul II était très conscient de ces menaces. Nous gardons en nos mémoires cet Angélus de 1994, en l'Année internationale de la Famille, où ce saint Pape disait qu'il devait souffrir, être agressé, parce que la famille était agressée. Il nous invitait à comprendre pourquoi le Pape souffrait. Il a offert héroïquement ses souffrances pour la famille.

L'Église doit faire front à la grave menace que font peser sur les familles, les enfants et les jeunes, les idéologues du *gender*. Soyons davantage conscients de cette grave menace. Dans la conclusion de *Familiaris Consortio*, saint Jean-Paul II écrivait :

Je me sens poussé à demander un effort particulier aux fils de l'Église. Dans la foi, ils ont une pleine connaissance du merveilleux dessein de Dieu, ils ont donc une raison de plus de prendre à cœur la réalité de la famille, dans ce temps d'épreuve et de grâce qui est le nôtre. Ils doivent aimer la famille de façon particulière. C'est là une consigne concrète et exigeante. Aimer la famille signifie savoir en estimer les valeurs et les possibilités, en cherchant toujours à les promouvoir. Aimer la famille signifie reconnaître les dangers et les maux qui la menacent afin de pouvoir les surmonter. Aimer la famille signifie faire en sorte de lui assurer un milieu qui soit favorable à son développement. Et c'est encore une forme éminente de l'amour que de redonner à la famille chrétienne d'aujourd'hui, souvent tentée de se décourager ou angoissée par les difficultés croissantes, des raisons de croire en elle-même, dans ses richesses de nature et de grâce, dans la mission que Dieu lui a confiée. « Oui, il faut que les familles d'aujourd'hui se ressaisissent ! Il faut qu'elles suivent le Christ ! » Les chrétiens ont le devoir d'annoncer avec joie et conviction la « Bonne nouvelle » sur la famille, laquelle a absolument besoin d'écouter encore et sans cesse et de comprendre toujours plus profondément les paroles authentiques qui lui révèlent son identité, ses ressources intérieures, l'importance de sa mission dans la cité des hommes et dans celle de Dieu.

II. REFORMER LES CONSCIENCES POUR QUE LA VIE SOIT PROTÉGÉE DE SA CONCEPTION À SON TERME NATUREL

Les évêques de France disent dans leur catéchisme que la vie humaine est d'une valeur inestimable.

A. Notre vie

Quoi de plus nôtre que notre vie ? Et pourtant, elle nous est donnée ! On ne peut que la recevoir, y consentir. Puisque l'homme est créé à l'image de Dieu, la vie est un don sans prix. À ce titre, elle revêt un caractère sacré. C'est pourquoi la vie de tout homme doit être respectée absolument. Y compris par lui-même ! L'homme n'est pas le propriétaire de sa vie. Il en est comme le dépositaire,

l'usufruitier (Pie XII). Je dois donc respecter ma vie parce qu'elle ne m'appartient pas. Mais pour le chrétien, la vie humaine est plus précieuse encore parce qu'elle est ennoblie par la vie éternelle. Le suicide sera donc toujours un mal grave objectivement (Dieu seul est juge en ultime instance de la moralité de l'acte). Mais ma vie terrestre n'est pas un absolu. Je peux être appelé à renoncer à ma propre vie pour un bien supérieur : ainsi, donner sa vie pour ceux que l'on aime, pour la justice ou la charité, ce n'est pas aller contre le cinquième commandement, mais imiter le Christ dans le don de lui-même. C'est ainsi que le Père Maximilien Kolbe, le 14 août 1941, à Auschwitz, a donné sa vie pour un père de famille, et qu'il a été canonisé par Jean-Paul II. Dans l'enfer de ce camp de concentration, où quatre à six millions de personnes humaines ont été horriblement tuées, un signe d'amour a jailli : le martyr de la charité qui s'est présenté à ses bourreaux comme « prêtre catholique ». Sainte Gianna Molla a aussi donné sa vie pour que sa fille vive.

B. La vie des autres

Si je dois respecter ma vie qui ne m'appartient pas, je dois aussi respecter celle des autres qui m'appartient encore moins. Tous sont d'accord aujourd'hui pour dire que le meurtre est abominable, mais a-t-on conscience que l'on peut ne pas respecter la vie de notre prochain de bien d'autres manières ? La conduite automobile : excès de vitesse, dépassements dangereux, conduite en état d'ivresse. On est aussi parfois imprudent en demandant certains travaux dangereux, en faisant faire telle ou telle activité dangereuse. Comment ne pas être profondément choqués en voyant ce qui s'est passé à Tchernobyl et comment ont été envoyés près du réacteur en feu des milliers de personnes sans protection suffisante... Il peut aussi y avoir le non-respect de la vie des autres par omission (pensons au mauvais riche qui ne regardait même pas le pauvre Lazare) et les pauvres Lazare ne manquent pas en notre monde ! La non-assistance à personne en danger n'existe que trop, hélas !

C. L'avortement

Il est important de citer ce que les évêques de France disent à ce sujet dans leur catéchisme :

L'avortement est de loin, par le nombre, la manifestation la plus grave du mépris de la vie humaine de l'innocent... Il faut affirmer qu'objectivement l'avortement est un acte très grave. Le concile Vatican II affirme que l'avortement est un « crime abominable » parce que Dieu, Maître de la vie, a confié aux hommes le noble ministère de la vie et que, précisément, ils abusent de cette confiance en devenant les meurtriers de ceux dont ils sont appelés à être les protecteurs. S'il existe des cas de détresse tragiques, les dispositions actuelles de la législation française contribuent,

malgré leurs bonnes intentions, à obscurcir la conscience. « C'est légal donc c'est moralement permis, pense-t-on trop facilement... »

Il serait très important que l'on rappelle aux députés ou sénateurs qui se disent catholiques que voter pour l'introduction dans la Constitution du droit à l'avortement est un acte très grave, qui leur fait courir le risque de l'excommunication prévu dans le Code de Droit Canon de l'Église.

D. L'euthanasie

L'Église ne pourra jamais admettre comme acte moral l'euthanasie en tant qu'acte volontaire pour abrégier la vie de quelqu'un. La Vie humaine est don de Dieu, elle n'appartient à aucun homme ni à aucun État. Nul n'a droit de vie ou de mort sur son prochain. Nul ne peut dire si telle ou telle vie vaut la peine d'être vécue ou non ! Là encore, les hommes politiques catholiques auront besoin d'être soutenus par nous pour être fidèles à la Révélation en ces temps où la France veut faire passer la loi légalisant l'euthanasie.

E. La santé

Les évêques de France incluent dans ce cinquième commandement le respect de la santé. « L'homme est appelé à se respecter dans sa dimension corporelle. Il ne peut disposer de son corps par l'automutilation ou la stérilisation. Celles-ci sont toujours moralement graves, et péchés graves quand elles sont accomplies volontairement. » Saint François d'Assise disait que l'on devait avoir soin de Frère âne. Tous connaissent les méfaits du tabac, de l'alcool, de la bonne chère... nul n'a le droit de nuire à sa santé inutilement.

F. La FIVETE ou fécondation en laboratoire

Certains seront probablement étonnés de relever, dans le *Catéchisme des Évêques de France*, que l'on parle de la FIVETE dans ce cinquième commandement. Or, cette technique de procréation artificielle n'a pas pour but de supprimer la vie, mais de la donner ! Nous savons quelles ont été les réactions contre le texte de Rome en 1987. Rome ne se souciait pas, disaient les contestataires, de la détresse des couples ne pouvant pas avoir d'enfants. Par la procréation *in vitro*, ils allaient enfin pouvoir engendrer. Les évêques de France rappellent ce que le Magistère romain avait enseigné : « La transmission de la vie humaine a une originalité propre, qui dérive de l'originalité même de la personne humaine. À méconnaître cette originalité, on s'expose à ne pas respecter, à leur source même, l'amour et la vie. » (p. 336.) Ainsi la vie ne peut pas être le fruit d'un acte technique, mais seulement de l'acte d'amour conjugal des époux. On voit comment la FIVETE, apparemment au service de la vie, peut dériver en mé-

pris de l'amour authentique et de la vie. Et puis, dans cette technique, combien d'embryons sont destinés à la mort !

G. Manipulation d'embryons

À la suite de la FIVETE, il faut noter aussi ce danger actuel qui banalise la vie humaine et que l'Église ne peut que réprouver énergiquement.

H. Guerre et légitime défense

Nous ne citerons que cette phrase du *Catéchisme des Évêques de France* :

On peut tendre sa joue... mais pas celle du prochain. Un père de famille doit défendre autant qu'il peut, même par la force, sa femme ou ses enfants agressés. Dans notre pays la « non-assistance à personne en danger » est un délit. La passivité des témoins est une des causes de la criminalité actuelle.

III. LE BEL AMOUR CONJUGAL DANS LE PLAN DE DIEU

Que serait devenu l'amour conjugal sans la courageuse encyclique de Paul VI, *Humanae vitae* (*De la vie humaine*) ? On peut se le demander, tant ce Pape était isolé pour faire entendre la voix de l'Église. Les médias de l'époque se sont moqués de lui. Des évêques, prêtres, théologiens et fidèles ont refusé son enseignement et certains continuent à le refuser. Pourquoi ? Paul VI avait pourtant rappelé le plan de Dieu sur l'amour conjugal. Il avait situé ce dernier dans une vision globale de l'homme, dans sa vocation naturelle et terrestre mais aussi surnaturelle et éternelle.

Dieu a donné deux buts à l'amour conjugal : l'union des époux et la procréation. En vertu de ces deux significations données par le Créateur, qu'aucune autorité humaine ne peut changer sans grave infidélité au plan de Dieu, Paul VI déclarait :

En conformité avec ces points fondamentaux de la conception humaine et chrétienne du mariage, nous devons encore une fois déclarer qu'est absolument à exclure, comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de génération directement voulue et provoquée... et toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou moyen de rendre impossible la procréation. (HV n°14)

Dans l'esprit de Paul VI, toutes ces actions sont des désordres : « Il n'est pas permis, même pour de très graves raisons, de faire le mal afin qu'il en résulte un bien. » Saint Jean-Paul II avait énergiquement réaffirmé l'enseignement de Paul VI en plusieurs occasions. En 1988, pour les vingt ans d'*Humanae vitae*, il avait déclaré que Paul VI, en qualifiant l'acte contraceptif d'intrinsèquement illi-

cite, avait voulu enseigner que la norme morale était telle qu'elle n'admettait aucune exception. Quelques années plus tôt, saint Jean-Paul II avait déclaré à des prêtres que, par la contraception artificielle, les époux enlevaient à leur sexualité sa capacité procréatrice potentielle et s'attribuaient un pouvoir qui n'appartenait qu'à Dieu : celui de décider en ultime instance de la venue d'une personne humaine à l'existence. L'acte contraceptif était aussi, pour ce saint Pape, une limitation substantielle à l'intérieur du don réciproque des personnes et un refus objectif de donner à l'autre tout le bien de la féminité ou de la masculinité. Pour saint Jean-Paul II, enfin, la contraception artificielle contredisait la vérité de l'amour conjugal.

Nous n'avons pas épuisé le sujet sur les dix Commandements, fondements de toute civilisation authentique. Nous n'avons pas parlé du vol et du mensonge, qui sont des commandements absolus car donnés en forme négative. Si la dignité de la personne n'est ni reconnue, ni protégée, si ses biens ne sont pas respectés, si les relations sociales ne sont pas protégées par la confiance dont le fondement sûr est le huitième commandement, qui interdit le mensonge, aucune civilisation humaine digne de ce nom n'est possible. La Loi naturelle, explicitée par la révélation des dix Commandements, est le seul fondement sûr d'une civilisation humaine authentique. Tous les hommes de bonne volonté, par leur raison éclairée par leur conscience morale, peuvent le comprendre. Soyons les témoins courageux et fidèles de la Loi naturelle.

IV. L'ÉDUCATION ET L'APPRENTISSAGE DE LA LOI.

Nous concluons ce Forum par ce qui fait le noyau central de notre charisme : l'éducation des cœurs à la ressemblance des Cœurs de Jésus et de Marie. Notre Père Fondateur a compris l'importance de l'éducation dans le scoutisme. Mère Marie-Augusta l'a comprise au moment de sa conversion vers l'âge de vingt ans, par son expérience auprès des jeunes filles qui suivaient avec elle les cours du soir à Paris pour devenir infirmières. Elles avaient grand besoin d'être éduquées.

La spiritualité de saint Ignace de Loyola l'a confirmée dans cette mission d'éducation. Dans leur collaboration de Fondateur et Fondement de notre Famille Missionnaire de Notre-Dame, le Père et Mère Marie-Augusta ont mieux compris enfin l'importance de la complémentarité de l'homme et de la femme. L'homme éduque paternellement, la femme éduque maternellement. Mais l'éducation est une mission de longue haleine qui demande beaucoup d'amour, de patience, de persévérance et de confiance. Le modèle de tout éducateur est Dieu le Père. Nous ne Le connaissons pas assez. Et pourtant, la Bible est là pour nous permettre de mieux Le connaître, L'aimer et L'imiter.

Le don de la Loi : une pédagogie divine

Saint Paul nous aide à mieux comprendre pourquoi Dieu, six cents ans après Abraham, a donné la Loi, par l'intermédiaire de Moïse. La méditation des écrits de saint Paul nous fera comprendre la pédagogie divine en ce qui concerne l'éducation morale des membres du Peuple d'Israël. Ce sujet est le plus difficile des lettres de l'Apôtre des Nations. Cet Apôtre a dit et redit que nous ne sommes pas sauvés à cause de l'observance de la Loi mais à cause de la Foi en Jésus-Christ, seul Rédempteur des hommes. Pourtant Saul, le zélé pharisien, aimait profondément la Loi qui donnait à son Peuple une Sagesse qui en faisait un Peuple au-dessus de tous les autres peuples. Il avait observé quasi à la perfection la Loi de ses Pères. Mais il a compris sur le chemin de Damas que la Loi n'était pas suffisante : c'est uniquement par la Foi au Christ, qui s'est donné pour nous, que nous sommes sauvés.

Alors, la Loi serait-elle inutile ? Non, bien sûr ! Saint Paul dit bien que la Loi est bonne, mais elle n'a pas permis d'atteindre la perfection. La Loi, pour saint Paul, a été donnée en attendant le Christ. Elle a été comme un tuteur que l'on donne aux enfants pour leur éducation. Tant que nous sommes enfants ou esclaves, nous avons besoin de la Loi, car nous n'avons pas atteint la maturité et la vraie liberté. Une fois venu le Christ et reçu le don de l'Esprit-Saint, nous entrons dans la liberté de l'Esprit.

Mais attention : la pensée de saint Paul a été très déformée tout au long de l'histoire de l'Église ! On ne peut pas interpréter saint Paul en étant en contradiction avec l'Évangile. Jésus, dans le discours sur la montagne, a dit qu'Il n'était pas venu abolir la Loi mais l'accomplir et demander davantage. Ainsi, nous pouvons comprendre saint Paul en l'interprétant selon son esprit : les hommes qui vivaient avant le Christ ne vivaient pas sous le régime de la grâce apportée par le Christ. Ils avaient donc besoin de vivre sous une Loi qui leur permettait de demeurer dans l'Alliance de l'Ancien Testament et de recevoir par anticipation les grâces que le Christ leur mériterait. Ils ne pouvaient donc pas encore connaître le nouveau Commandement de l'Amour parce que Jésus n'avait pas encore donné sa vie pour les hommes pécheurs en pardonnant à ses bourreaux. Cette Loi était pour eux comme un tuteur qui a la mission de garder les enfants dans le droit chemin.

Le Christ est venu nous racheter et nous faire entrer dans la liberté de l'Esprit. Il n'annule pas la Loi, mais Il permet, par les grâces de la Rédemption, de la suivre et d'aller au-delà de la lettre de la Loi pour vivre dans l'amour de charité. Saint Augustin a donc pu définir ainsi la Loi du Nouveau Testament : « Aime et fais ce que tu veux ». Mais attention : aime = aime de l'amour de charité.

On peut comprendre aussi saint Paul en faisant référence à l'autre thème dominant de ses lettres : le combat entre la chair et l'esprit. Dans l'Ancien Testament, l'homme demeurait esclave de la tyrannie de la chair. La Loi lui permettait de découvrir la Volonté de Dieu, son esprit voulait ce bien, mais il n'était pas capable d'accomplir la Volonté de Dieu, car la loi de la chair le tyrannisait et lui faisait accomplir le mal qu'il ne voulait pas (Rm 7). Le Christ nous a libérés de cette tyrannie et, désormais, par l'Esprit-Saint qui habite en nous, nous pouvons vivre dans la liberté des enfants de Dieu, dans la loi de l'Esprit. Saint Paul énumère, dans l'épître aux Galates, les fruits de la chair, et ceux de l'Esprit : « Amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, fidélité, douceur et maîtrise de soi. En ces domaines, la Loi n'intervient pas. Ceux qui sont au Christ Jésus ont crucifié en eux la chair avec ses passions et ses convoitises. Puisque l'Esprit nous fait vivre, marchons sous la conduite de l'Esprit. » (Ga 5, 22-25.) On découvre alors que, lorsque l'on aime de l'amour de charité, on ne peut pas accomplir les œuvres de la chair.

Les commandements de Dieu sont les limites *minima* nécessaires données par notre Créateur pour que nous demeurions dans l'agir moral des êtres créés à son image et ressemblance. Lorsque notre cœur est de plus en plus possédé par l'Amour de charité, il est bien évident qu'il ne peut pas se contenter de ne pas enfreindre les commandements, mais il désire aimer Dieu de plus en plus... Saint Augustin n'avait plus besoin de se rappeler tous les matins les trois premiers commandements, car il est bien évident qu'il n'était plus tenté par l'idolâtrie, le blasphème et le non-respect de la sanctification du Jour du Seigneur ! Mais Augustin pécheur aurait eu grand besoin de ce rappel journalier pour sortir de son péché ! Les trois premiers commandements sont donc des balises qui permettent de juger les fruits de nos œuvres concernant Dieu : si je ne sanctifie plus mes dimanches, si je blasphème le nom de Dieu et si je Le prends à témoin de mes faux témoignages, si une autre idole a pris la place de Dieu dans ma vie, alors mon âme est en danger... je dois opérer une conversion. Les cinq autres commandements sont d'autres balises qui permettent de juger les fruits de nos œuvres concernant notre prochain : le respect de sa personne et de ses biens. Les deux derniers commandements sont enfin les dernières balises qui permettent de juger les fruits des œuvres concernant notre âme : ne pas vivre selon les tendances de la chair mais selon la loi de l'Esprit dans la vraie liberté et la pureté du cœur.

La pédagogie divine est donc claire : les commandements sont nécessaires tant que l'on n'a pas atteint la maturité spirituelle des fidèles qui vivent selon la loi de l'Esprit ou, selon saint Augustin, selon la charité. Les commandements doivent donc être proposés sans peur par l'Église à tous les hommes, car ils

sont le minimum indispensable pour acquérir la sagesse et vivre en paix ! Notre monde actuel a un urgent besoin des commandements de Dieu, son unique Créateur !

La pédagogie de Dieu a-t-elle échoué ? Si l'on se contentait de méditer les sept premiers chapitres de la lettre aux Romains, on pourrait dire que la pédagogie de Dieu a échoué, puisque saint Paul fait cette constatation : tous les hommes sont de fait pécheurs. Les païens sans la Loi, les Juifs avec la Loi : tous ont désobéi à Dieu, tous sont privés de la grâce de Dieu !

La Loi n'a-t-elle donc pas suffi pour obtenir le salut ? Non, la Loi n'a pas suffi, c'est évident. L'homme, de fait, marqué par le péché originel et ses péchés personnels, n'a pas été capable d'obéir à tous les préceptes de la Loi. Mais, dans le chapitre 8, saint Paul redonne confiance : par le Christ, nous sommes rachetés et nous recevons l'Esprit-Saint qui nous rend capables, non seulement d'obéir aux dix Commandements, mais encore d'aimer comme le Christ et de vivre les Béatitudes !

Dans la pédagogie de Dieu, la Loi, explique saint Paul, est intervenue pour manifester le péché : c'est-à-dire pour montrer à tous les hommes que personne ne pouvait se sauver par ses propres forces. Nous avons tous nécessairement besoin d'un Sauveur : Jésus ! Ainsi, la Miséricorde divine est nécessaire. Tous sont pécheurs, mais tous sont sauvés gratuitement. La pédagogie divine n'a pas échoué. Elle est, au contraire, réaliste, et elle permet de ne pas nous décourager dans notre mission d'éducateurs.

En notre monde actuel, beaucoup ne vivent pas selon les commandements de Dieu, mais nous n'avons pas à nous décourager : prions, offrons, pour que les pécheurs découvrent, dans la lumière de la Loi, leur péché, et qu'ils se tournent vers Jésus leur Sauveur qui veut leur donner sa miséricorde.

L'éducation intégrale que nous sommes appelés à donner vise à faire passer l'homme à l'image d'Adam après la chute et la femme à l'image d'Ève après la chute, à l'homme à l'image du nouvel Adam, Jésus, et à la femme à l'image de la nouvelle Ève : la Vierge Marie. Saint Paul, dans le chapitre 5 de la lettre aux Galates, redisons-le, nous exhorte à ne plus être esclaves de la loi de la chair, pour vivre de la Loi de l'Esprit et faire fructifier les fruits de l'Esprit (Ga 5, 22).

Saint Paul, en 2 Th 1, 11, nous appelle à vivre saintement afin que le nom de Jésus soit glorifié en nous. Quelle responsabilité que la nôtre ! Notre vie chrétienne est témoignage ! Saint Jean-Paul II rappelait le scandale causé par l'incohérence des chrétiens : nous devons être chrétiens à la Messe du dimanche, mais aussi dans nos paroles et nos actes de chaque jour ! Certes, nous sommes des

pécheurs, mais ne nous habituons pas au péché grave et surtout ne scandalisons pas, nous savons ce que Jésus a dit de ceux qui scandalisaient les petits enfants, nous l'avons déjà rappelé en ce Forum ! Nous avons la responsabilité de la glorification du Nom de Dieu : là où les saints passent, Dieu passe avec eux, disait le curé d'Ars ! Nos amis peuvent-ils dire que là où nous passons, Dieu passe avec nous ? Prenons la résolution de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus : « Je ne me découragerai jamais. » Invoquons Dieu notre Père, Jésus, l'Esprit-Saint, la Vierge Marie, saint Joseph, notre Ange gardien, les Anges et les saints. Ils nous aideront, malgré nos faiblesses, à donner le témoignage d'une vie chrétienne cohérente. Nous faisons des « erreurs », ce n'est pas grave si elles ne sont pas faites dans un esprit de haine ou de vengeance. L'amour nous les fera réparer ! Soyons les témoins de la Loi de Dieu et n'ayons pas peur d'éduquer les personnes dont nous avons la charge à vivre cette Loi, à aimer cette Loi et à désirer qu'elle devienne enfin le fondement de la civilisation de l'Amour à laquelle nous aspirons et pour laquelle nous prions, souffrons et offrons.

Concluons par le psaume 118 :

De quel amour j'aime ta loi, Seigneur ! Mon partage, Seigneur, je l'ai dit, c'est d'observer tes paroles. Mon bonheur, c'est la loi de ta bouche, plus qu'un monceau d'or ou d'argent. Que j'aie pour consolation ton amour, selon tes promesses à ton serviteur ! Que vienne à moi ta tendresse et je vivrai : ta loi fait mon plaisir. Aussi j'aime tes volontés, plus que l'or le plus précieux. Je me règle sur chacun de tes préceptes, je hais tout chemin de mensonge. Quelle merveille, tes exigences, aussi mon âme les garde ! Déchiffrer ta parole illumine, et les simples comprennent.

FAMILLE MISSIONNAIRE DE NOTRE-DAME
65 rue du Village
07 450 Saint-Pierre-de-Colombier – France
<https://fmnd.org>